

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHEQUES

UNIVERSITE DES SCIENCES
SOCIALES GRENOBLE II
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES

DESS DIRECTION DE PROJETS
CULTURELS

MEMOIRE

*Quels réseaux de lecture
pour les agglomérations moyennes ?*

Christiane POLLIN

sous la direction de Martine POULAIN

Bulletin des Bibliothèques de France

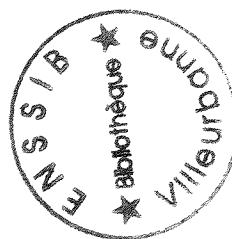
M
P.

1992

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHEQUES

UNIVERSITE DES SCIENCES
SOCIALES GRENOBLE II
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES

DESS DIRECTION DE PROJETS
CULTURELS



MEMOIRE

*Quels réseaux de lecture
pour les agglomérations moyennes ?*

Christiane POLLIN

sous la direction de Martine POULAIN

Bulletin des Bibliothèques de France

1992

M

6

1992

QUELS RESEAUX DE LECTURE
POUR LES AGGLOMERATIONS MOYENNES

Christiane POLLIN

RESUME

Les réseaux de bibliothèques sont rarement organisés de façon cohérente dans les agglomérations de dimension moyenne. La demande des publics est pourtant forte et, surtout, extrêmement variée ; il faut disposer de services documentaires de niveau universitaire et de structures de proximité conviviales.

DESCRIPTEURS

Bibliothèque publique
Réseau d'agglomération

ABSTRACT

Libraries network are seldom organized on a coherent basis in middle-sized urban areas. However, users needs are large and above all extremely diversified ; reference services of academic level and structures close to community are both to be set out.

KEYWORDS

Public library
Area network

*A Guillaume et Claire,
pour leur patiente indulgence*

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
1.1. Des confiscations révolutionnaires à la D.G.D.....	6
1.2. Les exemples étrangers.....	14
2. UN CONTEXTE NOUVEAU	
2.1. La décentralisation.....	19
2.2. Les délocalisations universitaires.....	21
2.3. L'intercommunalité.....	26
3. ETUDES DE CAS	
3.1. LORIENT.....	29
3.2. LA ROCHELLE.....	37
3.3. SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.....	44
3.4. CHARTRES.....	51
3.5. AILLEURS EN FRANCE : l'état de quelques expériences.....	55
3.6. Synthèse des études de cas.....	58
4. LES PUBLICS : Vie et moeurs.....	61
5. LES ELUS : du discours à la réalité et inversement.....	66
6. LES PROFESSIONNELS : un tableau contrasté.....	71
7. Les autres secteurs de la culture et l'intercommunalité.....	77
CONCLUSION.....	81
Remerciements.....	84
BIBLIOGRAPHIE.....	86
ANNEXES.....	104

INTRODUCTION

Les mutations intervenues, au cours des trois dernières décennies, dans le paysage urbain français, ont fait apparaître un désajustement entre le cadre administratif et les besoins nouveaux des citadins avec les exigences de gestion qu'ils entraînaient.

Les populations sont venues gonfler les villes qui, faute de réserves foncières suffisantes, ont vu s'urbaniser les petites communes périphériques, d'origine souvent rurales et donc riches en terrains. Les zones industrielles ont suivi, proliféré même, à l'initiative d'élus éblouis par les rentrées fiscales que représentait cet afflux de résidents et d'entreprises.

C'est toutefois dans la ville-centre que se trouvaient, presque toujours, les principaux services éducatifs et culturels. Ces villes qui, par tradition, avaient toujours, avec plus ou moins d'activisme, entretenu des musées, théâtres, bibliothèques ou écoles de musique, ont vu affluer, en l'espace de quelques années, des publics nouveaux, grands consommateurs de services culturels, de plus en plus exigeants.

Les dépenses culturelles des villes-centres ont donc augmenté de façon exponentielle, tandis que leurs équipements étaient fréquentés, à plus de 50%, par les habitants des communes périphériques.

Curieusement, et l'on tentera de voir pourquoi, les élus n'ont pris que tardivement conscience de ce déséquilibre alors même qu'il y a trente ans, déjà, se développaient des structures intercommunales pour faire face aux coûts d'assainissement, de traitement des ordures ménagères et de transports.

En même temps que les frontières communales se diluaient dans un *tissu urbain continu* que parcourent, à longueur de journée, les habitants de l'agglomération, pour rejoindre qui son travail, son lycée ou son hypermarché, la notion de canton prenait, dans ce nouveau paysage, une couleur délicieusement surannée.

Quel peut donc être le niveau administratif pertinent pour la gestion des équipements culturels en agglomération ? Cette question, que l'on commence à voir posée, dans divers points de l'Hexagone, exige des approches nuancées.

Il faut distinguer, d'une part, l'*action culturelle* issue d'un projet destiné à promouvoir l'image d'une collectivité. Il s'agit le plus souvent de manifestations ponctuelles (festivals, spectacles vivants, etc...) qui ont pour objectif de rayonner au-delà du cadre initiateur. D'autre part, les *services culturels* tels que les bibliothèques et écoles de musique qui offrent des prestations régulières et de proximité.

Nous nous attacherons plus particulièrement au cas de la lecture, sans négliger les comparaisons possibles avec les autres secteurs culturels, puisque des expériences intéressantes ont été tentées, dans le domaine du théâtre, notamment.

Sans revenir sur l'extraordinaire développement des bibliothèques, ces vingt dernières années, il est manifeste que leurs missions, leur place dans la cité, leurs modalités d'action se sont enrichies, diversifiées et qu'elles se trouvent confrontées à de véritables défis :

Quelles structures pour quels publics ? Devant le succès immédiat de toute nouvelle bibliothèque ouverte, quelle que soit sa localisation et quel que soit son fonds, les élus sont tentés de construire. Donc ils construisent. Et le public d'affluer, de réclamer encore plus. Et les bibliothécaires de jubiler et de réclamer toujours plus.

Jusqu'au jour, un ou deux exercices plus tard, où les secrétaires généraux, les directeurs financiers tirent la sonnette d'alarme. Une médiathèque, "intelligente" ou pas, dotée de tous les supports, de toutes les technologies de pointe, de professionnels bac +x, coûte cher *. Certes, le public est là, il plébiscite la réalisation par un taux d'occupation des sols record. Aucun autre équipement culturel, aujourd'hui, ne peut revendiquer la fréquentation d'une médiathèque.

Mais quel public ? Des bébés-lecteurs à l'Université du 3^e âge, en passant par les collégiens, les post-bac, les étudiants "délocalisés", les chercheurs et les S.D.F., l'éventail est large. Encore reproche-t-on aux bibliothécaires d'être élitistes puisqu'on trouve toujours aussi peu de commerçants-artisans dans les statistiques...

Comment réduire les coûts sans exclure ? Diverses solutions à la petite semaine éclosent dans les médiathèques flambant neuves qui vous remettent, à l'entrée, un inventaire à la Prévert de tous les *tarifs* possibles. A travers cet exemple peut se mesurer l'absence de réflexion, et même, tout simplement, de calcul. Sans se lancer dans une étude sur le contrôle de gestion et la tarification dans les bibliothèques, qui seraient pourtant à faire, on note deux incohérences dans cette politique "multitarifaire". Outre le coût de gestion d'une tarification complexe (rarement prise en compte) on n'arrive jamais à couvrir le coût réel du service. On sait qu'un lecteur inscrit revient à environ 400 F par an à la collectivité. Or les tarifs les plus élevés relevés dans les établissements récents atteignent 220 F pour les usagers résidant à l'extérieur de la commune. On est loin du compte, tout en étant suffisamment dissuasif pour exclure une partie non négligeable du public.

* Cf Annexe 1

Autre incohérence venant de professionnels qui clament haut et fort leur attachement à l'intégration des supports, à l'égalité de l'audio, de la vidéo et de l'écrit au service de l'information et de la diffusion de la culture, car ce sont bien eux qui le soufflent à leurs élus : l'échelle des tarifs suit l'âge d'apparition du support sur notre planète. Vous pouvez emprunter de l'imprimé pour trois fois rien, il faudra déboursier un peu plus pour les disques et cassettes audio (quoiqu'on note, dans certaines villes, des prix cassés pour l'emprunt de microsillons) ; quant à la vidéo, fleuron de nos médiathèques, vous ne pourrez souvent l'emprunter que pour 48h et le tarif d'inscription ou de "maintenance mensuelle" (la location étant interdite) ne pourra guère se comparer qu'aux prix du vidéo-club voisin.

Mentionnons, pour mémoire, la surtarification des lecteurs ne résidant pas sur la commune, histoire d'alimenter avec délicatesse la traditionnelle guerre des clochers. Et l'on constate à quel point on est loin d'aborder lucidement le problème.

Si l'on est convaincu de la légitimité de la demande, qui doit en supporter le coût ? De quel(s) niveau(x) de collectivité relèvent ces publics diffus, que l'on connaît mal, faute de les étudier vraiment ?

Dans le domaine de la lecture, on constate que les communes doivent répondre seules aux besoins de lecture-loisir, de proximité, de formation continue et professionnelle (c'est une demande de plus en plus forte), de documentation des collégiens, lycéens, étudiants, enseignants. Et les érudits locaux, bien que poussés dans les coins, sont toujours là.

Ce sont pourtant bien des missions qui, pour certaines, relèvent du *département* ou de la *Région* (enseignement secondaire, supérieur, formation). Mais les villes moyennes ne reçoivent pas de subventions de ces collectivités pour faire fonctionner leurs bibliothèques, si ce n'est à titre exceptionnel, pour des projets ponctuels.

Enfin ces villes moyennes supportent, plus que les grandes, le poids des communes périphériques, sans tradition politique culturelle et habituées à laisser ce rôle à la ville-centre. On obtient donc des agglomérations déséquilibrées, dont les infrastructures sont mal réparties géographiquement et financièrement.

On pourrait imaginer, idéalement, que l'*aménagement du territoire* en équipements culturels fasse l'objet d'études, voire de directives, dans le cadre de Schémas Directeurs ou de structures intercommunales.

A travers quelques exemples caractéristiques, nous avons cherché quel rôle celles-ci avaient tenté de jouer ou pas pour intégrer la culture dans leurs compétences et, notamment, la lecture publique ; quel était le degré de réflexion des élus et des professionnels sur ce sujet et enfin, quels étaient, dans les expériences, les éléments positifs permettant de proposer des pistes à suivre.

Les quatre agglomérations étudiées : Lorient, La Rochelle, Chartres et Saint-Quentin-en-Yvelines présentent des paysages très contrastés dans le domaine de la lecture publique et de l'intercommunalité. Si les trois premières sont proches, par la taille, l'aspect historique et l'approche culturelle et politique, Saint-Quentin-en-Yvelines a été choisie pour l'expérience qu'elle représentait dans le contexte atypique, neuf, sans passé de la Ville Nouvelle.

Les élus, bibliothécaires, responsables administratifs rencontrés ont, pour la plupart, été intrigués par la démarche, la coopération intercommunale étant rarement perçue comme une préoccupation majeure, dans le secteur culturel du moins. Auprès de certains, jugeant le sujet provocant, il n'a pas été possible d'obtenir un entretien. A travers les réticences, les précautions de langage, voire l'agressivité, nous avons mesuré à quel point le chemin à parcourir risquait d'être long, décourageant et semé d'embûches...

Des réseaux de bibliothèques pour les agglomérations moyennes... Afin de comprendre pourquoi ce sujet, à première vue raisonnable, a engendré méfiance et incrédulité chez nombre d'interlocuteurs, il faut commencer par interroger le passé. Dans quels cadres institutionnels s'est faite la genèse des bibliothèques françaises, pourquoi le tableau est-il différent dans les pays étrangers ? C'est toute une histoire...

1. 1 - DES CONFISCATIONS REVOLUTIONNAIRES A LA D.G.D.

BIBLIOTHEQUE : appartement ou lieu destiné pour y mettre des livres. (Dictionnaire Furetière - 1690)

La première mission assignée à la bibliothèque est sans ambiguïté : stocker des *livres*. Il est à noter que les premières bibliothèques ouvertes au *public*, le furent à l'initiative de villes, dans la 2e moitié du XVIIIe siècle (Montbéliard, Niort, Langres, Laval,...). Roger CHARTIER * relève que les grands projets de bibliothèques sont plus ou moins conçus dans l'utopie de la bibliothèque universelle qui contiendrait tous les livres, tous les savoirs du monde, un peu comme la Bibliothèque de Babel de J.L. Borges. On remarque, tout de même, dans les projets architecturaux, des déambulateurs pour accueillir les lecteurs, même si le livre reste l'objet prioritaire dans l'organisation des volumes et de l'espace.

L'objectif affiché des Révolutionnaires, après avoir confisqué les bibliothèques des émigrés, est très clairement de les mettre à la disposition du peuple, afin qu'il s'affranchisse par le savoir. Mais il est à craindre que cette préoccupation ne soit née d'une autre : que faire de tous ces livres ?

* L'Ordre des livres : lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XVe et XVIIIe siècle. Alinéa, 1992.

Les "bibliothèques nationales" sont donc nées, là encore, d'un souci de stockage. Il faut recenser, inventorier et, si possible, conserver dans les meilleures conditions possibles ces quatre millions de volumes dont on ne sait trop que faire. L'énergie déployée par l'administration centrale, en pleine tourmente révolutionnaire, pour organiser, sous des flots de circulaires, injonctions, notes diverses, l'inventaire des collections est impressionnante.

Très vite, en effet, les autorités locales souhaitent ouvrir les dépôts au public et la Convention les répartit, en 1794, en bibliothèques de "district". Le district est une unité administrative intéressante qui correspond à peu près aux "arrondissements" ainsi qu'aux districts actuels là où il en existe, soit une agglomération élargie. Mais en fait, ce sont les municipalités qui sont chargées de gérer les dépôts littéraires, d'en faire établir l'inventaire (l'Abbé Grégoire n'en démord pas, c'est son idée fixe), sous la tutelle prolixie de l'administration centrale qui paraît extrêmement réticente à l'ouverture au public.

Pour l'éviter, dès la suppression des districts (que l'on peut déplorer, pour le sujet qui nous occupe), le Ministre de l'Intérieur rattache les bibliothèques aux Ecoles Centrales (une seule par département), ce qui limite l'accès aux enseignants et aux élèves, ne laissant au public qu'un accès restreint et non-prioritaire.

Cette méfiance de l'administration centrale à l'égard du public qui n'entre pas dans une catégorie identifiable n'est pas seulement anecdotique. Elle marque durablement le cadre institutionnel et les missions des bibliothèques tout au long du XIXe siècle, et les traces en sont encore visibles.

D'ailleurs, lorsque les bibliothèques d'écoles centrales seront municipalisées, en 1803, afin de laisser aux communes les charges de fonctionnement, l'Etat mettra en place tous les éléments d'un contrôle serré sur l'état des collections (dont il garde la propriété !).

Tout le XIXe siècle perpétuera et même consolidera cette vocation première de conservation, même si, çà et là, on note quelques velléités préfigurant la notion de *lecture publique*. "Le XIXe siècle fut d'abord celui du catalogage " (*).

Quant au maillage du territoire en bibliothèques, ces dix années de tribulations administratives devaient le laisser, et pour longtemps, dans l'incohérence. Certaines communes, au hasard de la présence d'abbayes sur leur territoire, se retrouvèrent avec des collections qu'elles n'avaient pas les moyens de gérer dans des conditions correctes et ne s'en préoccupèrent plus. Bien des conservateurs de Bibliothèque Centrale de Prêt ont eu l'occasion, au cours de leur carrière, de tomber ainsi sur des fonds anciens oubliés dans des greniers de mairie ou des sacristies de campagne.

Quant aux villes plus importantes, leurs moyens leur permettaient d'entretenir et de construire des bâtiments assez conséquents pour abriter correctement des collections fragiles. Les érudits locaux devinrent des groupes de pression efficaces qui contribuèrent à obtenir des municipalités un minimum de moyens pour garantir la conservation. Mais la communication des documents resta confidentielle, limitée aux mêmes érudits qui veillaient jalousement sur des trésors qu'ils se jugeaient seuls capables d'apprécier. De toute façon, les villes ne voulaient pas assurer les frais de surveillance, d'éclairage et de chauffage de ces grandes salles qui n'étaient donc, le plus souvent, ouvertes que quelques heures en milieu de journée... Un habitant de Chartres écrira, en 1855, que "dans l'état actuel, les dépenses que l'établissement occasionne sont à peu près sans profit pour le public" (33 personnes sont autorisées à emprunter des livres, plus 39 autres par autorisation spéciale du Maire).

La Bibliothèque Municipale gardera, de ses conditions de naissance, l'image d'un temple poussiéreux abritant des livres anciens compulsés par quelques savants.

* Dominique VARRY. In : Histoire des Bibliothèques françaises. (Bibliographie n° 2)

Les bibliothèques françaises vont donc continuer à vivre (survivre ?) sans presque évoluer pendant plus d'un siècle. L'accroissement des collections est dérisoire, constitué en majeure partie de dons ou legs de documents anciens, et l'idéal révolutionnaire d'instruction du peuple par la lecture est irréalisable, avec des collections inadaptées aux besoins réels. Noé Richter (*) note qu'à la fin du XIX^e siècle les bibliothèques municipales ne sont toujours pas adaptées "aux besoins d'information et aux réalités de l'éducation des masses".

Malgré de louables déclarations d'intention, l'Etat ne se donnera pas les moyens, ni en acquisitions ni en mettant en place de véritables réseaux, de concrétiser sa volonté d'ouvrir l'accès au livre.

Pourtant, avec la généralisation de l'instruction primaire, un réseau de bibliothèques scolaires est créé (1862) mais, faute de crédits, il n'atteindra pas, lui non plus, ses objectifs.

Les bibliothèques populaires, comme les initiatives associatives locales qui se multiplient, tentent de combler ces vides, en organisant des services d'échanges, de prêt, des cabinets de lecture, des bibliothèques circulantes, avec des motivations nettement idéologiques. Il faut moraliser et canaliser cette nouvelle population ouvrière qui commence à effrayer la bourgeoisie industrielle ; les bonnes lectures comme les bons sermons dominicaux serviront à inculquer aux masses laborieuses le goût du travail, le respect du pouvoir, la résignation devant la misère. Quelques titres recommandés pour les bibliothèques paroissiales donnent le ton : *Les Serviteurs vertueux - Les Princesses de France, modèles de vertu et de piété - Isidore ou le fervent laboureur - Suites funestes de la lecture des mauvais livres - Aventures de Jasmin ou le parfait domestique - La pieuse ouvrière...* Rien d'étonnant à ce que ces tentatives ne remportent qu'un succès relatif.

* Bibliographie n°3

Pour les bibliothèques populaires, comme pour les bibliothèques municipales, l'Etat ne parvient pas à mettre en place un réseau couvrant de manière cohérente le territoire national. Nées le plus souvent d'initiatives locales isolées, elles donnent lieu à de nouvelles inégalités dues à l'aspect aléatoire du volontarisme. Une exception avec la *Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin* qui parvient à favoriser la naissance d'un réseau vraiment complet sur le département.

Si les bibliothèques confessionnelles arrivent mieux à fonctionner à partir du XXe siècle, c'est parce qu'elles sont portées par la fièvre militante des "opprimés". Dans *La Bibliothèque pour tous* (*), Marcel LANGLOIS peut écrire : "Depuis 1878, les bibliothèques populaires communales ont été établies, aux frais de la nation tout entière, par le parti antireligieux au pouvoir, et dans un sens nettement combattif... Les catholiques, comme ils en avaient le devoir, ont créé de leur côté des bibliothèques : le peuple à moraliser était l'enjeu que tous se disputaient."

Petit à petit, on a vu glisser l'"objet" de la bibliothèque du livre vers le lecteur. Tandis que l'on continue à conserver, cataloguer les livres anciens dans les bibliothèques municipales, le débat public se fait autour du lecteur, ou plus exactement, de la manière de façonner son esprit. Comment sélectionner, que doit-on conserver, etc...

Au tournant du XXe siècle, quelques bibliothécaires commencent à se préoccuper des aspirations du public. Comme on le verra plus loin, les Etats-Unis et l'Angleterre battent des records de prêts de livres, alors que les bibliothèques populaires françaises voient leur fréquentation baisser régulièrement jusqu'à leur inéluctable disparition. Même Marcel LANGLOIS, catholique militant, lance un cri d'alarme : "Dans nos pays latins, où la question religieuse fait le fond des divisions politiques et sociales..., il n'existe aucune grande

* Bibliographie n°8

bibliothèque pour tous, organisée en vue de la lecture sur place, de la lecture des périodiques et du prêt à domicile, ouverte du matin au soir, avec des dépôts multiples par quartier..."

Les nouveaux croisés de la lecture publique s'inspirent de l'exemple américain. Eugène MOREL dans son projet de *librairie publique* (appellation qui ne sera jamais reprise, en raison de sa connotation mercantile) suggère le regroupement des collections dans 100 *têtes de district*, chaque district comprenant des *branches* ou succursales. Il prévoit une annexe pour 50 000 habitants, en pratiquant le regroupement des petites communes. Les 1000 annexes offriraient les livres "les plus urgents" tandis que les 100 têtes de district fourniraient les autres à la demande et renouvelleraient périodiquement les dépôts.

Ce projet d'aménagement du territoire ne rencontre que l'indifférence des professionnels peu acquis à la lecture publique, à quelques exceptions près. De toutes façons l'Etat n'est toujours pas prêt à investir dans les bibliothèques et une telle réorganisation serait coûteuse.

Mais petit à petit, l'idée que les bibliothèques sont faites pour les *lecteurs*, que les livres doivent correspondre à leurs demandes, être prêtés à domicile et jetés lorsqu'ils sont périmés, fait son chemin et prépare les fondations de la bibliothèque publique moderne. On commence à entrevoir la nécessité des équipements de proximité : "Dans toute localité, on devrait pouvoir passer aussi facilement à la bibliothèque se renseigner qu'on va au marché acheter de la viande et des légumes" (Charles SUSTRAC). Et la Ville de Paris se dote la première d'un vrai réseau de bibliothèques de quartier.

Mais ce sont les lendemains de la Grande Guerre qui vont permettre aux Américains d'importer leurs modèles. Le C.A.R.D. (Comité américain pour les régions dévastées) va porter ses efforts ,

entre autres, sur l'installation de bibliothèques dans les départements au nord de Paris avec un certain nombre de nouveautés : accès libre aux rayons, classement thématique des ouvrages, sections pour enfants, livres neufs et attrayants, gratuité du prêt... On les appelle "Bibliothèques publiques intercommunales circulantes". Ce fonctionnement révolutionnaire remporte un succès immédiat, d'autant qu'il est complété d'un service de *dépôts* renouvelés régulièrement dans des communes éloignées. Malheureusement, après le départ des Américains, les subventions des collectivités locales ne suivent pas, les livres s'abîment et ne sont pas suffisamment renouvelés, le système de dépôts a du mal à perdurer, faute de moyens de transport.

Mais l'expérience fera date et sera reprise lors de la création des bibliothèques centrales de prêt ; elle avait permis, en effet, de prouver qu'il était possible de desservir tous les publics et de les attirer en grand nombre, en tenant compte de leurs besoins. Eugène MOREL et Ernest COYECQUE, les pionniers de la lecture publique, triomphent : ils avaient raison et ils peuvent, avec l'aide du C.A.R.D., mettre en place des formations professionnelles qui marquent une nouvelle génération de bibliothécaires. Mais là encore, les autorités françaises ne prendront pas le relais et les cours cesseront après l'arrêt du financement américain.

La *profession* s'organise et un désir profond anime les nouveaux bibliothécaires d'être reconnus à travers un statut unique, une formation et des modes de recrutement communs. Parallèlement, ils deviennent une véritable force de proposition en matière de *réseau*. L'Association des Bibliothécaires Français envisage, en 1919, la création de *réseaux régionaux* très comparables à ceux que conçoit actuellement la Direction du Livre et de la Lecture. Chaque bibliothèque classée prendrait la responsabilité d'une région (dont les limites ne sont pas, à cette époque, une unité administrative mais une zone d'influence constatée sur le terrain). Elle y coordonnerait le prêt interbibliothèques, centraliserait les catalogues afin de devenir

une source d'information bibliographique pour communiquer avec les autres régions et à l'intérieur de la région. Ces services seraient financés par les communes desservies.

Elle réclame aussi, dans le cadre de la réorganisation de la profession, la création de postes départementaux destinés à coordonner le développement de la lecture publique en zone rurale, à l'échelon départemental.

On relève ainsi, dans les années 30, au moins une dizaine de *plans d'aménagement du territoire* français, intégrant les données administratives existantes ou procédant à des découpages de "circonscriptions" ignorant l'entité communale. Aucun ne verra le moindre début d'application, avant le lancement des premiers bibliobus et la mise en place des B.C.P. en 1945.

L'Etat continue à donner la préséance aux fonctions de conservation de documents anciens, et il le prouve par deux mesures caractéristiques.

Il organise et nationalise la profession d'archiviste avant celle de bibliothécaire ; et, en 1931, établit la liste des bibliothèques classées qui auront droit à un conservateur formé et compétent, en fonction de l'importance des fonds anciens, sans se préoccuper de la taille de la ville ni de la fréquentation de la bibliothèque par la population.

Cependant, de plus en plus, au sein de la profession, un consensus naît sur l'aspect inéluctable de la *double mission* : conservation et diffusion. L'inspecteur Charles Schmidt consigne, dans un rapport, la réflexion suivante : "La bibliothèque municipale de l'avenir devra être à la fois une bibliothèque d'étude, avec salle de travail convenablement installée, et une bibliothèque circulante intégrée dans l'organisation générale de la lecture publique".(*)

* Les bibliothèques municipales. A.B.F. Chronique. N°1. 1930. pp. 23-30.

On peut regretter que cette *organisation générale de la lecture publique* n'ait jamais été mise en oeuvre dans sa globalité.

La couverture du territoire en B.C.P. n'a été achevée qu'en 1982 et si elles ont été conçues de façon à être complémentaires des bibliothèques municipales, rien n'a été prévu pour donner une unité aux deux réseaux, pour pallier les inégalités locales et établir des passerelles entre les collections. Cette ambiguïté est parfaitement ressentie par le public qui confond obstinément les deux institutions, leurs autorités de tutelle et leur mode de fonctionnement. La décentralisation a encore un peu plus embrouillé les choses sans vraiment ouvrir la voie d'une coopération utile aux lecteurs.

L'actuel paysage des bibliothèques est né de cet ensemble formés par les aléas de l'Histoire, les particularismes locaux, la longue inertie de l'administration centrale et surtout, un découpage territorial inadapté aux besoins d'un réseau de lecture.

1.2 - LES EXEMPLES ETRANGERS.

Dans le même temps, d'autres pays confrontés à d'autres défis, dans un contexte historique différent, faisaient émerger des solutions différentes.

Puisqu'il a déjà été question du modèle américain, essayons de voir dans quelles conditions il est né. La création de bibliothèques publiques est le fruit, aux **Etats-Unis**, de dynamiques individuelles ou associatives pour répondre à des besoins d'information et de formation professionnelle. Il n'y a pas de patrimoine écrit à conserver, pas de cadre institutionnel et l'objectif déclaré est de rendre service à un public varié. C'est de la *satisfaction de ce public* que dépend le succès, et donc la survie des bibliothèques associatives. Cet état d'esprit se retrouve, du XIX^e siècle à nos jours.

C'est lui qui préside à la création des bibliothèques municipales dans la 2^e moitié du XIX^e siècle et comme le public afflue, la nécessité de s'adapter à sa demande va s'imposer aux institutions. De même que le financement en sera assuré par un impôt spécifique que personne ne conteste. En conséquence, le réseau qui se constitue petit à petit va couvrir les grandes villes d'abord, puis l'ensemble du territoire dans un maillage serré, coordonné très tôt par les Etats qui normalisent et subventionnent les équipements municipaux. La profession commence à s'organiser, dès 1876 et contribue à l'unification du réseau par la normalisation des pratiques bibliothéconomiques (grâce, notamment, à des personnalités telles que Melvil DEWEY) et en faisant pression sur les autorités avec des propositions dynamiques de développement.

La reconnaissance de la place du lecteur dans l'objectif prioritaire des bibliothèques va inciter le public à s'investir, lui aussi, dans leur développement. Celui-ci sera spectaculaire grâce à des philanthropes comme CARNEGIE, puis des "sponsors" qui jouent encore un rôle important dans le financement des bibliothèques publiques d'Amérique du Nord.

En Angleterre comme aux Etats-Unis, les premières bibliothèques sont d'origine associative et ont pour objectif la formation professionnelle ; c'est aussi la levée d'un impôt, institué en 1850, qui doit permettre la création de bibliothèques municipales. Mais la comparaison s'arrête là, car l'impôt ici est loin de faire l'unanimité et il faudra des financements privés pour permettre à la Grande-Bretagne de développer un réseau de bibliothèques municipales conséquent.

Et c'est la France qui est prise en exemple pour susciter ces créations. Les Anglais se culpabilisent de leur retard et mettent les bouchées doubles en prenant, fort heureusement, les Etats-Unis comme modèle de fonctionnement et en intégrant tout naturellement

la notion prioritaire de *service public* comme objectif de départ. S'y grefferont les missions conjointes de documentation, information et prêt à domicile.

Le réseau s'étoffe progressivement ; des bibliothèques circulantes commencent à desservir les petites localités jusqu'à la création des *bibliothèques de comté*, en 1919, qui offrent la particularité d'être gérées par une collectivité locale tenue à des obligations définies par une loi (Public Libraries Act). Ainsi, le territoire est-il entièrement couvert et le succès public considérable.

Au cours du XXe siècle, le niveau administratif des autorités de tutelle est remis en cause à diverses reprises, dans le souci, apparemment très présent dans les esprits, d'améliorer la cohérence et l'efficacité du réseau. A partir de 1964, une planification est mise en place sur l'ensemble du territoire anglais, puis de la Grande-Bretagne qui aboutit à un réseau structuré dans son fonctionnement et son développement.

Les bibliothèques dépendent de trois niveaux de collectivités différents, selon la densité démographique :

- les *London boroughs* à Londres correspondent à des arrondissements
- les *Counties* en zone rurale
- les *Metropolitan districts* pour les agglomérations

Chaque entité coordonne un réseau de bibliothèques plus ou moins conséquent selon l'importance géographique ou démographique de la zone à desservir.

Avec de telles infrastructures, la coopération s'est particulièrement bien développée : prêt inter bibliothèques efficace et structuré (il joue un rôle dans la politique d'acquisition concertée), catalogues collectifs aux notices succinctes mais nombreuses, association professionnelle puissante.

Le résultat de cette politique est incontestable : 58% des adultes sont inscrits dans une bibliothèque, même si les restrictions importantes de crédits dûes à la récession économique peuvent donner quelques inquiétudes pour l'avenir.

Au **Danemark**, les chiffres de fréquentation seraient sûrement supérieurs s'ils étaient disponibles. En fait, l'utilisation des bibliothèques est une activité tellement naturelle qu'il n'y a pas de formalités d'inscription : il suffit d'avoir une carte de Sécurité Sociale pour pouvoir emprunter des livres.

Il est vrai que là aussi, l'Etat est intervenu très tôt pour établir une politique d'incitation à la création de bibliothèques. Les structures associatives et religieuses, à but éducatif, du XIX^e siècle ont bénéficié, dès 1897, de subventions qui deviennent systématiques grâce à la loi de 1920. D'autres lois, contraignantes pour les collectivités locales, viendront renforcer l'essor du réseau ; il sera planifié au moment de la réorganisation territoriale de 1970 qui opère des *regroupements autoritaires de communes* (elles passent de 1200 à 275).

C'est la dimension communale qui est donc choisie pour assurer la responsabilité des bibliothèques. L'Etat subventionne très largement leur fonctionnement mais les rend obligatoires, préconisant des regroupements de communes en zone rurale, ce qui permet un maillage complet du territoire ; des services communs assurés par les *bibliothèques de comté* garantissent une coopération efficace dans le réseau.

Cette politique a des effets spectaculaires, faisant du Danemark une référence incontournable en matière d'innovation, de qualité de service, de recherche architecturale et de fréquentation. Toutefois, dans une optique décentralisatrice, l'Etat retire actuellement les aspects obligatoires de la loi-cadre et l'on peut craindre que des disparités n'apparaissent au gré des politiques locales désormais plus libres.

Pas de centralisme ni de loi contraignante en **Allemagne**, de par son organisation fédérale, d'une part, et son histoire, d'autre part. Marqué par un objectif franchement éducatif, le développement des bibliothèques s'y est fait lentement, de manière inégalitaire et dans le souci constant de préserver le lecteur des mauvais livres. La situation n'est pas très brillante au moment du lancement du "Plan des bibliothèques" en 1973. Ce Plan aura au moins le mérite de mettre en place des services communs de coopération, dont les fameux *Fachsteller* qui organisent les acquisitions, l'information bibliographique et le prêt entre bibliothèques.

Mais le plan, n'étant pas coercitif et ne proposant pas de financement aux collectivités, n'aura aucune influence sur l'aménagement du territoire qui reste très inégalement pourvu en équipements de lecture. La complexité des niveaux administratifs n'ajoute rien à l'homogénéité d'un réseau qui n'en est pas vraiment un.

Les communes consacrent peu de moyens à leurs bibliothèques qui sont peu fréquentées (10 à 15% de la population) et ne jouissent pas d'une très bonne image.

Ce dernier exemple de l'Allemagne montre que la dichotomie que l'on a tendance à établir entre les bibliothèques dynamiques anglo-saxonnes ou du Nord de l'Europe et celles du Sud mal réveillées n'a pas vraiment de sens. Ce n'est pas une question de géographie, ni d'ethnie mais bien plutôt d'histoire des institutions.

D'une étude comparée de ces différents pays auxquels on pourrait ajouter l'ex-URSS, l'Espagne ou l'Italie, nous pouvons retirer quelques conclusions :

Les pays qui offrent l'image d'un réseau de bibliothèques cohérent, dense et plébiscité sont ceux qui ont, à un moment ou un autre de leur histoire, pris le risque politique d'imposer autoritairement un

aménagement du territoire aux collectivités locales, d'y adjoindre un financement approprié (sous forme de subventions d'Etat ou en permettant la levée d'un impôt) et d'imposer la double mission de documentation et de lecture publique.

2 - UN CONTEXTE NOUVEAU : DECENTRALISATION - DELOCALISATIONS UNIVERSITAIRES - INTERCOMMUNALITE

En France, les collectivités locales vivent, depuis quelques années, des bouleversements importants avec l'arrivée de compétences nouvelles plus ou moins souhaitées, qu'elles n'ont pas toujours été préparées à accueillir.

2. 1. Si la **décentralisation** culturelle a peu touché les villes, habituées à gérer leurs équipements maigrement subventionnés par l'Etat, on peut regretter qu'elle n'ait pas permis de mettre en place une véritable politique nationale en matière d'équipements et de fonctionnement. Les inégalités qui existaient d'une ville à l'autre sont appelées à persister et elles se sont déjà développées rapidement en ce qui concerne les B.C.P.

Les observateurs s'accordent à dire que la décentralisation culturelle n'a pas vraiment eu lieu ou, tout au moins, reste à achever. Ils s'appuient pour cela sur les nombreuses accusations de jacobinisme que lancent notamment les élus locaux reprochant à l'Etat d'exercer un véritable contrôle sur les politiques culturelles à travers le système des subventions ; leur attribution n'est, en effet, accordée que lorsque les projets correspondent à ce que les élus considèrent comme une conception élitiste de la culture. Les Directions Régionales des Affaires Culturelles sont accusées d'être "les boîtes aux lettres du Ministère"(*).

* LEMEAU, Thierry-Henri. Décentralisation culturelle. Etude et Réflexions. N°12. Janvier 1992.

Par ailleurs, l'essentiel du budget national consacré à la lecture ou à la musique va aux grands établissements parisiens. Et les collectivités locales seules ne peuvent assurer la création et le fonctionnement d'équipements conséquents, si ce n'est au prix d'un engagement politique qui peut, à tout moment, être remis en cause.

La Dotation Globale de Décentralisation est calculée selon des critères de toute évidence inadaptés puisque certaines Régions ne parviennent pas à "dépenser" leur enveloppe annuelle, alors que d'autres, confrontées à un dynamisme remarquable des collectivités locales, doivent les pénaliser en diminuant le taux de subvention accordé à leurs projets. Tel équipement sera financé à 50% par la D.G.D. dans une Région pauvre en initiatives, alors que tel autre obtiendra difficilement 20%, et devra prendre rang deux ou trois ans à l'avance.

Dans un contexte aussi étriqué, il est difficile d'exiger des collectivités locales qu'elles fassent preuve de hardiesse et de cohérence dans leurs investissements culturels. Les orientations de l'Etat se manifestant essentiellement sur le terrain de choix esthétiques et de fêtes médiatiques ponctuelles, la politique du "jeu du catalogue"(*) a encore de beaux jours devant elle.

Dans son rapport sur la décentralisation culturelle(**), René RIZZARDO propose une redéfinition du rôle de l'Etat, un encouragement à l'intercommunalité et un réajustement des niveaux de compétences ; pour l'enseignement musical, il préconise le niveau départemental, afin de couvrir les zones rurales et de ne pas laisser aux communes une charge aussi lourde. Comme le constate Thierry LEMEAU : "Les écoles de musique dénommées *Conservatoires nationaux de région* n'ont de nationale que la mission et de régional que le nom ; ces écoles relèvent la plupart du temps des communes, ce qui soulève de graves difficultés".

* Bibliographie n°28

** Bibliographie n°34

L'échelon régional semble, en effet, oublié dans la décentralisation culturelle. Il ne peut intervenir qu'en créant un service d'archives ; René Rizzardo propose de lui confier le théâtre qui a besoin d'un rayonnement plus étendu que l'espace communal.

Ces recommandations seront-elles entendues ? Jusqu'à quand les villes, et surtout, les villes moyennes pourront-elles faire fonctionner à la fois un réseau de bibliothèques, un conservatoire de musique, un théâtre, un ou deux musées, une école des beaux-arts, ... ?

La décentralisation aurait pu être l'occasion d'un débat sur le rayon d'action des équipements culturels, leur impact, leurs utilisateurs, leurs financements, leur répartition sur le territoire, de façon à gommer les inégalités et impulser des politiques cohérentes. Ce débat n'a pas eu lieu, il reste à faire.

2. 2. Autre révolution dans l'univers des villes moyennes : les délocalisations universitaires. Considérées comme une aubaine par les responsables locaux, elles apportent un plus à l'attractivité d'une ville. Outre qu'elles lui confèrent une importance flatteuse, elles sont censées garder les jeunes au pays, attirer les entreprises et revitaliser le tissu économique, raviver l'animation de cités un peu assoupies et permettre de poursuivre leurs études à des jeunes pas assez fortunés pour s'installer dans une ville universitaire.

Un peu réticentes, il y a une dizaine d'années, les universités comprennent maintenant qu'elles ne peuvent accueillir, sur les lieux traditionnels, une population étudiante en constante augmentation et dont le doublement est prévu à l'horizon de l'an 2000. L'implantation d'I.U.T. et de premiers cycles dans les villes moyennes fait donc maintenant l'unanimité et les élus emploient désormais leurs talents de persuasion pour attirer les filières les plus prestigieuses et les plus porteuses de débouchés.

Pour cela, ils font valoir les ressources, les traditions et les spécificités de leurs villes. Il faut qu'étudiants et professeurs aient envie d'y vivre, que les enseignements aient un rapport avec les activités du cru. Il faut surtout que les collectivités locales fournissent les infrastructures : locaux, restauration, logements ; elles doivent s'engager à financer 50 % des investissements. C'est ce qu'exige sans rire le Ministère de l'Education Nationale qui n'en a jamais demandé autant aux grandes villes.

Il exige aussi un "environnement" minimum dont la documentation fait partie. Les maires font donc visiter leurs bibliothèques municipales et jurent qu'elles se mettront en quatre pour accueillir les futurs étudiants. Le Maire de Cambrai est catégorique : "Si l'Université de Lille III est venue chez moi, c'est en particulier grâce au caractère performant de ma bibliothèque-médiathèque. C'est la première chose qu'ils ont demandé à voir."(*)

Profitant d'une conjoncture aussi favorable (mais également en raison de la faiblesse de leurs propres crédits), les universités réclament des dotations pour acheter des livres, des créations de postes de documentalistes et d'A.T.O.S. Le tout en ordre bien dispersé, avec des variantes locales des plus pittoresques, comme les modes de recrutement de ce nouveau type de personnel territorial mis à disposition de l'Etat. On notera tout de même que, sur ces dossiers, les dissensions politiques disparaissent : villes, départements, organismes intercommunaux, Régions s'entendent pour remplir la corbeille. Ce qui donne une idée de l'importance que tous y attachent.

Dans ces circonstances, les bibliothèques doivent s'adapter et suivre, sinon précéder, les priorités municipales. Dans certaines villes, il a fallu réserver un espace pour la documentation universitaire et le public étudiant, assurer la logistique (acquisitions, catalogue, équipement), aménager les horaires d'ouverture.

* Bibliographie n° 41

Daniel RENOULT, Directeur des Bibliothèques universitaires au Ministère de l'Education Nationale affirme que "le Ministre tiendra ses engagements en matière de création d'emplois de bibliothèques" mais lorsque l'on connaît le retard accumulé dans ce domaine depuis une quinzaine d'années, il est légitime de supposer que ces emplois iront prioritairement aux bibliothèques universitaires traditionnelles, qu'elles soient anciennes ou nouvelles. Le Plan "Université 2000" prévoit, en effet, la création de sept universités de plein exercice (quatre en Ile-de-France, une à La Rochelle et deux dans le Nord-Pas-de-Calais).

Deux choix s'offrent donc aux villes accueillant des antennes : construire un centre de documentation en même temps que les lieux d'enseignement. C'est souvent ce que réclament, en priorité, les professeurs. Ou bien, à l'occasion d'une réorganisation, d'un agrandissement ou d'une construction nouvelle, intégrer la documentation universitaire à la bibliothèque municipale.

C'est ce dernier choix qui semble séduire les villes et les bibliothécaires, actuellement. Les conventions se multiplient entre bibliothèques universitaires et municipales : Roanne, Chambéry, Blois, Valence, entre autres, ont ainsi conçu leurs nouveaux équipements en y ajoutant cette mission supplémentaire. Avec, bien sûr, les m² et les postes adéquats, et, en prime, la bénédiction du Ministère de l'Education Nationale qui octroie, pour les acquisitions, des crédits du Centre National des Lettres et les droits d'inscription en bibliothèque universitaire des étudiants concernés. Les conventions prévoient les conditions d'accueil, les locaux, les emplois et les règles de fonctionnement.

A *Valence*, la convention entre l'Etat, la Ville et l'Université régit le mode de fonctionnement de la "Médiathèque Publique Universitaire" qui accueille les cinq mille étudiants du premier cycle et prend en charge leurs besoins. Mille mètres carrés et huit postes leur

sont exclusivement consacrés ; les fonds sont accessibles sur un catalogue commun qui regroupe également les fonds des trois autres unités documentaires de la ville. Le financement est assuré à 60 % par le département et à 40 % par la ville, l'Etat ayant accordé une subvention de 500 000 F.

Née d'une volonté commune des bibliothécaires et du Maire de Valence qui se trouve être aussi, par bonheur, Président du Conseil Général, cette organisation est intéressante par les motivations qui la sous-tendent. Les élus y trouvent un intérêt politique et économique qui rejoint celui des professionnels de développer la coopération entre la lecture publique et l'université. Leur idée est, en effet, de dynamiser la documentation pour le grand public par la présence de fonds spécialisés et d'intégrer les étudiants dans la lecture-loisir, ce qui rejoint l'idée de la "Mission pour la lecture étudiante".

On sait que cette mission a été créée, à l'automne 1991, par le Ministère de l'Education Nationale pour "encourager la lecture au sein de la population étudiante".(*) Des fonds de culture générale sont donc créés à l'intérieur des bibliothèques universitaires pour permettre aux étudiants de diversifier leurs centres d'intérêt et ne pas lire seulement "utile". Et Jean-Marc Bordier, Adjoint à la Culture du Maire de Poitiers et universitaire, préconise des "contrats de développement de la lecture et du documentaire permettant aux villes d'apporter des fonds en échange de prestations en faveur de la population".(**)

On voit là un croisement des intentions, symptomatique du refus des ségrégations du public et des fonds ; on pourrait y reconnaître une résurgence de l'utopie de la bibliothèque universelle. La convention de Valence le précise expressément : "Cette bibliothèque universitaire sera intégrée à la médiathèque, les parties admettent qu'il s'agit d'une fonction *intégrée* et non séparée..."

* FRAISSE, Emmanuel. Une mission lecture étudiante. B.B.F. Tome 37. N°1. 1992.

** Bibliographie n°40

Au sein de l'équipe de la médiathèque, le débat ne laisse pas pour autant d'être "vif", les effets pervers possibles ayant volontairement été abordés préalablement. N'y-a-t-il pas un risque d'*exclusion des publics* traditionnels ? La présence assidue des étudiants ne va-t-elle pas chasser le grand public ?

Les professionnels soulignent un autre danger : la secondarisation des premiers cycles. Exilés dans des villes de moindre importance, coupés des ressources de l'Université, condamnés aux "turbo-profs" et privés de vraies bibliothèques universitaires, les étudiants de premiers cycles ne vont-ils pas devenir des lycéens prolongés ? Le risque est réel mais les édiles des villes moyennes rétorquent avec force qu'ils offrent des conditions de travail plus conviviales et que la qualité de l'enseignement s'en ressent.

Il est certain que cette implication directe des collectivités locales dans la gestion des équipements para-universitaires aura des conséquences qui ne seront pas que financières, comme semblait l'espérer l'Etat en la suscitant. Il n'est pas trop tôt pour tenter de les évaluer et de les orienter dans le sens d'une optimisation des structures traditionnelles. On note avec intérêt la réflexion nouvelle qui s'instaure dans les villes qui construisent de nouvelles médiathèques et qui vont accueillir une antenne ou une université. A La Rochelle comme à Saint-Quentin-en-Yvelines, les acteurs sont prêts à la concertation pour définir la complémentarité des équipements et des collections.

Il faudra, d'autre part, trouver un niveau de responsabilité territoriale plus pertinent que celui de la commune pour assurer la pérennité de telles charges. A Valence, un G.I.P. est en projet.

L'intérêt d'une antenne universitaire dépasse largement le cadre de la ville et touche l'ensemble des communes alentour. A La Rochelle, c'est le S.I.V.O.M. qui est l'interlocuteur privilégié de l'Université, à Lorient c'est le District, à Chartres c'est le Syndicat Intercommunal qui investit dans la construction de l'I.U.T., à Saint-Quentin-en-Yvelines c'est le S.A.N.

2.3. Les organismes intercommunaux ne sont pas habitués à ce type de compétences, mais là aussi, nous vivons une période de mutations. L'intercommunalité qui s'est développée depuis trente ans avec des bonheurs divers, dans l'Hexagone, n'a pas réussi à unifier les 36 000 communes françaises. On sait que les autres pays européens réunis comptent moins de communes que la France à elle seule parce qu'ils ont su, à un moment ou un autre, les regrouper de façon autoritaire.

La géographie humaine et économique française a favorisé cet émiettement de l'habitat sur lequel sont venues se greffer des identités fortes ; il est donc difficile de demander aux élus d'abandonner leurs prérogatives et leur autonomie de décision. Ce sont des impératifs économiques absolus qui ont permis l'émergence de structures telles que les S.I.V.O.M.(*), districts et autres S.I.V.U.(**) Une commune isolée peut difficilement prendre en charge des équipements lourds ou des infrastructures qui sont nécessaires à tout un bassin d'habitat.

C'est ainsi que les réseaux d'assainissement, le ramassage des ordures ménagères, les transports en commun ont été pris en charge par des structures intercommunales urbaines ou rurales choisies en fonction de la souplesse d'utilisation qu'elles offraient.

Elles ne permettent pas toutes les mêmes compétences, et ne présentent pas les mêmes contraintes. Pour imposer les plus contraignantes aux grandes agglomérations, les Communautés urbaines, l'Etat a dû y adjoindre des compensations fiscales incitatives. Les Syndicats d'Agglomération Nouvelle, comme les Villes Nouvelles qu'ils sont censés gérer, ont aussi été créés à l'initiative du gouvernement et sont mal ressentis par les élus des communes d'origine.

* Syndicat intercommunal à vocation multiple

** Syndicat intercommunal à vocation unique

Il faut trouver un savant dosage entre les avantages que représente le partage des charges et la perte d'autonomie que craignent les collectivités. On voit ainsi, dans certaines agglomérations, fleurir une multiplicité de S.I.V.O.M., comme à MOULINS où chaque activité est confiée à un S.I.V.O.M. différent regroupant certaines communes et pas d'autres limitant étroitement les compétences des uns et des autres. Dans l'agglomération toulonnaise, ce sont des S.I.V.U. qui sont créés au coup par coup, depuis le refus, par les villes périphériques, de se regrouper en Communauté Urbaine. Façon extrême de se protéger d'une coopération jugée dangereuse ? On peut rêver d'une gestion des intérêts publics plus performante.

Mais les enjeux sont d'importance. Il y a souvent des disparités économiques considérables entre communes qui se touchent. Cela tient à la densité de l'habitat social, au coût des terrains, à la présence d'entreprises qui versent la taxe professionnelle, à l'existence de réserves foncières, etc... Soucieux d'apporter les meilleurs services au moindre coût à leurs administrés, les municipalités sont très vigilantes sur la répartition des charges et des équipements dans le cadre intercommunal.

La formule du *district* a emporté la faveur des élus dans les agglomérations de taille moyenne, en raison de son aspect peu contraignant, des capacités d'évolution des compétences, de la possibilité de disposer de ressources propres. C'est dans ce cadre que l'on trouve des *compétences culturelles* reconnues, même si cela reste encore rare. Beaucoup de ces districts se sont constitués, ces deux dernières années, en prévision de la loi sur les communautés de villes dont les élus craignaient une application coercitive. Les districts sont, à l'heure actuelle, plus de 200 et semblent satisfaire la majorité de leurs adhérents, même si l'instauration de la fiscalité propre (depuis janvier 1990) n'est pas facile à mettre en oeuvre ; pour l'encourager, l'Etat accorde une Dotation Globale de Fonctionnement aux districts qui l'adoptent.

Malgré le petit nombre de compétences obligatoires, bien des districts s'octroient des libertés avec le cadre légal : la moitié d'entre eux, par exemple, ne gèrent pas le centre de secours et d'incendie qui entre pourtant dans les obligations.

La loi du 6 février 1992 a pour but de contraindre à la coopération intercommunale les communes qui y sont réfractaires. La Direction Générale des Collectivités Locales estime que c'est un "compromis entre la voie de l'intercommunalité autoritaire et celle de l'individualisme local"(*)

Intitulée "loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République", elle traite de la déconcentration administrative, de la démocratie locale et du renouveau de la coopération locale en faisant apparaître deux structures nouvelles : les communautés de communes et les *communautés de villes*.

C'est l'un des prolongements de la décentralisation avec un projet d'aménagement du territoire. Des schémas de coopération intercommunale doivent être établis par une commission départementale composée majoritairement de maires. D'ici février 1993, ces commissions vont proposer de conserver ou modifier l'existant ou encore imposer les nouvelles structures intercommunales. Ces communautés de villes ou de communes ont un cadre plus rigide que les S.I.V.O.M. ou les districts et ont ceci d'intéressant qu'elles prévoient des compétences en matière de "*construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs*."

Certes, il s'agit de compétence facultative et l'on peut se dire qu'après avoir absorbé des compétences obligatoires, les élus ne se précipiteront pas sur le facultatif. A moins justement que la liberté de choix dans des domaines sensibles ne soit accueillie favorablement. Il faut enfin percevoir comme positive cette possibilité de compétences culturelles offerte par la nouvelle loi, parcequ'elle est le signe d'une maturité et de l'actualité de la réflexion. Il est vrai qu'

* Le Monde. 18 - 05 - 92

en trente ans, les organismes intercommunaux sont passés petit à petit des réseaux d'égouts au développement économique, puis universitaire ; la culture et, en premier lieu la lecture, devraient logiquement se situer dans la continuité de cette évolution.

On en voit les signes avant-coureurs dans l'organisation de journées ou débats sur ce thème (*), même s'il existe encore peu d'expériences et si celles-ci ne présentent encore aucun signe de réussite absolue.

3. ETUDES DE CAS.

3.1. LORIENT.

Ville moyenne de 65 000 habitants, Lorient vit essentiellement de sa situation en bord d'océan : pêche, arsenal de la base militaire (la "Royale" est le premier employeur du département), tourisme l'été. Comme beaucoup de ports, elle connaît des difficultés économiques et cherche un second souffle pour enrayer la progression du chômage qui touche une population de tradition ouvrière. La municipalité mise sur une politique d'*investissement culturel* et le développement d'un *pôle universitaire* pour redynamiser l'expansion économique.

Une école de musique et de danse a été construite en 1988, le Palais des Congrès en 1991 et une *médiathèque* est en construction pour remplacer la Bibliothèque Centrale exigüe et vétuste (ouverture prévue en décembre 92). Il y a aussi une école des Beaux-Arts et deux musées. La Ville s'est dotée d'un Service des Affaires Culturelles dirigé par un chargé de mission pour coordonner ces différents services ainsi que les animations (dont le Festival Interceltique qui rassemble chaque année plusieurs milliers de spectateurs).

* Bibliographie n° 55 et 56

L'*agglomération* est complétée par cinq autres communes qui comptent 7 000 à 22 000 habitants et présentent des différences importantes quant à leurs revenus fiscaux et à leurs catégories de population. Le paysage politique est également varié, allant du P.C. au sans-étiquette apparenté R.P.R.

Il existe tout de même un *district* né d'un S.I.V.O.M. transformé pour tenter de répartir plus équitablement les dépenses. La fiscalité directe va ainsi être adoptée avec une période d'adaptation de cinq ans et permettra au district nouvelle formule de percevoir la Dotation Globale de Fonctionnement accordée par l'Etat. Il regroupe les six communes de l'agglomération et conserve les précédentes compétences du S.I.V.O.M. : le traitement des ordures ménagères, les transports urbains, le développement économique, le Parc des Expositions, le développement du potentiel universitaire, la promotion touristique, les études d'urbanisme intercommunal, le Parc océanique, les ports de plaisance, le réseau d'eau potable, les terrains de nomades, un golf et quelques autres actions ponctuelles.

Une association du *Pays de Lorient*, regroupant vingt-trois communes recoupe certaines de ces activités, notamment dans le domaine économique, à une échelle plus importante.

Le district n'a pas de compétences culturelles. Les loisirs ne sont représentés, depuis une période récente, que par la plaisance et le golf. Il est à noter, tout de même, qu'une tentative a été amorcée, en 1978, concernant l'*Ecole de Musique*, afin qu'elle soit prise en charge par le S.I.V.O.M. ; des communes-membres ayant refusé, le projet n'a pas vu le jour, le principe du S.I.V.O.M. étant de ne mettre en oeuvre que les projets faisant l'unanimité.

Le Secrétaire Général du district (installé dans la mairie de Lorient) a constaté à quel point il était difficile de transférer à la gestion intercommunale des services assurés initialement par la

ville-centre. Hormis les services de secours et d'incendie, les communes périphériques craignent toujours que Lorient ne leur fasse assurer ses propres dépenses. Il est donc plus facile de créer des compétences nouvelles, comme le développement universitaire ; c'est ainsi que le district s'est largement impliqué dans la construction de l'I.U.T.

Toutes les communes de l'agglomération ont leur *bibliothèque* qui fonctionne en autonomie ; il y a très peu de rapports professionnels entre elles, en-dehors de quelques affinités personnelles entre bibliothécaires. Il n'y a, à fortiori, aucune coopération. Et pourtant, les 130 000 habitants disposent de huit équipements et d'un bibliobus urbain. Bien des villes de cette taille n'ont pas un réseau aussi dense, même si certains de ces équipements sont encore sous-dimensionnés, comme la *bibliothèque centrale de Lorient* notamment.

Reconstruite en 1960 avec les "dommages de guerre", elle est encore située au rez-de-chaussée de l'hôtel-de-ville, la petite salle des enfants séparée du reste de la bibliothèque par un vaste hall monumental. Souffrant jusqu'en 1989 d'un fonctionnement obsolète, de locaux exigus et de collections vieilles (il n'y avait pratiquement pas eu d'éliminations), le volume d'activité est de 150 000 prêts par an. Le budget d'acquisitions et abonnement est de 690 000 F.

Le nouvel équipement de 4 000 m² dans le quartier de Lorientis devrait couvrir les besoins de l'agglomération en documentation de niveau pré et post-bac, en même temps qu'initier une politique plus dynamique dans le domaine de la lecture publique. Les orientations de la nouvelle direction sont, en effet, très volontaristes : diversification des supports avec l'introduction prioritaire de la vidéo, extension des horaires d'ouverture (46 heures hebdomadaires), animations permanentes (opération "paniers de livres" dans les quartiers HLM), réactualisation des collections, informatisation, etc...

Les trois *annexes* de Lorient ont ceci d'intéressant qu'elles

sont représentatives des différentes structures de quartier que l'on retrouve dans la plupart des villes françaises :

La plus grande est celle du quartier de Kervénanec. C'est l'annexe-de-ZUP-des-années-70 avec 1 000 m² de surface et discothèque en sous-sol. Elle a mal vieilli : mal signalisée dans le quartier, enseigne cassée, porte d'entrée recouverte d'affiches périmées, un "accès interdit" orne la porte de la salle des enfants séparée de la salle des adultes par un long corridor étroit. Il n'y a jamais eu, là non plus, de "désherbage" et les livres présentent des signes d'obsolescence certains. Les salles sont vastes mais le mobilier est sinistre, même chez les enfants auxquels l'ancien directeur tenait à apprendre "qu'il faut lire assis sur une chaise". Les résultats sont à la mesure de cette sous-exploitation des surfaces : 70 000 prêts de livres par an seulement dans un quartier pourtant porteur avec des associations vivantes, un centre socio-culturel, la proximité d'écoles, d'un collège et de deux communes limitrophes mal dotées en bibliothèques (28 % des inscrits). Le public adulte se recrute essentiellement chez les retraités et les femmes au foyer. Des résultats étonnamment faibles aussi pour la *discothèque* qui est pourtant l'une des trois seules discothèques du département : 20 000 prêts seulement par an.

Ce sont des chiffres remarquables qui sont obtenus dans une unité, plus petite pourtant, desservant un quartier moins peuplé : *Keryado*. Une seule salle pour les adultes et les enfants, sur 500 m², avec un fonds de 4 000 cassettes audio. Il y a là une vraie gestion des collections avec politique d'élimination, un "coup d'oeil" agréable, une vitrine sur rue bien utilisée et une identité forte de la bibliothèque sur le quartier. Une population vieillissante a pour conséquence un nombre de prêts plus élevés chez les adultes que chez les enfants.

Les bibliothécaires de Kervénanec et Keryado s'entendent bien et ont toujours travaillé en collaboration (animations, acquisitions,

aiguillage réciproque des lecteurs).

Le relais-lecture du *Polygone* est un petit équipement de 25 m², géré par le service du bibliobus. Implanté de très longue date au rez-de-chaussée d'un immeuble pour personnes âgées, à proximité d'un Centre Social et d'un Foyer de Jeunes Travailleurs, il prête près de 10 000 livres par an à ses 200 lecteurs. C'est le type même de la petite structure conviviale de proximité. La question de la légitimité de son maintien s'est posée ; mais il semble répondre à un besoin spécifique et il serait plutôt question de le renforcer.

Le BIBLIOBUS dessert les autres quartiers de Lorient et, surtout, les écoles (106 classes). Il tourne toute la journée de 9h30 à 19h, avec un effectif total de trois personnes et prête 46 000 livres par an. Il effectue des dépôts dans les crèches, deux comités d'entreprises et un foyer de personnes âgées.

Les différentes structures du réseau lorientais ont longtemps fonctionné sans rapport entre elles. La nouvelle direction a introduit des réunions communes hebdomadaires, des réunions d'acquisitions mensuelles et des réunions générales trimestrielles ; elle a également recentralisé les procédures d'acquisition, de catalogage et d'équipement. Chaque membre de l'équipe vient régulièrement à la Centrale pour effectuer des tâches d'indexation ou de catalogage sur les livres de toutes les sections confondues. L'objectif est de créer un véritable réseau, au moins sur la ville de Lorient, mais ces changements sont accueillis de façon mitigée par le personnel en place : si le travail en commun permet de briser la sensation d'isolement, il est ressenti aussi comme une perte d'autonomie et l'on invoque le "temps perdu" en réunions et déplacements à la Centrale.

A la périphérie, QUEVEN, 8 900 habitants, commune verte et résidentielle, propose une bibliothèque conviviale à un public exigeant. La politique de la municipalité est de répondre à la demande

pour attirer et retenir les habitants à revenus confortables ainsi que les entreprises à fort contingent de cadres.

Il y a donc un projet de construction avec discothèque et informatisation. En attendant, les bibliothécaires achètent systématiquement tous les livres demandés ; elles développent un fonds pour les lycéens, tout en reconnaissant que les C.D.I. de Lorient sont bien pourvus, et se procurent même des ouvrages universitaires pour les quelques étudiants qui ont grandi sur la commune et veulent continuer à fréquenter la bibliothèque de leur enfance... Elles s'approvisionnent aussi dans les magasins de la B.C.P., à Lanester, mais n'ont aucun contact avec Lorient dont elles craignent le "phagocytage".
 Pourcentage des inscrits : 15% de la population.
 Nombre de prêts : 4,8 par an par habitant.

De création récente, la bibliothèque de CAUDAN, 6 800 habitants, est, de loin, la seule de l'agglomération à correspondre à l'idée que l'on se fait d'une bibliothèque moderne : couleurs vives, livres en bon état, animations variées, contacts et ouvertures vers les autres bibliothèques (Lorient, B.C.P., agence de coopération régionale,...)

Pourcentage des inscrits : 20% de la population
 Nombre de prêts : 5,5 par an par habitant

C'est LANESTER qui jouit de la meilleure réputation parmi les professionnels de l'agglomération. C'est en effet la commune qui déploie le plus d'efforts pour faire de sa bibliothèque un pôle d'animation culturelle et d'insertion sociale. Avec une population de 23 000 habitants, c'est la 3e ville du département ; son activité provient essentiellement de l'industrie : Arsenal, filiale Renault et connaît de graves difficultés économiques.

La bibliothèque a pour mission de desservir toutes les populations défavorisées, de lutter contre l'isolement des personnes âgées, contre l'illettrisme, de créer un centre-ville (qui n'existe pas) par des animations permanentes ...

Une énergie considérable est donc déployée par une équipe de 7 personnes qui fait du portage de livres à domicile pour les malades et les personnes âgées, du porte-à-porte dans les H.L.M. avec des caisses de livres, des dépôts gérés par les éducateurs dans les maisons de quartiers et les P.M.I., de la formation auprès des nourrices. Tout en assurant l'ouverture et l'animation d'un équipement de 900 m² qui reçoit toutes les classes de la ville et assure toutes sortes d'activités : ateliers d'arts plastiques, expositions, production d'émissions radiophoniques avec adolescents, etc... C'est bien sûr la gestion des collections qui passe au second plan.

Lanester est à l'origine de la seule structure coopérative de la région : COLIBRI, revue de littérature pour enfants qui donne lieu à des échanges et des réunions entre bibliothécaires jeunesse du département.

D'autres contacts vers l'extérieur existent, notamment avec la bibliothèque d'Hennebont, qui donnent lieu à des sélections de livres pour adolescents.

Pourcentage des inscrits : 11 % de la population.

Nombre de livres prêtés : 3, 8 par an et par habitant.

Située dans un ancien presbytère de granit, la bibliothèque de PLOEMEUR (18 000 habitants) est à l'image de la politique qui préside à sa destinée : pièces étroites, escalier à vis étroit pour atteindre la salle des enfants aux collections compartimentées par tranches d'âge. La ville est économiquement en voie d'expansion et jouit d'une aisance relative. Les élus et la bibliothécaire se situent dans une concurrence impitoyable avec les communes limitrophes. Seuls les habitants de Ploemeur peuvent s'inscrire à la bibliothèque qui achète systématiquement tous les livres demandés pour éviter que les lecteurs n'aillent les chercher dans la ville voisine. La bibliothécaire n'est pas autorisée à travailler avec les professionnels des autres communes.

Pourcentage des inscrits : 10 % de la population.

Nombre de livres prêtés : 2, 5 par an et par habitant.

L'agglomération lorientaise dispose d'une *densité* d'équipements de lecture tout-à-fait intéressante, de professionnels qualifiés et d'un lectorat actif ou potentiel déjà sensibilisé, qui emprunte 600 000 documents par an ; il y a des projets, des constructions, des informatisations en cours.

30 % des lecteurs inscrits à Lorient n'habitent pas la ville.

On se prend à rêver de la performance de ce réseau, s'il était un réseau... Les seuls points communs entre les équipements sont des modes de fonctionnement préhistoriques calqués sur ceux de Lorient, dans les années 70 : la plupart des bibliothécaires de l'agglomération ont été formées sur place, n'ont jamais visité d'autre équipement et ne partent jamais en stage. C'est ainsi que, comme dans un cauchemar, on retrouve le même mobilier sinistre partout, le même système de prêt par audio-charging (dernière poche de résistance en France), l'absence de fichiers-matières, et une peur paralysante de la concurrence,... Seules la bibliothécaire de CAUDAN et la directrice de LORIENT, recrutées à l'extérieur, ont importé des méthodes plus neuves et une ouverture d'esprit qui devraient amorcer un changement salutaire ; c'est aussi dans ces deux villes que l'on trouve le plus fort taux d'inscrits.

Un travail en réseau permettrait à chaque structure de cibler son public en menant une politique d'acquisition concertée qui économiserait les deniers publics. Une informatisation commune aurait permis une optimisation des ressources documentaires : les distances ne sont pas très importantes d'une ville à l'autre et le réseau de transport en commun les dessert correctement.

Si les esprits ne sont pas encore mûrs, il y a des points d'appui qui devraient faire avancer la réflexion : la nouvelle médiathèque de

Lorient va devenir un modèle à suivre avec lequel la concurrence ne sera plus envisageable. Les ébauches de coopération peuvent permettre des échanges qui feront évoluer les esprits : depuis deux ans, les documentalistes (C.D.I. de collèges et lycées, Chambre de commerce, etc...) se réunissent avec les bibliothécaires qui le souhaitent pour mettre en oeuvre une politique concertée d'accueil des lycéens et des étudiants, éditer une liste des périodiques de chaque établissement, etc... Le réseau *Colibri* des bibliothèques Jeunesse peut également démontrer l'aspect positif de la coopération. Enfin, la nouvelle directrice de la B.C.P., précédemment Conseillère au Livre à la D.R.A.C., aura un rôle à jouer auprès des petites communes périphériques.

3.2. LA ROCHELLE

Le cadre rappelle celui de Lorient : la Rochelle est un port de 71 000 habitants, dans une agglomération de 104 000 habitants qui est en expansion au détriment de la ville-centre. Mais ici, pour surmonter les difficultés économiques (l'endettement de la ville est au-dessus de la moyenne nationale), les collectivités misent sur la pêche avec un projet de *nouveau port*, investissement coûteux qui ne fait pas l'unanimité, et le prolongement de la ligne du TGV Atlantique. Le *développement universitaire* est aussi à l'ordre du jour et La Rochelle a décroché le nec plus ultra : une Université de plein exercice dans le cadre du Plan "Université 2 000". Il y aura une bibliothèque universitaire et même une "multimédiathèque" au sein de la résidence des étudiants. Les élus comptent sur cette implantation prestigieuse pour attirer des entreprises dans leur nouveau *Parc technologique*.

Il n'y a pas de véritable politique culturelle à La Rochelle mais des volontés et les équipements traditionnels y sont correctement entretenus (Ecole de musique, Théâtre). Il y a, en plus, une troupe

de danse, une compagnie nationale de théâtre, un Centre Culturel : La Coursive (ancienne Maison de la Culture), une mini-Cité des Sciences (l'Astrolabe) et quelques manifestations médiatiques comme le Festival international du Film et les Francofolies.

Les moyens consacrés à la lecture publique sont confortables. Nous n'avons pu avoir connaissance du budget mais les acquisitions représentent 22 000 documents par an, le personnel est réparti sur 58 postes et le coût d'un lecteur a été évalué à 650 F par an.

L'agglomération a constitué un S.I.V.O.M. en 1964, qui regroupe 7 communes. Les tendances politiques nationales sont représentées, du P.C. au R.P.R. Les communes périphériques ont moins de 5 000 habitants sauf Aytré (7 800 hab.) La vocation affichée du S.I.V.O.M. est d'aider les communes à supporter les investissements lourds ; il se consacre surtout au nouveau port de pêche, au développement économique, à la nouvelle université (avec l'aide du Conseil Général).

La nouvelle loi d'orientation sur l'administration territoriale devrait permettre à la structure d'évoluer vers un rééquilibrage fiscal. En trente ans, la physionomie de l'agglomération a, en effet, changé : les communes périphériques ont pu développer des zones industrielles importantes sur leurs vastes terrains, alors que La Rochelle voyait ses charges augmenter. C'est le Maire de La Rochelle qui est Président du S.I.V.O.M., mais c'est La Rochelle qui assure 75% de son financement.

Le S.I.V.O.M. n'a *pas de compétences culturelles*, et pourtant... il a un vice-président uniquement chargé des affaires culturelles ; il prend en charge des animations comme "les Arts au soleil" et surtout, pour ce qui nous intéresse, il finance un service de deux bibliobus qui desservent les quartiers périphériques de La Rochelle et les communes du S.I.V.O.M., il investit dans des constructions de bibliothèques et le système informatique qui couvre tous les équipe-

ments de l'agglomération. Il assure également le financement des cassettes audio pour toutes les bibliothèques.

Cette implication forte, bien qu'informelle, de la ville-centre et du S.I.V.O.M. a suscité le développement d'un réseau assez dense d'équipements, même dans les petites communes desservies par le Bibliobus, qui ont éprouvé le besoin de créer des structures permanentes pour répondre à la demande du public ; l'aide financière du S.I.V.O.M. a été déterminante.

La Rochelle dispose aussi d'équipements bien répartis sur l'espace de la ville : une bibliothèque Centrale vétuste et exiguë qui devrait être remplacée par une nouvelle Médiathèque, trois annexes de trois tailles différentes, comme à Lorient, une annexe à l'hôpital, une artothèque et un centre de documentation sur les arts du spectacle à la Coursive.

La *Centrale* abrite un riche fonds ancien et une petite section de lecture publique dans un hôtel particulier du Centre ville. Sa situation privilégiée et des collections bien entretenues et bien renouvelées assurent un volume de prêts important malgré la vétusté des locaux. Le projet de construction, à l'ordre du jour depuis dix ans, a connu de multiples avatars. L'ouverture prochaine de la nouvelle université a conduit les élus à envisager la possibilité de *coupler la médiathèque publique à la future bibliothèque universitaire*. L'étude est en cours. C'est le S.I.V.O.M. qui sera maître d'oeuvre.

Comme il l'a été pour l'annexe de *Villeneuve-lès-Salines*, belle médiathèque de 1 200 m² dans une ZUP de 10 000 habitants. Ouverte en 1985, elle ne semble pas jouer un rôle de structure de quartier. Elle attire des lecteurs de tout le département, en raison de sa discothèque spacieuse et d'un fonds de livres soigneusement sélectionnés. La vidéothèque, réservée à la consultation, n'a pas encore trouvé un mode de fonctionnement satisfaisant. Malgré des horaires d'ouverture dissuasifs (18 heures hebdomadaires, avec un effectif de 10 personnes), elle est fréquentée par un public motivé et assidu.

Le public de *Mireuil*, dans une autre ZUP plus ancienne de 15 000 habitants, est beaucoup plus celui du quartier. La bibliothèque y est bien intégrée, elle jouit d'une bonne image de convivialité ; elle travaille en collaboration avec les structures éducatives et socio-culturelles locales, mais elle souffre pourtant de son exiguité. Elle n'a pas retrouvé son potentiel de public perdu à la suite d'une longue fermeture (10 mois) pour l'informatisation du fonds.

La petite annexe de *Laleu* est la plus ancienne du réseau (1947), la plus petite et la plus excentrée dans un quartier de personnes âgées qui se juge lui-même comme de "mauvaise réputation". Les lecteurs rencontrés affirment y venir en raison de l'accueil personnalisé et de la faible quantité de livres ("on trouve plus vite").

L'annexe de *l'hôpital* occupe une place à part dans le réseau. Installée dans les locaux du Centre Hospitalier, elle offre la particularité d'être la seule bibliothèque d'hôpital en France à être une annexe de bibliothèque municipale. Son fonctionnement est régi par une *convention* qui lie la Ville à l'Hôpital. A l'origine, elle devait gérer le centre de documentation professionnelle, puis créer un service de lecture publique pour les malades et le personnel. Les deux personnes qui l'animent souhaiteraient l'ouvrir à tout public mais cela semble improbable à réaliser dans les locaux qui l'hébergent.

Pas de convention pour définir les rapports entre le *Centre de Documentation des Arts et du spectacle* et la Cursive, centre culturel qui l'héberge. Annexe à part entière de la bibliothèque municipale, son implantation et le contenu de ses collections donnent envie aux animateurs de la Cursive d'en récupérer la maîtrise. C'est un lieu riche et original qui mériterait une réflexion sur ses finalités.

Le service des *Bibliobus* est placé sous l'autorité du Directeur de la Bibliothèque de La Rochelle. Il présente toutefois la caractéristique de dépendre financièrement du *S.I.V.O.M.* qui assure l'acquisition des véhicules, des documents, la majeure partie des frais

de personnel (10 postes sur 12), les locaux. Le terrain a été mis à disposition par la commune de PERIGNY. L'entretien des véhicules et le carburant sont à la charge de La Rochelle... Tout cela sans la moindre convention écrite.

Les deux bibliobus desservent 6 quartiers de La Rochelle, avec une certaine redondance (notamment dans le quartier de Mireuil) et les 6 autres communes du S.I.V.O.M. Il assure également les dépôts dans les collectivités ainsi que l'achat et la répartition des cassettes audio sur tous les équipements du S.I.V.O.M. Les avis sont partagés sur la légitimité de ce service qui dispose de moyens importants (12 postes) avec un impact limité et des dysfonctionnements dûs, en partie, à un système informatique défaillant qui a pourtant été le prétexte à 18 mois d'arrêt des tournées.

On peut, pour le moins, lui reconnaître l'intérêt de concrétiser le réseau de lecture du S.I.V.O.M., d'assurer un lien entre les structures et d'avoir encouragé la construction de bibliothèques dans les communes périphériques.

La Rochelle présente donc un *maillage serré* d'équipements et de points de desserte convenablement dotés (hormis les locaux actuels de la Centrale) qui touchent 23% de la population et qui prêtent 8 livres par an par habitant.

31% des inscrits n'habitent pas La Rochelle.

Toutefois, comme on l'a vu, le coût très élevé d'un lecteur montre que les moyens sont encore loin d'être optimisés. Le point noir du réseau est justement qu'il ne fonctionne pas comme tel ; un cloisonnement extrême entre les structures et à l'intérieur même des structures (rivalités entre sections), l'absence de politique concertée d'acquisitions, de communication interne, d'activités communes et le déficit d'encadrement intermédiaire, font de ce réseau une juxtaposition de petites unités peu efficaces au regard des moyens octroyés.

Cette situation devrait s'améliorer avec les mesures prises par la direction pour recréer des circuits internes et redonner au réseau une meilleure cohérence.

Dans la périphérie, trois communes ont une bibliothèque, deux autres ont un projet à court terme. Toutes sont financées par le SIVOM.

AYTRE (7 800 hab.) bénéficie d'un équipement agréable, bien situé, doté de collections intéressantes (avec disques compacts et les cassettes du SIVOM distribuées par le Bibliobus) et de personnel qualifié (3 catégories A et 2 animatrices). Le volontarisme des élus, en matière de lecture, est historique : c'est à la demande d'Aytré que le Maire de La Rochelle a fait créer par le SIVOM le service des Bibliobus. La commune abrite une population ouvrière et de nombreux enfants d'âge primaire. L'objectif est de couvrir le secteur scolaire, et toutes les classes de la commune viennent à la bibliothèque tous les 15 jours. Dans ce contexte, les adultes se sentent un peu exclus et fréquentent très peu l'équipement.

Plus modeste, la bibliothèque de PERIGNY (4 000 hab) compte tout de même 1 400 inscrits, accueillis 17 h par semaine, par 2 personnes. Elle prête 9,5 documents par an par habitant, avec une forte majorité de cassettes qui sont vraiment ici le produit d'appel.

PUILBOREAU (4 200 hab.) a ouvert, en octobre 1991, une belle médiathèque à la mesure des ressources de la commune qui est la plus riche de l'agglomération. Le SIVOM a participé à son financement et c'est le conservateur de La Rochelle qui en a fait la programmation.

Le SIVOM finance également le système informatique commun à toutes les bibliothèques de l'agglomération. Chaque ville prend en charge l'achat de ses périphériques et une part des frais de maintenance. Ce sont les bibliothécaires de La Rochelle qui gèrent l'unité centrale. Bien qu'à bout de souffle et peu performant, le sys-

tème informatique confère, à lui seul, une réalité à cet étrange réseau en créant d'importantes relations entre les structures qui s'échangent des livres et des lecteurs, entre les bibliothécaires qui doivent s'entendre sur le catalogage commun et entre les élus qui doivent définir les modes d'accès aux équipements.

L'enquête réalisée auprès des lecteurs en 1991 (*) révèle que 32% des lecteurs sont *multiutilisateurs* sur le réseau (en fréquentant de 2 à 4 services). Tous les professionnels rencontrés confirment que le catalogue commun entraîne des déplacements du public sur toute l'agglomération.

Il a donc fallu harmoniser les tarifs pour instituer une seule carte d'inscription valable dans tous les équipements. En fait, c'est La Rochelle qui a imposé son tarif unique, avec une surtarification pour les habitants des communes hors-SIVOM. Il n'y a pas eu concertation.

Il est pour le moins étonnant d'observer la multiple présence du SIVOM dans ce réseau de bibliothèques, avec une implication financière assez lourde, alors qu'il n'a jamais eu officiellement, de compétences culturelles. Il n'y a jamais eu, non plus, de convention ni contrat liant le SIVOM aux communes et établissant les responsabilités et engagements respectifs. Le seul document contractuel est la convention liant la ville de La Rochelle au Centre Hospitalier pour la gestion de l'annexe de l'hôpital. Tout s'est fait progressivement, par accord oral, glissements et parfois dérapages successifs.

Il s'ensuit une imbrication extrêmement complexe de responsabilités qui s'entrecroisent ou se superposent, de financements qui se chevauchent : le Conservateur de La Rochelle gère deux budgets, Ville et SIVOM, pour des activités identiques. Il est quasi impossible de connaître les chiffres exacts des sommes investies dans la lecture par chacune des collectivités.

* Bibliographie n° 80

Compte tenu des moyens importants dégagés par des collectivités particulièrement sensibles au développement des bibliothèques, on peut espérer des résultats plus performants, dès que la cohérence du réseau aura pu être améliorée (nombre de prêts sur l'agglomération : 6,5 par an et par habitant). Le réaménagement du S.I.V.O.M., dans le cadre de l'intercommunalité devrait permettre la reconnaissance formelle de l'existence de ce réseau. Cela conduira à une analyse et une évaluation de l'existant qui pourra déboucher, si la concertation est souhaitée, sur une véritable mise en commun du service public.

3.3. SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.

C'est dans un souci d'aménagement du territoire, à la suite de l'explosion démographique des années 60, qu'ont été créées les cinq *Villes Nouvelles* de la région parisienne (loi du 10 juillet 1970) . Les communes concernées par ce regroupement étaient de tradition rurale ; la plus petite, Voisins-le-Bretonneux, comptait 389 habitants en 1968, elle en a aujourd'hui 11 256 ; la plus importante, Trappes, est passée de 16 729 à 30 863 habitants.

Après quelques aménagements apportés à la loi de 1970, c'est maintenant un Syndicat d'Agglomération Nouvelle qui gère les sept communes adhérentes, représentant 130 000 habitants sur 6906 hectares. Quatre communes ont, entre-temps, quitté la Ville Nouvelle mais elles continuent à bénéficier des infrastructures communautaires.

La particularité du S.A.N., qui lui donne son efficacité mais aussi un aspect considéré comme trop contraignant, est qu'il lève l'impôt : il perçoit la taxe professionnelle qui lui permet de gérer ses équipements et qu'il redistribue aux communes. Il est administré par un *Comité Syndical* de 41 délégués élus par les sept conseils

municipaux. Le Comité Syndical a un Président et plusieurs Vice-Présidents dont l'un est Chargé de la Culture.

Pour ménager les élus, un *Conseil des Maires*, organe consultatif, a également été mis en place en 1989 par le nouveau Président qui n'avait pas une majorité suffisante.

Les compétences du S.A.N. sont très étendues, mais concernent principalement : l'urbanisme et le développement économique, les réseaux (routiers, assainissement, éclairages, etc...) et la *culture*. Il finance et gère directement les équipements publics qui ont un intérêt communautaire. C'est l'Etablissement Public d'Aménagement qui est maître d'ouvrage des investissements.

Les ressources fiscales sont considérables avec 17 zones d'activité occupées essentiellement par des sièges sociaux de multinationales, des entreprises de haute technologie et des instituts de recherche. La population est différente d'une commune à l'autre mais, globalement, elle est jeune (75 % ont moins de 40 ans), d'un niveau socio-professionnel et de formation élevé (57 % des adultes ont au moins le bac), avec un taux de chômage plus bas que la moyenne nationale (6,2 %).

Saint-Quentin-en-Yvelines a aussi "décroché" son *Université de plein exercice* avec un grand projet de bibliothèque universitaire dont la programmation est confiée à l'E.P.A. en concertation avec la D.P.D.U.

La politique du S.A.N. porte de plus en plus ses efforts sur la définition d'une *identité* forte de la Ville Nouvelle, en misant sur la qualité du cadre de vie (40 % de la superficie est en espaces verts) et la *politique culturelle* qui doit donner une "âme" à l'ensemble.

Le S.A.N. gère directement un Ecomusée, une Scène Nationale (Le "Pollen") et un réseau de bibliothèques publiques. Sont actuellement en construction, dans le nouveau Centre Ville, à proximité du

Centre Commercial Régional, de la Gare et de la future Université, un Théâtre et une Médiathèque, projets somptueux dont les élus attendent beaucoup.

Un habitant sur trois de Saint-Quentin-en-Yvelines fréquente une bibliothèque. Depuis 20 ans, plusieurs équipements ont été construits par le S.A.N. ; il gère deux médiathèques et un service de Bibliobus qui dessert toutes les communes de Saint-Quentin ; il finance également le système informatique en réseau des équipements de l'agglomération.

La première bibliothèque a été construite à *Elancourt* (22 000 habitants), au début de l'urbanisation de la Ville Nouvelle, au milieu des années 70. Depuis, la population a changé : les jeunes cadres se sont déplacés vers des zones d'habitation plus "vertes" et résidentielles, et la médiathèque des 7 Mares travaille en collaboration avec les animateurs de rues et la Maison Pour Tous. C'est un lieu agréable, à forte activité (238 000 prêts par an) ; les locaux vont être réaménagés afin de "décloisonner les sections". Il s'agit aussi de redéfinir un équipement qui va perdre son statut de tête de réseau avec l'ouverture de la "Grande Médiathèque". 41 % des inscrits n'habitent pas Elancourt et viennent principalement de MAUREPAS, commune limitrophe qui a quitté le S.A.N. en 1983 et n'a pas de bibliothèque.

Le *bibliobus* est installé dans les locaux des 7 Mares. Une équipe de 5 personnes assure, avec un véhicule, la desserte des 7 communes du S.A.N. Le service est handicapé par les distances à parcourir : "A Saint-Quentin, tout est loin". Le temps de stationnement en est réduit d'autant. La complémentarité avec les bibliothèques existantes et la B.C.P. n'est pas non plus clairement définie. Le manque d'équipements de proximité sur le territoire de la Ville Nouvelle rend pourtant indispensable sa présence mais c'est, de toute évidence, un service sous-dimensionné par rapport à la tâche à accomplir.

La Bibliothèque *Georges Brassens* dans le quartier de la Gare, à Montigny-le-Bretonneux (31 000 habitants), vit dans l'effervescence de la "préfiguration de la Médiathèque", avec acquisitions et recrutements massifs.

L'ouverture, prévue début 1993, d'un équipement-phare dans lequel les élus du S.A.N. investissent beaucoup, (dans tous les sens du terme) a été soigneusement préparée par les professionnels assistés de l'E.P.A. Une importante étude (*) a été réalisée auprès de la population afin d'adapter les services aux attentes du public. L'activité, déjà importante, de la bibliothèque (200 000 prêts par an) devrait être démultipliée par son implantation, les nouveaux services offerts et la population étudiante. La future bibliothèque universitaire ne sera pas très éloignée et des modes de coopération sont prévus pour gérer au mieux la demande étudiante. 28% des inscrits habitent une autre commune que Montigny.

Les équipements gérés par le S.A.N. travaillent en parfaite collaboration. Le réseau est organisé et structuré, la politique d'acquisitions réfléchie et évaluée, les circuits d'échanges et de coopération fonctionnent suffisamment bien pour ne pas être bloqués par les éventuels problèmes de personnes

Le seul point noir est le faible nombre de ces équipements sur un territoire aussi vaste. On peut se demander pourquoi l'E.P.A. n'a pas mieux programmé l'aménagement de la Ville Nouvelle en bibliothèques. En fait, il s'est heurté à la réticence des Maires qui ont utilisé les équipements culturels et sportifs comme armes de chantage à l'égard de la structure intercommunale.

Dans le cadre de ses missions, le S.A.N. a construit une grande médiathèque de 2 000 m² à TRAPPES (30 000 habitants) que la Municipalité s'est empressée de revendiquer, souhaitant assurer elle-même sa gestion. Elle est donc devenue Médiathèque municipale.

* Bibliographie n° 81

Mais Trappes est une commune à faibles revenus qui a en charge une population socialement défavorisée et une image désastreuse ; avec un territoire coupé en deux par la N 10 au trafic infernal. La médiathèque est excentrée dans un quartier qui aurait dû être le nouveau centre-ville, dans un projet d'urbanisme raté.

A la suite de conflits, la direction est assurée par un attaché administratif qui se borne à gérer le budget et le personnel. Les professionnels qualifiés prennent la fuite les uns après les autres et les recrutements sont devenus difficiles.

Lorsque Trappes a voulu informatiser sa médiathèque, la municipalité a demandé une subvention au S.A.N. La solution retenue a été de la raccorder au système informatique des bibliothèques du S.A.N. Mais les rapports professionnels sont quasi inexistant entre les deux collectivités ; la directrice de Trappes ne savait pas quel était le nouveau système informatique choisi pour remplacer le précédent.

L'équipement, conçu pour recevoir un public nombreux, est désert. Il est impressionnant de voir une vaste salle pour enfants occupée par seulement trois ou quatre bambins, un mercredi après-midi...

Une petite *annexe* dans le quartier ancien de Trappes vient d'être réouverte après plusieurs mois de fermeture, faute de personnel.

A GUYANCOURT (20 000 hab.) dont le Maire n'est autre que le Président du SAN, c'est à l'initiative de la directrice du réseau de Saint-Quentin qu'a été aménagée une petite unité de 200m² dans le Centre Social d'une ZUP rénovée. Son statut est municipal et, jusqu'à présent, elle n'a pu être raccordée au système informatique du SAN, en raison d'une sombre histoire de convention égarée... C'est un équipement de proximité convivial mais vraiment exigü, malgré

les projets d'implantation d'autres structures semblables dans l'ancien village et une autre ZUP. Parmi les trois personnes qui y travaillent, la bibliothécaire est issue de l'équipe de *Georges-Brassens* avec qui elle a gardé des contacts et l'habitude de travailler en réseau.

VOISINS-LE-BRETONNEUX (12 000 hab.) est la commune chic de l'agglomération, avec une population aisée de cadres supérieurs, peu d'entreprises et un environnement soigneusement préservé. Les rapports avec le SAN sont plutôt tendus en raison d'expériences de coopération qui ont laissé de mauvais souvenirs. La bibliothèque est en régie municipale.

La présence sur la commune d'un Inspecteur Général des Bibliothèques en retraite a suscité un projet de médiathèque de 1 000 m² qui a réussi à obtenir des financements croisés à tous les niveaux de territorialité : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, SAN et Ville. Malgré la méfiance des élus à l'égard de la coopération intercommunale, la nouvelle médiathèque sera connectée au réseau informatique de Saint-Quentin. La bibliothécaire y tient beaucoup et s'appuie sur le réseau pour préparer les collections et l'organisation du service.

La commune de MAGNY-LES-HAMEAUX (7 800 hab) a également une toute petite bibliothèque fréquentée par un petit nombre de lecteurs attachés à son aspect convivial. Le SAN devrait prochainement y construire un équipement qui restera en régie municipale.

Sur une agglomération dont la superficie égale celle de la ville de Paris, le nombre de ces équipements de proximité est, comme nous l'avons vu, très déficitaire. Ce qui peut s'expliquer par les réticences auxquelles l'E.P.A. a été confronté, le fait que le SAN n'ait vocation à gérer que les équipements d'intérêt communautaire de plus de 750 m², laissant aux communes le secteur socio-culturel de-

puis 1983 ; enfin, bien que la superficie soit importante, l'habitat est disparate, il y a beaucoup de zones pavillonnaires et on ne compte "que" 130 000 habitants, pas plus que sur l'agglomération de Lorient. Et ces publics ont des pratiques et des modes de déplacement dont il faut tenir compte.

Il n'en reste pas moins un sentiment de frustration en constatant cette incohérence de répartition des moyens, la diversité des modes de gestion, de financement et de coopération, alors que tout avait été prévu et que les structures existent pour un véritable fonctionnement en réseau.

Constatons tout de même que ce qui fonctionne en réseau fonctionne mieux que les équipements isolés ; les médiathèques du SAN ont un impact et une efficacité sans commune mesure avec les autres bibliothèques municipales. L'enquête de l'A.R.S.E.C. relève une notoriété et une identité bien plus fortes des bibliothèques de Montigny et Elancourt (citées respectivement par 30% et 21% des interviewés) que de celle de Trappes (13%) qui est pourtant, actuellement, l'équipement le plus important de la Ville Nouvelle.

La structure SAN qui fait confiance aux professionnels permet une efficacité de gestion, malgré parfois quelques lenteurs dans les prises de décisions, dont le public est le premier bénéficiaire. Si le SAN a fait preuve de fermeté pour inciter les communes à informatiser leurs bibliothèques en réseau, c'est parcequ'il tient à affirmer l'identité de la collectivité Saint-Quentin-en-Yvelines auprès de ses habitants. Notons que la coopération informatique fait l'objet d'une convention avec chaque commune, définissant les modes de financement et de fonctionnement. En 1993, toutes les bibliothèques de la Ville Nouvelle seront sur le même système informatique.

D'autres réseaux se sont mis en place à l'initiative des professionnels, et à la satisfaction de tous : la *Fureur de lire* est, chaque année, le prétexte à une grande fête à laquelle participent toutes les

bibliothèques de la Ville Nouvelle. Cette référence a été citée par tous les interlocuteurs, élus comme bibliothécaires ou gestionnaires.

Il faut apparemment peu de chose pour que soit renforcée cette notion de réseau et, si l'on ne peut imaginer une disparition des tensions politiques et des revendications d'autonomie des maires, les professionnels locaux sont mûrs pour les dépasser ou s'en accommoder avec diplomatie de façon à faire évoluer la réflexion.

3.4. CHARTRES.

Point de départ de cette étude, Chartres en est le prétexte en raison de sa situation extrême.

Ville de 41 000 habitants au centre d'une agglomération dense de 90 000 habitants, elle est la seule à proposer des bibliothèques à une population de catégories socio-professionnelles élevées, dans un contexte économique porteur. "Ville à une heure de Paris", elle voit arriver de plus en plus de cadres moyens et supérieurs à la recherche d'un cadre de vie moins stressant que celui de la capitale. Elle draine les revenus des céréaliers beaucerons et les élus locaux se sont depuis longtemps attachés à développer des zones industrielles pour accueillir les entreprises de luxe (grands parfumeurs) ou de technologies "propres".

Le rattachement administratif à la Région Centre a toujours été contesté et le département d'Eure-et-Loir, historiquement tourné vers l'Ile-de-France, ne désespère pas de voir réexaminer l'actuel découpage des Régions. Il est vrai que les voies de communication avec Orléans et Tours sont des plus rudimentaires (nationales à deux voies) alors que la région parisienne peut être rejointe par chemin de fer ou autoroute. Les Chartrains sont des utilisateurs assidus des théâtres, musées et librairies parisiens ; c'est une donnée importante qui, d'ailleurs, ne nuit pas aux équipements culturels de la ville ;

malgré leur vétusté, ils sont animés et fréquentés par un public nombreux, qu'il s'agisse du Théâtre, du Musée des Beaux-Arts, du Museum d'Histoire Naturelle ou de L'Ecole Nationale de Musique. La Ville consacre 15% de son budget de fonctionnement à la Culture.

Chartres s'est réjouie de la création de l'Université nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines que pourront fréquenter ses étudiants, mais aussi de sa propre *délocalisation universitaire* espérée depuis longtemps et qui accueillera, à terme, 5 000 étudiants (I.U.T. et premiers cycles).

Une Association du Pays Chartrain créée à l'initiative des élus est chargée d'une étude prospective d'aménagement de la région qui va de Chartres à Rambouillet ; développements économique, touristique mais aussi, dans une moindre mesure, culturel et sportif sont à l'ordre du jour avec apparemment une volonté forte de coopération.

Un *district*, dont la naissance est différée depuis deux ans, est en cours de constitution, quelques semaines avant l'échéance fixée par la loi du 6 février 1992, pour remplacer les deux syndicats intercommunaux qui géraient les transports, l'assainissement et la collecte des ordures ménagères pour les sept communes de l'agglomération. Le nouveau district devrait aussi avoir en charge le développement économique, l'antenne universitaire, la prévention de la délinquance et le logement.

La future *médiathèque* qui doit remplacer l'actuelle bibliothèque centrale de Chartres devrait également ressortir du district pour devenir le coeur d'un réseau d'agglomération entièrement à créer. C'est peut-être là que réside l'espoir de faire évoluer une situation de pénurie dans le domaine de la lecture : comme tout, ou presque, est à faire, il est possible d'envisager une programmation cohérente de maillage de l'agglomération qui réponde aux besoins de documentation et de structures de proximité de l'ensemble de la population.

Actuellement, seule la ville de Chartres dispose d'équipements de lecture ; encore ne couvrent-ils pas tous les besoins de la seule ville-centre. Entièrement détruite pendant la dernière guerre mondiale, la bibliothèque centrale a été reconstruite, au début des années 60, avec les "dommages de guerre", comme Lorient, sans tenir compte de l'expansion, qui s'amorçait à peine, de la lecture publique. Cela a donné lieu à un bâtiment devenu inutilisable parcequ'il n'offre que 500 m² de surface ouverte au public, alors que les livres disposent de 1 500 m² de magasins...

Parallèlement, les municipalités successives, toujours sensibles au développement de la lecture, ont permis la constitution et le renouvellement de collections de qualité, bien entretenues et le recrutement, dans les années 80, de personnel qualifié (25 postes dont 17 en catégories A et B). Ces conditions et une situation privilégiée dans un centre ville très vivant ont provoqué une fréquentation record, malgré l'exiguité des locaux et l'aspect restreint de l'offre en accès libre. S'est ajoutée l'arrivée des premiers étudiants d'I.U.T. auxquels il a fallu réserver des rayonnages et aménager un système de prêt parallèle, en attendant un hypothétique centre de documentation universitaire. L'asphyxie est totale et la construction d'une médiathèque de 5 000 m², dans le même quartier, est attendue avec impatience.

Chartres a aussi son annexe-de-ZUP-des-années-70 avec discothèque en sous-sol, dans le quartier de la *Madeleine* (8 000 hab.). Chaleureuse et bien dotée, elle est fréquentée par un public qui dépasse le cadre du quartier et qui apprécie, outre la discothèque (la seule du département), la possibilité de stationner, difficile en centre ville, et la proximité d'un hypermarché. Ouverte 24 heures par semaine, avec 9 postes, elle prête 170 000 documents par an.

Un bibliobus tente de couvrir les besoins des autres quartiers. Avec 3 postes, il prête 55 000 documents par an.

Le service Bibliobus anime également un petit équipement de quartier, dans une cité HLM des années 60 (5 000 hab.), dont la population est en majorité défavorisée. Destiné à compléter le service de prêt du bibliobus, c'est un relais-lecture réservé à l'animation et la lecture sur place mais il se révèle largement insuffisant par rapport aux besoins et à la demande. Un intéressant partenariat s'est développé avec les acteurs sociaux et éducatifs du quartier.

Bien qu'insuffisant, ce réseau prête 450 000 documents par an à 16 000 inscrits. Rapportés à la population de Chartres, ces chiffres représentent *11 livres par habitant* par an et *40% d'inscrits*. Mais comme dans les autres villes-centre, la bibliothèque centrale est fréquentée par un nombre conséquent de lecteurs n'habitant pas la commune : 48%.

Ce taux particulièrement élevé s'explique, en partie, par l'absence de bibliothèques en périphérie. La ville la plus importante, LUCÉ, qui a dépassé les 20 000 habitants, envisage d'en créer une, mais se contente, pour le moment, d'une petite structure associative alimentée par la B.C.P. Elle entretient, par ailleurs, une Ecole de musique très appréciée, qui se pose en concurrente de celle de Chartres.

Les cinq autres communes de l'agglomération ont de 2 000 à 10 000 habitants et disposent, au mieux, d'un dépôt de la B.C.P.

Cette situation semble paradoxale quand l'on sait l'importance que Chartres a toujours accordée à ses bibliothèques avec un succès reconnu (la Ville dépense 125 F par an et par habitant pour la lecture publique). On pourrait imaginer qu'un effet d'émulation aurait dû se produire et encourager les communes limitrophes à l'imiter. En fait, les sept communes sont mêlées dans un tissu urbain continu dont toutes les voies de communication convergent vers Chartres. Les habitants de la périphérie ont l'habitude de fréquenter les équipements publics, bancaires, administratifs, commerciaux concentrés

autour de la cathédrale ; les trois lycées sont à Chartres. Les élus de la périphérie ont préféré investir, lorsqu'ils ont investi, dans les équipements sportifs.

Il n'en reste pas moins qu'il manque cruellement de lieux de lecture dans des quartiers où l'habitat social a été massivement développé et où l'on rencontre, plus qu'à Chartres, des problèmes d'échec scolaire, d'illettrisme et d'intégration.

Le district peut être une chance de rattraper progressivement ce retard, en mettant en place un schéma d'aménagement de l'agglomération, en concertation avec les élus ; la Bibliothèque Centrale de Prêt a un rôle non négligeable à jouer auprès de communes qu'elle dessert, même lorsqu'elles ont plus de 10 000 habitants, ainsi qu'auprès du département.

Un Schéma Directeur de l'Agglomération Chartraine diligenté par les services de l'Etat envisage la création de ce réseau, dans un document remis aux élus en 1990. Toutes les données rationnelles existent donc pour faire de l'agglomération chartraine un modèle du genre, si les volontés manifestées par les élus et les professionnels peuvent se concrétiser malgré quelques divergences politiques locales.

3. 5. AILLEURS EN FRANCE : l'état de quelques expériences.

Cette réflexion n'est pas vraiment récente même si l'actuel contexte territorial aurait tendance à lui donner plus d'acuité. Des expériences novatrices ont déjà été tentées en intercommunalité, dès les années 70, pour les bibliothèques.

Il semble que la tentative la plus ancienne soit celle de SAINT-OMER, l'un des plus anciens districts, l'un des plus rares aussi à avoir prévu la culture dans ses compétences, dès 1962. En

1973, un Contrat Ville Moyenne envisage la création d'une bibliothèque d'agglomération. Accepté par l'Etat, le projet est rejeté par les communes périphériques.

A MOULINS, à l'initiative de la bibliothécaire, c'est un syndicat intercommunal regroupant les trois principales communes de l'agglomération (74% de la population) qui a été créé, en 1976, pour prendre en charge la construction de la bibliothèque. Malheureusement, en raison de dissensions politiques, le syndicat a été dissous et la bibliothèque est restée municipale ; elle touche actuellement 41 communes. Il est vrai que Moulins n'était peut-être pas l'endroit rêvé pour ce type d'expérience : l'intercommunalité y est tellement difficile que chaque compétence est gérée par un syndicat différent. Il a fallu nommer un "Monsieur Agglomération" qui tente de gérer au mieux cette multiplicité et prépare un projet de district, regroupant toutes les compétences, qui devrait voir le jour avant l'application forcée de la nouvelle loi sur les communautés de villes. Toutefois, l'expérience avortée aura laissé quelques traces puisqu'une Ecole de Musique intercommunale est en train de se créer dans les mêmes conditions avec, souhaitons-le, plus de succès.

Didier Guilbaud, directeur de la bibliothèque de DUNKERQUE plaide, lui, "pour une coopération intercommunale d'agglomération"(*). Il constate que les frontières communales n'ont plus guère de sens à l'intérieur d'une agglomération comme celle de Dunkerque, organisée en Communauté urbaine (sans compétences culturelles). Les villes périphériques disposent, pour certaines, d'équipements de qualité et une volonté de coopération semble se manifester à travers diverses initiatives. Un catalogue collectif, BILY, s'est mis en place regroupant les références bibliographiques des centres de documentation et bibliothèques de l'agglomération. Un *contrat d'agglomération "volet culturel"-lecture publique* met en place les conditions d'une coopération entre les bibliothèques de l'agglomération : animations, inscriptions et tarification communes, réflexion sur la poli-

* Bibliographie n°65.

tique documentaire et d'accueil de la nouvelle université, etc... L'état de la réflexion paraît bien avancé et il sera intéressant de suivre les réalisations de ce projet.

Dans le district de MONTARGIS (Loiret), les bibliothèques essaient aussi de mettre en place des structures de coopération professionnelle ainsi qu'un réseau informatique commun, avec l'appui du district qui est doté de compétences culturelles.

Dans un autre contexte, nous citerons la création de *bibliothèques intercommunales* en zone rurale, à l'instigation des B.C.P. et des Conseils Généraux. Plusieurs départements ont encouragé ces réalisations, mais c'est en SAÔNE-ET-LOIRE que l'on en trouve les modèles les plus achevés (*). Au moment de la décentralisation des B.C.P., une réflexion a été menée sur la meilleure utilisation possible des moyens offerts par le département pour desservir les zones rurales, de façon égalitaire. On trouve dans la démarche, et c'est intéressant à noter, une volonté d'optimiser les moyens et de prendre en compte la totalité d'un territoire parsemé de petites communes (566 ont moins de 10 000 habitants).

La loi de décentralisation interdit la tutelle d'une collectivité sur une autre et il n'est pas question que le département se substitue aux communes pour créer à leur place des équipements de lecture. Il va donc les inciter à le faire en mettant en place une aide technique et financière, par l'intermédiaire de la B.C.P. qui devient ainsi un lieu-ressource dont le rôle est fondamental. Les communes les plus importantes peuvent donc créer leurs propres bibliothèques municipales qui seront elles-mêmes des relais intermédiaires pour les communes les plus modestes.

Des bibliothèques publiques intercommunales sont créées, selon des propositions qui s'appuient sur une étude des pratiques des populations locales : desserte en équipements de première nécessité,

* Bibliographie n°57

déplacements, etc... (*). A ce jour, il y a en Saône-et-Loire 115 bibliothèques relais qui disposent d'un budget d'acquisition propre et de personnel formé par la B.C.P. (bénévole ou rémunéré par la commune), dont 45 bibliothèques intercommunales. Celles-ci concernent des regroupements qui vont de 2 à 12 communes qui s'engagent à verser 3,50 F par an et par habitant pour les achats de livres. En contrepartie, la B.C.P. dépose 1/3 de livres en plus, fait des dotations en mobilier pour la bibliothèque-siège et aide à la mise en place de ces mini-réseaux sous forme de réunions, formation, aide logistique, etc...

Cette entreprise est bien accueillie, le nombre de créations le prouve, même s'il est difficile de maîtriser totalement les particularismes locaux et les quelques problèmes de personnes qui peuvent apparaître ici et là. Il n'existe malheureusement pas encore de chiffres permettant de comparer les résultats de cette politique avec la situation antérieure ou celle des autres départements.

3.6. SYNTHÈSE DES ETUDES DE CAS.

Les quatre agglomérations étudiées sont de même échelle quant à la population concernée : de 90 000 à 130 000 habitants. Si l'on excepte Saint-Quentin-en-Yvelines dont la superficie et l'histoire sont atypiques, ce sont des regroupements compacts au tissu urbain continu dont la ville-centre a toujours joué un rôle de métropole. Sa *bibliothèque centrale* est dans les trois cas, exiguë et inadaptée au nouveau public qui la fréquente ; ce public est, en forte proportion, domicilié en-dehors de la commune : 30% à Lorient et La Rochelle, 48% à Chartres.

Dans les quatre cas, la décision a été prise de construire de *nouvelles médiathèques* dont le rayon d'action est extra-communal et dont l'investissement est ou sera financé par l'organisme inter-

* Bibliographien° 57

communal. Les quatre agglomérations sont confrontées à l'accueil et aux besoins documentaires d'une nouvelle population étudiante avec des délocalisations universitaires.

En ce qui concerne le *fonctionnement*, seul le S.A.N. de Saint-Quentin-en-Yvelines s'implique officiellement dans la gestion du personnel et les crédits de fonctionnement des bibliothèques qui sont de son ressort ; le personnel a un statut territorial. Si le S.I.V.O.M. de La Rochelle finance des postes pour le bibliobus de l'agglomération, ceux-ci sont mis à disposition de la bibliothèque municipale, sans convention et donc sans engagement sur l'affectation des personnels et la pérennité des postes.

Aucun des cas étudiés ne présente un véritable réseau d'agglomération ; il y a, au mieux, des réseaux urbains, encore l'unité de ceux-ci et leur fonctionnement a-t-il dû faire l'objet de restructurations récentes. L'*informatique* est un facteur de coopération important entre les équipements, qu'il s'agisse de mettre en place des modes de fonctionnement communs ou de constater la multiutilisation que font les lecteurs des bibliothèques connectées au même système.

Les petits équipements raccordés à un réseau, même imparfait, ont des résultats bien supérieurs à ceux qui fonctionnent en autonomie complète. La comparaison est flagrante entre les villes périphériques de Lorient et La Rochelle. Pour des communes de typologies semblables (nombre d'habitants, C.S.P., locaux et moyens en personnel), le nombre de documents prêtés par an et par habitant va :

- de 4, 8 à 5, 5 dans la périphérie de LORIENT, avec une moyenne de 5 pour l'ensemble de l'agglomération
- de 7 à 9,5 dans la périphérie de LA ROCHELLE, avec une moyenne de 8 pour l'ensemble de l'agglomération.

Enfin, l'on retrouve partout une variété de *tailles d'équipements* qui, tous, semblent avoir leur légitimité :

- les bibliothèques centrales éprouvent le besoin de se transformer en *médiathèque*, de taille conséquente, regroupant tous les supports, plus ou moins articulée avec l'antenne ou l'université. On note l'émergence d'une réflexion nouvelle, dans ce domaine, qui devrait bouleverser les clivages historiques B.U. / B.M.

- des *annexes* de taille moyenne (500 à 1 000 m²) offrant tous les services de lecture publique dans des quartiers de 5 000 à 10 000 habitants (type ZUP ou DSQ) pouvant dépasser leur vocation première de desserte de quartier.

- des *relais-lecture* de taille modeste (25 à 100 m²) à offre réduite, jouant un rôle de proximité dans des quartiers souvent anciens, moins peuplés, éloignés du centre.

- des *bibliobus* dont la vocation a changé, au fil du temps. Créés, à l'origine, pour desservir les populations à mobilité réduite (personnes âgées, femmes au foyer) et les comités d'entreprise, ils se retrouvent avec un public d'enfants d'âge primaire à 80-90%. Les personnes âgées lisent, en fait, très peu (contrairement aux idées reçues), les femmes se déplacent sans problème et préfèrent le choix des bibliothèques : quant aux comités d'entreprises, les bibliobus en desservent de moins en moins, faute d'intérêt. Ils jouent, par contre un rôle important dans la décision de créer des bibliothèques.

La coexistence de ces types de structures paraît pertinente pour l'adéquation des services de lecture à la diversité des paysages urbains.

4. LES PUBLICS : Vie et mœurs.

Je les aime ces petites mères de deux heures et demie à quatre heures et demie, l'heure des mères qui ne travaillent pas au dehors à plein temps, qui lisent, qui ont des enfants à l'école et passent les chercher ou des petits qu'elles prennent avec elles à la bibliothèque. Il faut savoir s'organiser dans ces villes pour aller à la bibliothèque dans ces conditions, chargées de commissions et empruntant encore deux kilos de livres.

(LADOR, P.Y.- Le Rat, la Célestine et le bibliothécaire)

Le public n'a pas toujours été, loin de là, l'objet premier des préoccupations, comme on l'a vu dans la première partie de cette étude. On note toutefois, au début du siècle, au sein des Commissions chargées d'administrer les bibliothèques parisiennes, des "personnes compétentes en sociologie". Des statistiques de prêt sont régulièrement tenues à jour et la baisse des emprunts est, à tout hasard, attribuée à la "persistance d'horaires restreints, la diminution des crédits, l'état des locaux et l'attrait du cinéma"(*).

Les croisés de la lecture publique s'appuient sur des observations : "A ceux qui ne seraient pas encore convaincus du besoin de lire qui tourmente le peuple des villes, on pourrait montrer combien de cabinets de lecture, librairies, papeteries, l'exploitent honteusement."(*) Et Charles SUSTRAC de constater l'évidence: "Il faut tenir compte de ce double fait indéniable : du progrès de l'instruction de tous et de l'ascension politique de tous."

Si la situation s'est sensiblement améliorée en un siècle, les acteurs de la lecture ne semblent pas montrer une grande curiosité à l'égard de leurs usagers. Les statistiques que tiennent les bibliothèques et la Direction du Livre n'apportent que très peu d'enseignements sur les publics. On arrive tout juste à savoir que les lecteurs sont plus jeunes, plus féminins et d'un niveau socio-professionnel plus élevé que la population de référence.

* Bibliographie n°8

Il existe peu d'enquêtes sérieuses sur les utilisateurs ou non-utilisateurs de bibliothèques, leurs pratiques, leur satisfaction ou leurs attentes. Le Département Etudes et Recherches de la B.P.I. reste un cas isolé, même s'il ne manque pas de susciter l'intérêt et de servir de modèle.

Les bibliothécaires se désintéresseraient-ils de leurs publics ? Ce n'est sûrement pas le cas mais il est vrai que les bibliothèques françaises ont toujours eu tendance à adopter une "démarche-produit", pour utiliser le vocabulaire du secteur commercial, plutôt qu'une "démarche-marketing". Autrement dit, on propose un certain nombre de services sans chercher à savoir si cela convient aux publics : c'est à eux de s'y adapter.

Horaires d'ouverture, accueil, collections, animations sont souvent élaborés à partir de l'idée subjective que les bibliothécaires se font de leur public, sur lequel ils portent un jugement surréaliste. On entend ainsi parler de "grand public" sans savoir exactement ce que cela recouvre.

Au cours des entretiens menés dans les agglomérations étudiées, les professionnels ont donné de la typologie de leurs lecteurs ou de leurs pratiques une image souvent en contradiction avec les données réelles. Ainsi l'une d'elles, après avoir constaté que 30% des usagers de son établissement fréquentaient d'autres points du réseau, s'est lancée dans un discours pseudo-sociologique pour expliquer la paresse de son public à se déplacer, en assurant : "Ils ne bougent jamais. Ils sont nés sur la commune et donc ne savent pas en sortir". Son objectif était de prouver que sa bibliothèque était auto-suffisante. C'est un exemple caricatural qui montre l'intérêt que pourrait avoir l'habitude de collecter des informations fiables et régulièrement mises à jour sur les lecteurs et leurs pratiques.

Encore faut-il en avoir les moyens. Deux méthodes existent : l'enquête-maison ou celle effectuée par des sociétés spécialisées ex-

térieures. La première ne vaut que si elle est menée avec un minimum de connaissances et de rigueur ; faute de quoi les résultats ne sont pas exploitables. La seconde est coûteuse ; il faut donc que les autorités soient bien convaincues de son utilité.

Le Conservateur de La Rochelle venait justement de terminer le dépouillement et l'exploitation d'une enquête par questionnaire auprès des utilisateurs, au moment de notre étude (*). L'objectif était de savoir si les projets d'investissement sur le réseau rochelais correspondaient aux attentes du public.

Distribués dans les services aux lecteurs de plus de 14 ans, le taux de retour a été de 30% et le nombre de questionnaires exploités représente un peu moins de 10% des adultes inscrits. On peut donc considérer les résultats comme significatifs même s'il manque certaines catégories de lecteurs.

Parmi les enseignements de ce sondage que nous retiendrons, parcequ'ils intéressent cette étude, citons :

- l'importance des *déplacements* à l'intérieur de la ville (l'enquête n'aborde pas la fréquentation des autres équipements de l'agglomération). 32% utilisent de 2 à 4 services en fonction de leurs besoins.
- La forte *motivation* des lecteurs en provenance d'autres communes, surreprésentés dans les réponses au questionnaire.
- le premier motif de satisfaction est celui de la *proximité* du domicile (ou de la possibilité de se garer facilement)
- la possibilité de consulter le catalogue chez soi par *minitel* n'est quasiment pas utilisée.
- La principale qualité attendue du personnel est *l'accueil* (53,7%) suivie, loin derrière, par la compétence (25,7%)
- les lecteurs venant d'autres communes fréquentent principalement les équipements les plus importants.

* Bibliographie n° 80

D'une manière générale, les réponses des lecteurs à cette enquête, ainsi que leurs remarques personnelles accréditent l'idée que les demandes les plus fortes concernent des équipements de proximité pour la lecture-loisir, avec accès facile, en même temps que des structures plus riches offrant un choix documentaire diversifié de qualité et pour lesquelles les lecteurs motivés sont prêts à faire plusieurs dizaines de kilomètres (8% viennent de plus loin que l'agglomération).

Le S.A.N. de Saint-Quentin-en-Yvelines a fait appel à l'Agence Rhône-Alpes de Services aux Entreprises Culturelles pour réaliser en 1989, une étude sur "les attentes des habitants en matière de médiathèque publique"(*). Ce travail important a le mérite d'avoir été mené par des professionnels de l'enquête, avec une méthodologie rigoureuse et de donner toute une série de chiffres qui peuvent servir de référence fiable.

L'enquête porte sur la population de l'agglomération et tente de cerner, d'une part, les attitudes et comportements face à la lecture, après avoir analysé la typologie des habitants, d'autre part, la perception des bibliothèques actuelles et les attentes face au projet de médiathèque. Enfin, les usagers des bibliothèques font l'objet de la même recherche et les résultats sont rapportés à ceux de la population de référence. L'enquête, par téléphone, a été effectuée auprès d'un échantillon représentatif de 500 personnes de plus de 16 ans.

Les résultats les plus édifiants de cette enquête ont inspiré les bibliothécaires du réseau du S.A.N. pour élaborer le projet de médiathèque, notamment dans l'abandon de l'*artothèque* qui ne semble pas tenter le public. On pourrait objecter qu'ils ne peuvent désirer ce qu'ils ne connaissent pas encore, mais il se trouve que les lecteurs de La Rochelle marquent le même désintérêt pour l'emprunt d'estampes, alors qu'une artothèque est ouverte en centre ville.

* Bibliographie n° 81

Autre point commun avec La Rochelle : la consultation du catalogue sur *Minitel* avec possibilité de réservation semble sans intérêt à 83% de l'ensemble de la population. Et la première qualité attendue de la future médiathèque est qu'elle soit *accueillante*. La *proximité* du domicile est aussi très importante pour 39% des personnes interrogées.

39% des habitants déclarent ne connaître aucune bibliothèque de l'agglomération. Cette constatation a amené le S.A.N. à améliorer la communication en consacrant notamment plusieurs dossiers à la lecture publique dans les bulletins d'informations locales ("Le Petit Quentin").

Autre indication intéressante dans l'enquête de notoriété : les habitants mémorisent mal les noms de baptême des équipements (Georges Brassens, Jean Jaurès, Anatole France...), leur préférant le nom du quartier ou de la commune.

Contrairement à La Rochelle, ce n'est pas la bibliothèque la plus importante (Trappes) qui draine le plus de lecteurs extérieurs à la commune. C'est la 3^e en importance (surface et collections) : Georges Brassens située, il est vrai, près de la gare, très fréquentée par les habitants de Saint-Quentin qui travaillent à Paris. Cependant, on est étonné d'apprendre que 72% des actifs travaillent dans l'agglomération qui n'est donc pas une simple cité-dortoir.

Les habitants de Saint-Quentin, d'un niveau socio-professionnel et de formation plus élevé que la moyenne nationale, attendent des services plus diversifiés que ceux qui existent actuellement puisqu'ils mettent au même niveau, *les livres et le laboratoire de langues*. Quant à l'environnement de la médiathèque, c'est encore la convivialité et le confort qui sont le plus souhaités à travers ces trois fortes demandes : la *qualité de l'accueil*, la *proximité du domicile*, et... la *halte-garderie* (35% des personnes interrogées).

La même demande de proximité et convivialité se dégage de l'enquête menée par MV2 Conseil en 1989, à la demande de la Mairie de Paris. (*) Les usagers se déplacent dans un rayon de 800 m et consacrent en moyenne 12 mn pour se rendre dans une bibliothèque de prêt qu'ils fréquentent une fois par semaine.

L'intérêt de ces enquêtes peut être déterminant au moment d'un choix d'investissement ou de réorganisation d'un équipement ou d'un réseau. Si cette pratique se généralisait, il serait possible de tirer des enseignements à partir des points de recoupement ou, au contraire, en analysant les divergences. Cela éviterait peut-être la persévérance dans certaines erreurs et cela permettrait, surtout, d'adapter enfin les services de lecture à la demande des publics.

5. LES ELUS : du discours à la réalité et inversement.

Il n'y a aucun moyen plus honneste et assuré pour s'acquiescer une grande renommée parmi les peuples, que de dresser de belles et magnifiques Bibliothèques, pour puis après les vouer et consacrer à l'usage du public.

(Gabriel NAUDÉ. Advis pour dresser une bibliothèque. 1644)

Quelques trois siècles plus tard, cette constatation est à nouveau d'actualité ; il suffit, pour s'en convaincre, de compter le nombre de médiathèques dont l'édification est confiée à des architectes prestigieux, sans parler de la Bibliothèque de France qui passionne les esprits bien au-delà de nos frontières.

La place de la culture dans *l'image* des collectivités territoriales a changé. Elle est devenue l'élément moteur d'une affirmation d'*identité* découverte avec la décentralisation. Le Vice-Président du

* Enquête sur les B.M. de prêt de la Ville de Paris. B.B.F. Tome 36. N°1. 1991.

S.A.N. de Saint-Quentin chargé des affaires culturelles l'affirme sans détour : "Le pari culturel a pris la place du pari économique pour asseoir l'identité de la Ville Nouvelle".

Chaque ville veut se définir, se démarquer des autres par un logo, un slogan qui s'appuient souvent sur l'histoire ou la culture locales, quitte à en offrir un ersatz réducteur. L'investissement dans la culture est devenu rentable à bien des égards.

Il renvoie aux électeurs et notamment aux leaders d'opinion des classes favorisées, une image gratifiante de qualité de vie, de loisirs intelligents qui donne à la collectivité un caractère d'exception ; il faut maintenant que les électeurs soient fiers de dire qu'ils habitent la commune de X, comme on doit être fier de rouler dans un voiture en série limitée...

Il existe donc une *ambiguïté* dans le volontarisme des élus en matière culturelle. Certains vont privilégier le "coup médiatique", qu'il s'agisse de construction ou d'action ponctuelle, pour exporter leur image au-delà des frontières de la commune. Qu'importe les dysfonctionnements d'un équipement, si on le cite en exemple dans la France entière en raison de la notoriété de son architecte international. Qu'importe la conception douteuse d'une exposition, si des affiches l'annoncent sur les Champs-Élysées. Qu'importe la colère des commerçants de La Rochelle envahie par une faune parasite, si les Francofolies font la Une de tous les médias : les stratégies électorales ont changé.

Rentabilité aussi dans le domaine *économique*. Cette image acquise souvent à grands frais va servir à attirer les investisseurs et les entreprises. La plupart des villes ont des Z.I., des Z.A.C. ou beaucoup plus mode, des "jardins d'entreprises" dans lesquels les élus souhaitent voir s'implanter des sociétés à haut rendement fiscal, c'est-à-dire, le plus souvent, à fort taux d'encadrement de niveau supérieur. Ce sera d'autant plus aisé qu'existeront sur place (dans la

ville ou dans l'agglomération) tous les équipements culturels et de loisirs qui permettront à ces cadres d'installer leur famille dans les meilleures conditions.

Les délocalisations universitaires représentent un enjeu du même ordre. De même que l'on a vu les autorités universitaires s'assurer de la présence d'un environnement documentaire suffisant pour permettre la création d'une antenne, celle-ci pourra être "vendue" aux investisseurs économiques. Mais là, le calcul n'est peut-être pas aussi parfait : il est probable que les familles de niveau de formation élevé enverront leurs enfants dans des universités ou Ecoles prestigieuses plutôt qu'à l' I.U.T. du coin, si sympathique soit-il.

C'est dans ce contexte d'enjeux économiques d'importance souvent vitale, et dont n'ont pas toujours conscience les professionnels qui vivent encore sur un malentendu, que prospère le "jeu du catalogue" : festivals, médiathèques, écomusées, expositions, etc...

C'est surtout vrai dans les villes grandes et moyennes. Les petites villes et, en particulier, les villes périphériques d'agglomération vont développer une stratégie différente. L'environnement de prestige étant assuré par la ville-centre, l'enjeu va être pour elles d'affirmer leur différence par des actions de terrain dirigées vers les populations locales. Le Maire de La Verrière, petite commune de Saint-Quentin-en-Yvelines, affirme : "Il y a déjà une politique culturelle d'agglomération mais pas vraiment de réflexion. Il est nécessaire que chaque ville ait une démarche culturelle propre par rapport à ce qui se fait ailleurs".

La petite ville d'AYTRÉ, dans l'agglomération rochelaise est unanimement reconnue comme l'une des rares communes à développer depuis des années une politique culturelle cohérente. Le Maire explique lucidement ses choix culturels par rapport à deux objectifs prioritaires : se démarquer de La Rochelle par une animation culturelle annuelle importante et coûteuse qui attire des spectateurs de

toute l'agglomération ; assurer sur l'ensemble des quartiers une présence d'équipements permanents qui animent la ville toute l'année et l'empêchent de devenir une ville-dortoir.

Ce n'est pas un hasard si c'est ce même Maire qui est moteur de l'*intercommunalité* sur l'agglomération de La Rochelle. C'est lui qui, en 1975, demanda au Maire de La Rochelle le passage du bibliobus sur sa commune, ce qui aboutit à la prise en charge de cet équipement par le S.I.V.O.M. Mais comme d'autres élus rencontrés, il pense que si la lecture peut faire l'objet d'un consensus pour une gestion intercommunale, il n'en va pas de même pour l'*action culturelle* qui est, comme on l'a vu, porteuse d'identité, coûteuse et doit rester dans le champ de chaque municipalité.

Selon que les bibliothèques sont considérées comme des services de proximité ou des équipements-phares images de la collectivité, elles sont plus ou moins revendiquées par les élus. Lorsque l'organisme intercommunal a des compétences étendues, les communes ont le sentiment d'être dépossédées de leurs responsabilités. Les élus investissent alors au maximum dans les domaines qui ne sont pas gérés dans le cadre intercommunal. Lorsque le S.A.N. de Saint-Quentin construit la médiathèque de Trappes, le plus grand équipement de la Ville Nouvelle, couplée avec une galerie d'art, la ville en réclame la gestion, en menaçant de quitter le S.A.N. Celui-ci construit actuellement un équipement prestigieux : Médiathèque et Théâtre (160 MF) avec l'objectif déclaré de donner une identité forte à la Ville Nouvelle. Et cela donne lieu à des tractations en forme de chantage avec la commune d'implantation, Montigny, qui menace d'en reprendre la gestion. Sans oublier les attaques des élus d'opposition (*) qui ne manquent pas de stigmatiser les "priorités contestables et dispendieuses" de la structure intercommunale.

* de tendance politique opposée à celle du Président du S.A.N.

Peut-on en conclure que plus l'image des bibliothèques est positive, plus il sera difficile de leur faire dépasser les frontières communales ? Peut-être pas. S'il est vrai qu'il y a, depuis une dizaine d'années, un surinvestissement des élus dans l'image culturelle, ils sont de plus en plus conscients des problèmes de coût et de l'origine extérieure des utilisateurs.

On retrouve alors la rivalité ville-centre / villes-périphériques. La première veut faire reconnaître la vocation intercommunale de ses services culturels pour en partager les charges. Les secondes ne veulent pas payer pour un service qui n'est pas implanté sur leur commune.

Le *discours* des élus sur la coopération intercommunale est frappant de subjectivité, alors qu'il s'appuie sur des faits éminemment objectifs. Tous se déclarent de fervents partisans de l'intérêt communautaire et de la solidarité villes-riches/villes pauvres, après quelques minutes d'entretien, même ceux qui ont multiplié les obstacles pour éviter la rencontre. Les *inconvenients* de l'intercommunalité ne sont avancés que par les élus de la périphérie : coût de gestion de la structure intercommunale ("des technocrates irresponsables" : formule qui rappelle curieusement les reproches adressés à la Communauté européenne de Bruxelles...), priorités contestables imposées par la ville-centre majoritaire au comité de gestion, perte d'identité.

Un responsable administratif de S.I.V.O.M. déclare : "Les Maires préfèrent un outil, même coûteux, dont ils maîtrisent les dépenses qu'un outil S.I.V.O.M. qu'ils ne maîtrisent pas". L'adjoint à la Culture de Voisins-le-Bretonneux accepte la subvention du S.A.N. pour construire une superbe médiathèque mais préfère en garder la gestion : "A quoi bon ? Le S.A.N. disparaîtra dès que la Ville Nouvelle sera achevée et, de toute façon, les équipements seront remis à la gestion des communes". La persistance de l'intercommunalité, sous une forme ou sous une autre, ne lui paraît pas indispensable.

Les élus des villes-centre et des organismes intercommunaux ne trouvent pas d'inconvénients objectifs à la coopération même s'ils en contestent parfois l'organisation financière ; à La Rochelle notamment, où la répartition des charges se fait en fonction du nombre d'habitants et non des revenus fiscaux. Ils souhaitent même souvent une extension des compétences et, justement, des compétences culturelles, sachant bien, même s'ils ne le disent pas, qu'ils n'y perdront rien, en terme d'image.

En conclusion, toute l'ambiguïté de la situation intercommunale en agglomération tient au pari impossible imposé aux élus : offrir à des administrés de plus en plus exigeants des services de haut niveau, tout en maîtrisant la fiscalité directe.

Le surdimensionnement de ces services par rapport à l'entité communale, surtout pour les villes moyennes, entraîne des coûts qui ne peuvent être engagés que s'ils ont des chances d'être rentabilisés en terme d'image ou de développement.

La décentralisation a fait naître, chez les élus, l'énorme espoir, longtemps refoulé, de pouvoir agir enfin hors de la tutelle de l'Etat. Outre que celle-ci est toujours bien là, l'intercommunalité, incontournable, vient retirer des pans d'autonomie toujours plus grands. Reste la tentation de s'accrocher à ce qui peut conserver l'illusion : la culture par exemple.

6. LES PROFESSIONNELS : un tableau contrasté.

On retrouve, chez certains professionnels, la même crainte de perdre son autonomie dans la coopération. C'est souvent le syndrome du bibliothécaire d'annexe, mais on peut le retrouver dans les petites villes de banlieue. C'est le résultat de la mode fâcheuse qui a consisté à juxtaposer des équipements indépendants les uns des autres sans souci de cohérence ; la prise de conscience de la nécessité

d'un travail en réseau a amené des restructurations avec la mise en place de liens et d'échanges, pas toujours bien vécus.

Ce *cloisonnement*, à l'intérieur même des équipements, a été constaté partout : Lorient qui a dû recentraliser les acquisitions et le traitement des livres, La Rochelle en cours de réorganisation interne, Elancourt, le plus ancien établissement de Saint-Quentin-en-Yvelines, en cours de restructuration, y compris architecturale pour améliorer les communications.

On trouve, chez les professionnels frileux, une absence de curiosité pour ce qui se passe ailleurs ; peu sûrs de leurs compétences, ils craignent d'être confrontés à celles des autres : "Les réunions sont intimidantes". Ils parlent de leurs collègues en termes de comparaison et de concurrence ; faire connaître les ressources des autres établissements proches à leur public équivaut à le "perdre".

Ainsi, la bibliothécaire de PLOEMEUR prétend acheter "tout" ce que demandent ses lecteurs (avec un budget d'acquisition de 90 000 F) afin qu'ils n'aillent pas dans une autre commune. Et elle approuve les élus qui ont décidé d'interdire l'accès de la bibliothèque aux lecteurs extérieurs. C'est, bien sûr, l'exemple le plus caricatural de l'échantillon.

D'une manière générale, fort heureusement, le discours des bibliothécaires est plus ouvert, même s'il l'est, dans certains cas, plus que dans la pratique. On note, tout de même, que les structures de coopération locales et les réseaux favorisent la maturité de leurs acteurs. Tous ceux qui ont, de près ou de loin, participé à des actions professionnelles communes, y voient beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients. La réflexion la plus avancée a été constatée à Saint-Quentin-en-Yvelines où il y a toujours eu travail en commun entre les structures du S.A.N. Par voie de conséquence, les professionnelles des petites bibliothèques municipales voisines se sont

raccrochées à ces réseaux (dont le réseau informatique n'est pas le moindre) dans lesquels elles se sentent bien accueillies et où elles trouvent des aides logistiques précieuses. La possibilité d'envoyer leurs lecteurs vers d'autres équipements, pour satisfaire leurs demandes, leur paraît être un "plus" pour l'image de leur propre service.

A La Rochelle, où le réseau informatique a également fait percevoir les avantages de la coopération, les bibliothécaires les plus motivés vont eux-mêmes chercher les livres demandés dans les autres équipements de l'agglomération.

En ce qui concerne les *politiques d'acquisitions*, le volontarisme est beaucoup plus nuancé. Il est vrai qu'il s'agit là du domaine de *compétence* par excellence du bibliothécaire. Difficile de remettre en question l'autonomie de chacun dans les choix qu'il fait pour sa section. Seul le réseau de Saint-Quentin-en-Yvelines a une politique d'acquisitions concertée. Lorient et Chartres ont des réunions d'acquisitions régulières. C'est dans le secteur Jeunesse que la concertation est la plus fréquente et la plus assidue. Est-ce en raison d'une formation reconnue ? Il existe une spécialisation Jeunesse au C.A.F.B., les professionnels ont donc officiellement une compétence égale et ne sont pas en concurrence.

La tentative d'une bibliothécaire-adjointe de La Rochelle d'organiser des réunions débats sur la littérature contemporaine s'est heurtée à une unanime fin de non-recevoir de la part de ses collègues qui ont ressenti ce projet comme un désir de contrôle de leurs connaissances. De fait, elle commente ce refus comme une crainte de montrer "qu'ils ne lisent pas".

En ce qui concerne l'*animation*, on retrouve le clivage entre ceux qui revendiquent la "spécificité" de leur établissement et donc l'image qu'ils souhaitent en donner à travers l'animation, et ceux qui

ont eu l'occasion d'expérimenter l'action commune et la synergie dont tous bénéficient. En fait, les deux positions ne semblent pas incompatibles mais profitons-en pour relever, au passage, que l'animation en bibliothèques est bien reconnue comme outil de communication et que les professionnels ne comptent plus sur elle pour attirer de nouveaux lecteurs, comme cela a longtemps été le cas.

Quelques initiatives de professionnels méritent d'être rappelées, comme celle de Lorient où bibliothécaires et documentalistes ont créé une Association ABCD Pays de Lorient pour mettre en place une politique concertée d'accueil des lycéens et étudiants. A Chartres, également, bibliothécaires et documentalistes de l'agglomération se réunissent régulièrement pour mettre en place une information sur leurs services (guide des centres de ressources) et publient le catalogue des périodiques reçus dans l'agglomération.

Quant aux *agences de coopération régionale*, elles sont singulièrement absentes du sujet qui nous intéresse et n'ont été citées positivement que pour les prêts d'expositions consentis en Bretagne. Sinon, elles font plutôt l'objet de critiques ou, au mieux, d'indifférence. La gadgétisation de certaines, l'éparpillement des prestations plaquées sans concertation, le "gaspillage" des opérations de prestige provoquent des critiques sévères.

Lors des journées "Perspectives pour la Coopération"(*), l'inachèvement de la coopération en Région a été constaté. On peut même se poser la question de la pertinence de l'échelon régional. Créées à l'initiative de l'Etat, par D.R.A.C. interposées, ces associations loi 1901 n'ont pas réussi à mobiliser les professionnels. Ne parlons pas des libraires, éditeurs et autres métiers du livre qui ne voient bien évidemment aucun intérêt à ces "machins", pour reprendre une expression célèbre. Gérées par des vacataires d'origines et compétences diverses, sous la tutelle de Conseils d'administration mal équilibrés, ces structures parallèles mal intégrées, mal connues,

* Bibliographie n° 61

sont devenues, le plus souvent, des prestataires de services, reprenant, à la petite semaine, des projets mal ficelés venant des uns ou des autres, sans concertation ni, ce qui est plus grave, réflexion sur les objectifs. Les subventions régionales sont arrivées assez facilement dans l'escarcelle des agences qui, faute d'une réelle politique de coopération, sont devenues les "pompes à phynances" de quelques petits futés qui trouvent là un moyen de faire subventionner leurs activités ou leurs coups de génie.

Il y a, bien sûr, des actions de coopération qui sont réellement menées, comme le microfilmage des collections de périodiques, même si l'on s'est aperçu, à Orléans, que certains titres ont été traités deux fois, par des agences différentes... Quant aux bases bibliographiques et autres catalogues communs, il paraît évident que la dimension régionale n'offre aucun intérêt, si ce n'est pour les fonds locaux. La base bourguignonne d'ABIDOC a fait l'objet d'une véritable étude appuyée sur une concertation étendue et devrait apporter un vrai service coopératif aux bibliothèques, y compris aux plus petites, de la Région Bourgogne.

Les petites bibliothèques, qui sont le plus demandeuses en matière de coopération, s'adressent beaucoup plus facilement à l'échelon local ou départemental. Certaines B.C.P. font un travail remarquable dans le domaine de la coopération parce qu'elles sont en contact direct avec les acteurs concernés. L'avenir de la coopération en bibliothèques est sûrement davantage du côté des agglomérations, pour les zones urbaines, et des B.C.P., pour les zones rurales, que des agences régionales.

Quant aux actions d'envergure qui nécessitent des investissements lourds et coûteux, c'est à l'échelon national qu'elles doivent être traitées : catalogues de fonds anciens ou spécialisés, campagnes de microfilmage ou de restauration, etc...

Quel peut être, sinon, le *rôle de l'Etat* pour parachever cette étrange décentralisation ? Les professionnels en attendent, avant tout, une autorité en matière de compétences, un garant du professionnalisme et un moteur en matière de réflexion. La disparition annoncée des Inspecteurs de Bibliothèques est, à cet égard, plutôt inquiétante.

Si les élus locaux sont allergiques au contrôle de l'Etat exercé par les services déconcentrés avec une vigilance tâtilonne, ils ont toujours bien accueilli les conseils apportés par les Inspecteurs Généraux des Bibliothèques. Combien de bibliothécaires ont vu des situations se débloquer, des projets lancés et des conflits résolus grâce à l'intervention d'un Inspecteur ? Une association professionnelle, si puissante et représentative soit-elle, n'aura jamais cette même influence.

On attend enfin de l'Etat qu'il se soucie davantage de la *couverture du territoire* en équipements de lecture publique, avant de laisser le soin à chaque collectivité territoriale de choisir le "mode d'action local". Comme le relève avec pertinence Anne-Marie BERTRAND (*), on ne trouve guère, à l'échelon de la Direction du Livre de propositions d'aménagement du territoire, ni de remise en cause du niveau de territorialité. La coopération a toujours été traitée en terme d' "outils" et les propositions restent très techniques. Trouvera-t-on un jour des outils adaptés si l'on ne fait pas les frais d'un débat d'objectifs ?

La coopération pour quoi faire ?

* Bibliographie n° 62

7. LES AUTRES SECTEURS DE LA CULTURE ET L'INTERCOMMUNALITÉ.

Le cas des bibliothèques a-t-il un traitement particulier dans le cadre intercommunal ou bien peut-on le comparer aux autres domaines culturels ?

Dans la façon de fonctionner, c'est *l'enseignement musical* qui se rapproche le plus de la lecture publique, dans la mesure où il assure un service régulier à des usagers inscrits. S'adressant même, dans une plus forte proportion que les bibliothèques, à des enfants, il serait logique de l'envisager dans des équipements de proximité. Or, dans les agglomérations étudiées, si une ou deux villes périphériques ont une école de musique, le souci de rapprocher les lieux d'enseignement des quartiers ne semble pas à l'ordre du jour. On trouve, à Chartres, des cours d'initiation musicale pour les enfants de 6 ans, dans les Maisons de quartiers, sous la responsabilité pédagogique du Conservatoire.

Il est vrai que le premier problème que pose l'enseignement musical est la *saturation*. Il y a partout des listes d'attente, puisque les écoles ne peuvent accueillir en moyenne, que 600 à 800 élèves et qu'elles sont peu nombreuses. Or, l'augmentation du nombre d'élèves accroît le coût de manière exponentielle ; le prix d'un élève est estimé, selon les villes, de 6 500 F à 12 000 F (à Lorient) par an. Toutes ont des surtarifications pour les élèves n'habitant pas la commune, mais qui ne couvrent pas le coût réel.

Personne ne semble se poser la question de *l'origine sociale* des élèves et de la démocratisation de l'enseignement musical. Les Directeurs d'écoles de musique ne disposent pas de statistiques et ne demandent pas la profession des parents au moment de l'inscription.

Dans l'agglomération de Chartres, LUCÉ (20 000 hab.) n'a pas de bibliothèque mais consacre 4, 2 MF par an à son Ecole de musique (620 élèves). La Municipalité a demandé un audit pour poser la

question des élèves non-lucéens : "L'audit devrait permettre de mieux situer Lucé dans le cadre départemental".

Cela rappelle que René RIZZARDO préconise, dans son rapport, l'échelon départemental pour l'enseignement de la musique. Comment les communes rurales pourraient-elles assurer seules un coût aussi exorbitant ? Il y a donc un vrai problème de *démocratisation* de l'accès à l'enseignement musical en raison de la non-pertinence de l'échelon communal.

Certains *départements* font de réels efforts financiers pour aider les villes. La Creuse dépense ainsi 25, 70 F par habitant et par an pour la musique. Mais l'inégalité est de rigueur. Le Conseil Général des Landes a créé une Ecole Nationale de Musique : les professeurs se déplacent dans les communes adhérentes qui paient une cotisation (au prorata du nombre d'heures dispensées).

En Indre-et-Loire, le Conseil Général encourage la création d'écoles intercommunales (6 en tout) gérées en réseau et impliquées dans l'animation musicale des communes desservies. Même chose en Ille-et-Vilaine où chaque "école-centre" dirigée par un professeur-coordonnateur est responsable d'une zone géographique et sert de base de formation pour les instituteurs. Le Conseil Général augmente sa subvention lorsque les maires s'organisent dans un cadre intercommunal.

A Cergy-Pontoise, c'est le S.A.N. qui gère l'Ecole Nationale de Musique, mais certaines villes ont créé leurs propres équipements et l'harmonisation de l'enseignement est difficile. A Saint-Omer, un projet de réseau sur le district n'a pas abouti en raison du refus de certains élus. Même chose à Lorient où le S.I.V.O.M. voulait prendre en charge l'Ecole de Musique, en 1978 ; seules des classes d'initiation ont pu être mises en place dans les communes périphériques.

Le S.I.V.O.M. d'Aigrefeuille, à quelques dizaines de km de La Rochelle, qui regroupe 18 communes (3 000 hab.) n'ayant pas de compétences culturelles, a tourné la difficulté en créant une association loi 1901 pour gérer une Ecole de musique intercommunale.

Aucune intercommunalité possible à Saint-Quentin-en-Yvelines. Chaque ville a son école et le S.A.N. n'a jamais pu concrétiser son projet de les fédérer. Seules des conventions permettent de financer des actions ponctuelles comme des animations pédagogiques organisées par les professeurs et qui intéressent toute la Ville Nouvelle. A La Rochelle, le S.I.V.O.M. a même supprimé sa subvention à l'Ecole Nationale de Musique, ce qui a entraîné une surtarification pour les élèves non-rochelais.

Toutefois, il existe des projets avancés d'Ecole gérée en intercommunalité à Montargis et à Moulins.

Le tableau est beaucoup moins contrasté pour les autres secteurs culturels. Il est, en effet, beaucoup plus facile, apparemment, de trouver des cofinancements pour des *spectacles* de théâtre, de danse ou de musique. L'*action ponctuelle* est subventionnée sans problème par les structures intercommunales, qu'elles aient des compétences culturelles ou pas.

Le S.A.N. de Saint-Quentin établit des conventions avec des associations sur des projets précis, à condition que ceux-ci aient un intérêt ou un rayonnement communautaire, et qu'ils touchent des publics à besoins spécifiques. Il gère également, quoiqu'en régie directe, le POLLEN, une Scène Nationale implantée à Elancourt et qui doit s'installer dans le Théâtre en cours de construction. Le SAN a également investi dans un Ecomusée et une Halle Culturelle à Trappes.

Le S.I.V.O.M. de La Rochelle subventionne au coup par coup les initiatives culturelles avec la précarité que cela implique, notam-

ment pour la Coursive, équipement organisateur de spectacles, financé sans convention.

Si le district de MONTARGIS s'est doté de compétences culturelles, c'est essentiellement pour l'organisation de spectacles. Il a recruté une professionnelle chargée de la programmation équitablement répartie sur toutes les communes adhérentes. Ce n'est pas chose facile, toutes les salles n'offrant pas des capacités suffisantes pour certains spectacles et les élus souhaitant de plus en plus intervenir dans les choix. Cela permet tout de même une animation cohérente et riche, toute l'année, sur un territoire que les habitants, bien informés, peuvent facilement parcourir pour assister à une soirée. Même difficile à gérer, dans un contexte politique conflictuel, c'est une expérience intéressante et plutôt positive.

L'association CULTURE COMMUNE a été créée à l'initiative de 24 communes du Pas-de-Calais afin de "favoriser un développement à la fois culturel et économique". L'idée était de créer une identité et une image dynamique du Bassin Minier dans l'intercommunalité. L'association fait affleurer les besoins, les analyse, aide à la prise de décision et cofinance les projets à 50%.

ODYSSUD à Blagnac, dans la banlieue de Toulouse, est l'un des complexes culturels les plus importants du Sud-Ouest. Cette petite commune dispose de revenus confortables grâce à la présence, sur son territoire de nombreuses entreprises liées à l'aéronautique et elle a été à l'initiative d'actions intercommunales, dans le domaine culturel, pour créer un "bassin de vie" sur les 63 communes alentours. Elle supporte l'essentiel de la charge financière, bien que les 2/3 des utilisateurs d'Odyssud n'habitent pas Blagnac.

Il est vrai que l'environnement culturel toulousain n'est pas très dynamique. A l'initiative d'Odyssud, une *cartographie culturelle de l'agglomération* avait été établie en 1985 pour servir d'"outil

de réflexion sur la gestion des politiques culturelles intercommunales". Présenté pourtant de façon très médiatique par la D.R.A.C., ce document n'a intéressé aucun élu et n'a jamais été exploité.

Ces différentes expériences, sporadiques et souvent dûes à la bonne volonté d'élus isolés, montre que la prise en charge de l'action culturelle dans le cadre intercommunal est plus souvent le résultat du hasard de financements croisés que l'expression d'une réelle volonté politique.

CONCLUSION

Dans un domaine où la réflexion est encore récente, où tout reste à construire, aucune expérience ne pouvant servir de modèle absolu, il serait présomptueux de tirer des conclusions définitives et normatives.

Au-delà des difficultés, des échecs, des découragements, des blocages qui semblent faire obstacle à l'évolution vers une intercommunalité de la gestion culturelle, tout laisse à penser que celle-ci devient inéluctable, à plus ou moins longue échéance.

La naissance, de plus en plus fréquente, de projets d'intérêt communautaire forts qui mobilisent élus et professionnels de plusieurs communes, pour promouvoir une image ou asseoir une identité, laisse entrevoir une marginalisation progressive des querelles de clochers au profit d'une politique de contractualisation qui ménage les intérêts de tous. Si la gestion d'un réseau de bibliothèques dans une agglomération ne peut se faire, comme en zone rurale, à l'aide de simples conventions, on peut imaginer des démarches du type *charte intercommunale*, en attendant que les districts et communautés de villes trouvent leur rôle et leur place exacts dans ce domaine, comme ils les ont trouvés dans d'autres.

On assiste à l'émergence de *leaders* capables de lancer et soutenir de tels projets, en fédérant les intérêts communs, malgré les divergences politiques ou personnelles. Les élus font preuve d'une maturité grandissante en sachant s'appuyer sur des professionnels de haut niveau, tant dans le domaine administratif que culturel. La *compétence* devient, en effet, l'arme absolue dans la compétition que se livrent les collectivités locales. La perception subjective de leur électorat ne suffit plus aux édiles ; de plus en plus nombreuses, des *formations* se mettent en place, à leur intention. Savoir gérer sa ville, savoir évaluer des résultats, s'entourer des meilleurs fonctionnaires et leur faire confiance, savoir élaborer des politiques cohérentes dans tous les domaines et savoir écouter : ceux qui possèdent ces atouts sont encore rares mais ce sont les leaders dont la communauté a besoin.

La compétence des professionnels de la culture est aussi déterminante dans les ouvertures à la coopération. Les nouvelles *formations professionnelles* devront faire une place plus grande à la connaissance du terrain administratif et politique pour que les bibliothécaires soient capables de jeter un regard lucide sur leur environnement et deviennent des forces de propositions. L'étude des publics doit devenir également une discipline au moins aussi importante que la bibliographie ou le catalogage.

Si l'usager trouve enfin la place qui lui revient dans les préoccupations des élus et des professionnels, l'intercommunalité deviendra une évidence.

Comment dépasser les enjeux de pouvoir qui se focalisent sur le désir d'autonomie absolue ? Si le développement de la contractualisation et la formation peuvent être des adjuvants, l'argument économique devrait être déterminant.

Le coût des équipements culturels ne peut continuer à être réparti de manière aussi inégalitaire. Les bibliothèques qui travaillent en coordination ont de meilleurs résultats que celles qui sont isolées. La politique de réseau permet une optimisation des moyens en même temps qu'une amélioration du service rendu.

Il paraît évident que si l'Etat use de ses fonctions régaliennes pour encourager l'intercommunalité, ce n'est pas, comme le pensent certains, pour rétrécir le champ d'autonomie des élus, mais bien pour mettre fin à des gaspillages et des endettements inquiétants.

La Direction du Livre et de la Lecture, de son côté, invite les D.R.A.C. à subventionner, en priorité, les projets intercommunaux ainsi que les informatisations en réseau. Les crédits d'acquisitions du Centre National des Lettres seront bonifiés en cas d'intercommunalité.

Il existe donc des moyens concrets pour réduire les coûts d'investissement. Quant aux coûts de fonctionnement, il reste à trouver des formules de gestion qui répartissent les charges équitablement et trouvent des financements appropriés, tout en garantissant l'accès de tous à la lecture et à l'information.

Toutes les collectivités territoriales sont confrontées à ces enjeux. Ce sont les villes moyennes qui prennent de plein fouet les grandes mutations des pratiques culturelles de leurs habitants ; gagnons qu'elles seront à la hauteur du défi et que c'est d'elles que viendront les innovations qui marqueront le tournant du XXI^e siècle.

REMERCIEMENTS

A toutes les personnes rencontrées ou contactées, qui ont eu la gentillesse de me consacrer un peu de leur temps, de me procurer de la documentation ou de me faire part de leurs expériences.

Et notamment :

Nicole GIRAUD, Conservateur de la Bibliothèque de Lorient.

Armelle TESSIER, Annie COISY, Bruno CARBONE, anciens et actuel Conservateurs à la Bibliothèque de La Rochelle.

Philippe DEBRION, Conservateur des bibliothèques du S.A.N. de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Tous les membres du personnel des bibliothèques de Lorient, La Rochelle et Saint-Quentin-en-Yvelines.

Les bibliothécaires de Caudan, Queven, Lanester, Ploemeur, Aytré, Périgny, Puilboreau, Guyancourt, Trappes, Voisins-le-Bretonneux.

M. CHAVIER, Vice-Président du S.I.V.O.M. de La Rochelle, Chargé des Affaires Culturelles.

M. GASTINE, Vice-Président du S.A.N. de Saint-Quentin-en-Yvelines, Chargé des Affaires Culturelles.

M. GARNIER, Maire d'Aytré.

Mme VIRIOT, Maire-Adjoint à Périgny.

M. SELLINCOURT, Maire de La Verrière.

M. COURCHANT, Maire-Adjoint à Voisins-le-Bretonneux.

M. TANISIER, Maire et Président du S.I.V.O.M. d'Aigrefeuille.

M. GIOVANELLI, Secrétaire Général du District de Lorient.

Mme LARMET, Attaché au S.I.V.O.M. de La Rochelle.

M. FRANCESCHI, Administrateur au S.A.N. de Saint-Quentin-en-Yvelines.

M. THONIEL, Attaché aux Affaires culturelles du SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines.

M. le Directeur des affaires culturelles de Lorient.

Mme HUMBERT, urbaniste à l'E.P.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Mme HOTTOIS, Attaché à la B.M. de Trappes.

Mme CLAIRAY, Chargé de la culture au District de Montargis.

M. OLIVERES, Conservateur à la Bibliothèque de Valence.

M. BLETON, Inspecteur Général des Bibliothèques honoraire.

M. Didier GUILBAUD, Conservateur de la Bibliothèque de Dunkerque.

M. CALENGE, Conservateur Général à la Direction du Livre et de la Lecture.

Mme PASCAL, Conservateur à la B.C.P. de Saône-et-Loire.

M. René RIZZARDO et l'Observatoire des Politiques Culturelles Locales.

M. Gilles DU CHAFFAUT, ancien Secrétaire Général de la Mairie de Chartres.

M. Dominique BERGÉ, Secrétaire Général de la Mairie de Chartres.

Mme Annie DELTROY, Attaché à la Mairie de Chartres.

BIBLIOGRAPHIE

Les ouvrages et articles sélectionnés ici ont permis d'appuyer la démarche théorique et d'offrir des éléments de comparaison dans le cadre des études de cas.

Les travaux *historiques* donnent un panorama du contexte institutionnel dans lequel se sont développées les bibliothèques pour aboutir au paysage actuel.

Les nombreuses études sur les *politiques culturelles locales* apportent un éclairage indispensable sur les rapports qu'entretiennent les élus avec leurs bibliothèques.

Le point sur l'état de l'*intercommunalité* et de la *coopération* offre un aperçu de cadres possibles pour des réseaux.

L'essentiel des études sur les *publics* a été mené à la Bibliothèque Publique d'Information. Avec des enquêtes réalisées en province, ce sont des outils intéressants pour mener une réflexion sur l'adéquation de l'offre à la demande en matière d'équipements de lecture.

I - LA PLACE DE LA BIBLIOTHEQUE DANS L'UNIVERS DES INSTITUTIONS : HISTOIRE ET EVOLUTION

1. BARNETT, G.R.- Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939. Paris : Promodis/Cercle de la librairie, 1987. 489 p.

Cette étude historique détaillée montre à quel point le public a été le grand absent des bibliothèques jusqu'à une époque récente.

2. Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques de la Révolution et du XIXe siècle. 1789-1914. Sous la dir. de Dominique Varry.- Paris : Promodis/Cercle de la Librairie, 1991. 671 p.

Un panorama complet des institutions, des lieux de lecture et de leur évolution, depuis les confiscations révolutionnaires jusqu'aux prémices de la lecture publique.

3. RICHTER, Noé.- Histoire de la lecture publique en France.- Paris : Service des Bibliothèques, 1977. 24 p.

L'auteur rappelle les grandes étapes historiques du développement des bibliothèques avec une tentative d'explication des blocages français, en matière de lecture publique.

4. RICHTER, Noé.- La conversion du mauvais lecteur et la naissance de la lecture publique.- Marigné : Ed. de la Queue du chat, 1992. 93 p.

Les avatars de l'avènement de la Lecture publique en France, à travers ses grands hommes et ses détracteurs, à la lumière de l'exemple anglo-saxon.

5. HASSENFORDER, Jean.- Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis dans la seconde moitié du XIXe siècle (1850-1914).- Paris : Cercle de la Librairie, 1967. 210 p.

Le cadre historique et institutionnel dans lequel les bibliothèques ont vu leur développement éclairer les décalages importants que l'on constate, de nos jours, entre les pays anglo-saxons et la France.

6. HASSENFORDER, Jean.- La Bibliothèque institution éducative : recherche et développement.- Paris : Lecture et bibliothèques, 1972. 214 p.

Les missions pédagogiques des bibliothèques publiques, avec l'évolution des structures et des publics.

7. JUSSELIN, Maurice.- Petite histoire de la bibliothèque municipale de Chartres.- Chartres : Société archéologique d'Eure et Loir, 1962. 105 p.

A travers l'histoire de la bibliothèque de Chartres, se retrouve celle des bibliothèques françaises, avec les préoccupations de conservation et d'inventaire, de locaux, de conditions d'accès du public. La stagnation des collections, enrichies seulement de dons de livres anciens ne favorisera pas l'éclosion de la lecture publique malgré l'expérience éphémère d'une bibliothèque populaire.

8. LANGLOIS, Marcel.- La Bibliothèque pour tous : ce qui a été fait, ce qu'on pourrait faire. Paris : Gabriel Beauchesne, 1920. 27 p

Ce bibliothécaire de Chartres rêve d'importer en France les modèles américains et anglais. S'appuyant sur les écrits d'Eugène Morel, Sustrac, etc... il imagine une "fédération" au service du plaisir de la lecture... et de la propagande catholique.

9. LELIEVRE, Pierre.- Un projet de bibliothèque régionale. Revue du Livre et des bibliothèques. Mai 1939.

Le Conservateur de la B.M. de Nantes envisage un réseau englobant toutes les sortes de bibliothèques (publiques, scolaires, d'hôpitaux, d'entreprises,...) de la région nantaise afin d'offrir tous les services à tous les usagers.

10. COMTE, Henri. Les bibliothèques publiques en France.- Lyon : E.N.S.B., 1977. 447 p.

Les retards des bibliothèques françaises sur les autres pays tiendraient à des raisons historiques et structurelles. Il aurait manqué une véritable politique de développement du réseau. Si les choses ont évolué depuis 1977, l'analyse d'Henri Comte reste éclairante sur les blocages qui induisent les complexités institutionnelles

11. PALLIER, Denis.- Les bibliothèques.-Paris : P.U.F., 1986. 127 p.
(Que sais-je ?)

La bibliothèque publique est la forme la plus récente de bibliothèque. C'est aussi celle qui tend à absorber l'ensemble des missions : recherche, divertissement, information. On note que les pays nordiques et anglo-saxons ont réformé leur législation en fonction du rayon d'action des équipements.

12. Colloque sur la lecture publique. Nice. Mai 1975. Bulletin des Bibliothèques de France. Vol. 20. N°7. 1975.

Une intervention de Jean-Pierre Soisson esquisse la volonté gouvernementale de l'époque en matière de développement de la lecture publique ; on y trouve l'essentiel des éléments qui ont favorisé les mutations des bibliothèques.

13. VANDEVOORDE, Pierre.- Les bibliothèques en France : rapport à M. le Premier Ministre.- Paris : Ministère de la Culture, 1981.

Ce rapport établit un bilan constatant l'évolution des bibliothèques, au cours des années 70. Il préconise, d'autre part, un certain nombre de réformes et de priorités qui feront, pour l'essentiel, la substance de la politique de la Direction du Livre dans les années 80.

14. PINGAUD, Robert et BARREAU, Jean-Claude.- Pour une politique du livre et de la lecture : rapport au Ministre de la Culture.- Paris : Dalloz, 1982.

15. Décentralisation et bibliothèques publiques : les bibliothèques des collectivités territoriales. Sous la dir. de Louis Yvert. Bulletin des bibliothèques de France. Tome 29. N°4. 1984.

L'état de la réalité des bibliothèques publiques à la veille du transfert de compétences. Parmi les recommandations du groupe de travail : une loi sur les bibliothèques, la coopération à tous les niveaux et une redéfinition du rôle de l'Etat.

16. Bibliothèques et lecture publique : entretien avec Jean GATTEGNO. Le Débat. N°48. 1988.

La chance des bibliothèques publiques c'est d'avoir été portées par le mouvement de démocratisation des pratiques culturelles. Les élus ont associé image de la bibliothèque et image de la ville.

17. POULAIN, Martine.- Les bibliothèques ont le vent en poupe. In : L'Etat de la France et de ses habitants.- Paris : la Découverte, 1989.

Si le réseau des bibliothèques n'est pas encore complet en France, on ne peut que constater leur extraordinaire "mise à jour" sanctionnée par un succès incontestable. Loin des habituels discours de déploration sur la lecture, cet article exprime une réalité rarement reconnue.

18. Bulletin des Bibliothèques de France. Tome 35. N°1. 1990.

Dans le dossier consacré à la décentralisation, on trouve une série d'articles qui reprennent trois constatations : le bilan plutôt positif du transfert des B.C.P., la nécessité d'un statut et d'une formation communs pour les personnels, l'obligation de coopération pour constituer des réseaux cohérents et égalitaires. Nous retiendrons particulièrement la contribution de Bertrand Calenge et Olivier Doubroff (sur les bibliothèques intercommunales) et celle de Jean-Marc Bordier, comme élu local.

19. ESPRIT. N°3-4. Mars-Avril 1991.

En se penchant sur "la lecture et les bibliothèques", ce numéro d'Esprit donne la parole à des chercheurs, sociologues, bibliothécaires qui résument les tendances du discours actuel, dans ses contradictions et ses questionnements : l'écrit est-il dépassé ? quels documents dans quels équipements pour quels publics ?

20. La bibliothèque : miroir de l'âme, mémoire du monde. Sous la dir. de Richard Figuiet. AUTREMENT ; Série Mutations. N°121. Avril 1991. 229 p.

Le point le plus récent sur le rêve et la réalité des bibliothèques d'hier et d'aujourd'hui.

21. CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES.-Rapport du Président André Miquel pour l'année 1991.- Paris : Association du C.S.B., 1992. 128 p.

Parmi les constatations que fait le C.S.B. sur les différents aspects de sa mission, la coopération "peut mieux faire". Pas assez tournée vers l'usager, trop peu d'implications des partenaires, rôle toujours flou des agences de coopération.

22. CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES.-Charte des bibliothèques.- Paris : Association du C.S.B., 1992. 14 p.

A défaut de la loi attendue depuis longtemps par les professionnels, le C.S.B. réaffirme quelques principes qui n'engagent personne mais peuvent alimenter une réflexion.

23. Bibliothèques municipales : l'art de lire. Départements et communes. Novembre 1991. pp. 33-44.

A l'intention des élus, ce dossier présente la transformation des "vieilles institutions poussiéreuses" en médiathèques informatisées.

24. Les bibliothèques publiques en Europe. Sous la dir. de Martine Poulain.- Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1992. 367 p. (Bibliothèques)

Une synthèse complète, qui manquait, sur le fonctionnement des bibliothèques dans les grands pays européens. On y remarquera que le réseau est d'autant plus cohérent et réussi qu'il relève d'un petit nombre d'administrations territoriales.

II - LES COLLECTIVITES LOCALES ET LA CULTURE.

351. B
25. BEAUNEZ, Roger.- Politiques culturelles et municipalités : guide pour l'action, recueil d'expériences.- Paris : Ed. Ouvrières, 1985. 260 p. (Pouvoir local).

Destiné aux acteurs et décideurs des politiques culturelles locales, cet ouvrage donne les pistes possibles, les structures et moyens qui peuvent être élément de choix, y compris les organismes intercommunaux.

X 26. Les politiques culturelles municipales : éléments pour une approche historique. Sous la dir. de Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli. Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps Présent. N° 16. Septembre 1990.

L'histoire des institutions locales éclaire la particularité de l'investissement des communes françaises dans la culture.

X 27. Pratiques culturelles et politiques de la culture : textes réunis par François Chazel.- Talence : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1990.

A partir d'une étude sociologique sur le phénomène culturel dans cinq villes du Sud-Ouest, se dégagent les nouvelles pratiques des années 80 : prise de conscience par les élus d'une nouvelle force de frappe électorale, échec de la démocratisation, professionnalisation, succès des politiques contractuelles.

X 28. FRIEDBERG, Ehrard et URFALINO, Philippe.-Le jeu du catalogue : les contraintes de l'action culturelle dans les villes.- Paris : la Documentation française, 1984. 153 p.

Le développement des actions culturelles se fait le plus souvent dans l'incohérence. Les villes empilent ou juxtaposent des manifestations, des équipements, des festivals, dans des domaines aussi variés que l'archéologie, le rock ou le patrimoine, sans avoir défini, au préalable, une politique réfléchie, à partir des besoins.

392. 001 X 29. FRIEDBERG, Ehrard et URFALINO, Philippe.- Les municipalités et la culture : la culture livrée à elle-même ?- Esprit. Mars 1984. pp. 63-76.

Présentant leur analyse du "jeu du catalogue", les auteurs stigmatisent l'absence de critères de choix et d'évaluation dans les politiques culturelles municipales. Celles-ci se réduisent, en fait, à des "allocations de ressources" dont la destination peut changer au gré des alternances politiques.

30. SAEZ, Guy.- Une animation fondée sur une politique d'équipement. Les Cahiers de l'Animation. N° 26. 1979.

Quand les villes créaient des équipements socioculturels avant de savoir ce qu'elles allaient en faire.

31. Rapport sur le 9e Plan de développement économique, social et culturel : 1984-1988.- Paris : Journal Officiel, 1983.

Cette annexe à la loi du 13 juillet 1983 définit les priorités culturelles pour le e° Plan : nouvelles technologies de communication et diversification des pratiques. Le réseau des bibliothèques doit être étendu "en raison du très large impact social de ces équipements".

32. Le livre et la lecture publique. Correspondance municipale. N°257-258. 1985.

Ce dossier présente une série d'articles sur les B.M. et les B.C.P., à l'occasion de la décentralisation.

33. BORDIER, Jean-Marc.- Lecture publique : face aux défis de notre temps. Bulletin des Bibliothèques de France. Tome 35. N°1. 1990.

L'Adjoint à la Culture de Poitiers analyse le rôle nouveau que jouent les bibliothèques de villes-centres. Il pose avec pertinence le problème de la compétence des pouvoirs.

34. RIZZARDO, René.- La décentralisation culturelle : rapport au ministre de la Culture.- Paris : la Documentation française, 1990. 129 p.

Sur la demande du Ministre de la Culture, René Rizzardo dresse un bilan plutôt positif de la décentralisation culturelle et avance quelques propositions pour renforcer la dynamique des politiques locales, simplifier et encourager le partenariat, inciter à la coopération intercommunale, trouver de nouveaux publics et mieux utiliser les niveaux de compétence territoriale.

X 35. GILSON, Bernard.- La politique culturelle des villes moyennes.- Reims : C.R.D.T./Faculté de Droit et de Science politique, 1987. 129 p.

Les villes moyennes ont des impératifs et une appréhension de la culture qui tiennent à leur dimension : nécessité de renforcer l'identité locale et caractère décisif du dynamisme des élus.

X 36. PONGY, Mireille.- De la mobilisation politique à la redéfinition d'un service culturel public.- Grenoble : C.E.R.A.T., 1990. 114 p.

L'analyse du changement des motivations dans les politiques culturelles : devenue enjeu économique, la culture va-t-elle marginaliser le socio-culturel ? L'exemple de Valence.

X 37. SCHMERZ, Tatiana.- La culture comme moyen de développement économique ?- Paris : C.N.F.P.T., 1988. 112 p. (Recherche et développement)

Cette étude, appuyée sur l'observation de cinq villes : Auxerre, Calais, Bourg-en-Bresse, Nîmes et Mulhouse, tente de comprendre les mécanismes d'interactions entre économie et culture. Celle-ci serait-elle utilisée par les élus pour faciliter le développement économique ?

+ 38. SAEZ, Guy.- Territorialisation de la politique culturelle. Silex. N°22. pp. 5-11.

C'est dans le champ du local que s'exerce désormais la politique culturelle, modifiant du même coup les enjeux de la vie sociale et politique. La "culture-dominante- bourgeoise" laisse la place aux cultures populaires.

306.4
RIT
X 39. RITAINE, Evelynne.- Les stratégies de la culture.- Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1983. 189 p.

X Les politiques culturelles seraient inspirées essentiellement par les tenants d'une culture légitime "noble" et élitiste, au détriment de la culture populaire.

X **40.** Bibliothèque de France ? Les élus débattent ! Fédération Nationale des Communes pour la Culture. N° 103. Septembre 1991.

Quels réseaux la B.D.F. va-t-elle tisser avec les villes françaises et européennes ? Au cours de cette journée de débats , sont abordés les thèmes des pôles associés, bibliothèques régionales et délocalisations universitaires.

X **41.** Délocalisation des universités dans les villes moyennes. Quelles bibliothèques ? : Préséminaire d'Arras du 28-09-90. Congrès A.B.F. de Dunkerque 1990. Bulletin d'informations A.B.F. N° 151. 2° trimestre 1991. pp. 65-90.

Les collectivités locales investissent largement dans les infrastructures des antennes universitaires. Mais comment seront assurés les besoins documentaires ? avec quels crédits ? quels personnels ? Les principaux acteurs s'en expliquent.

X **42.** Universités : la mobilisation générale. Départements et communes. N°82. Février 1992. pp. 33-41.

Le Plan "Universités 2000" vu par les collectivités locales. Un pari sur la formation à domicile, avec un engagement financier massif, dans l'espoir de redynamiser le tissu économique.

43. MESNARD, André-Hubert.- Droit et politique de la culture.- Paris : P.U.F., 1990.

44. WALLON, Emmanuel.- L'Artiste le Prince.- Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1990.

X **45.** LEPHAY-MERLIN, Catherine.- Les Dépenses culturelles des communes : analyse et évolution. 1978-1987.- Paris : la Documentation française, 1991.

X **46.** GENISSEL, M.A. et IGNASSE, G.- L'administration culturelle des collectivités locales.- Paris : Ed. de l'Espace européen, 1992.

X **47.** La décentralisation culturelle et la politique culturelle des collectivités territoriales : bibliographie. 1982-1987.- Paris : Ministère de la Culture/Département des Etudes et de la Prospective, 1987.

III - L'INTERCOMMUNALITE ET LA COOPERATION.

X 48. BRECHON-MOULENES, Christine.- Les organisations intercommunales. Paris : Dalloz, 1988. 359 p. (Collectivités locales)

Tout ce qu'il faut savoir sur la création, les compétences et le fonctionnement des syndicats de communes, districts et communautés urbaines.

49. L'intercommunalité. Correspondance municipale. N°268. 1986.

Ce dossier regroupe une série d'articles qui font le tour de la question avec une incursion au Québec pour voir comment fonctionnent les "municipalités régionales de comté".

50. Enfin du nouveau dans le domaine de la coopération intercommunale. Correspondance municipale. N° 285. 1988.

Ce dossier fait état des conclusions de la commission Barbier qui s'était penchée, en 1987, sur les syndicats intercommunaux. Une loi sur l'intercommunalité était prévue, en 1982, pour accompagner la décentralisation. Elle ne verra le jour qu'en février 1992.

X 51. REMOND, Bruno et BLANC, Jacques.- Les collectivités locales.- Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques/Dalloz, 1989. 433 p.

Avec la décentralisation, que sont devenues les institutions politiques locales ? Quelles sont leurs compétences ? Où sont les pouvoirs ? Quelles sont leurs ressources et leurs relations avec l'Etat ?

52. NOVARINA, Gilles et MARTIN, Samuel.- La décentralisation. Vol. 11 : décentralisation et intercommunalité.- Paris : Syros Alternatives/ADELS, 1988.

S'appuyant sur un historique des institutions communales depuis la Révolution, les auteurs s'attachent à démontrer l'inadéquation de la dimension municipale pour faire face aux défis économiques. Les auteurs dénoncent les ambiguïtés de l'Etat et démontrent l'intérêt des formules de coopération libres du type des chartes intercommunales.

53. DREYFUS, Françoise et d'ARCY, François.- Les institutions politiques et administratives de la France.- Paris : Economica, 1985. 441 p.

351-85
FRY
54. LATARGET, Bernard.- L'aménagement culturel du territoire.- Paris : la Documentation française, 1992. 127 p.

Un état des lieux de l'incohérence du tissu culturel national, et des propositions : confier, notamment, aux Régions la mise en oeuvre de politiques globales en encourageant les projets de communautés de villes.

55. Journée interdépartementale de Montluçon. Fédération Nationale des Communes pour la Culture. Décembre 1990.

Dans le cadre de la "Fureur de lire", ce débat aborde l'actualité des bibliothèques publiques : bassins de desserte, publics, bâtiments et, surtout, l'intercommunalité.

X 56. Coopération intercommunale et action culturelle. Colloque. Marly-le-Roi. 12 décembre 1991.

(la Documentation française - à paraître)

Organisé par l'Observatoire des Politiques Culturelles Locales, ce séminaire établit un premier bilan à travers les expériences en cours. L'action culturelle considérée comme enjeu essentiel de l'intercommunalité oblige à une réflexion nouvelle qui s'impose aux élus comme aux "techniciens" de la culture.

C'est une contribution capitale sur ce sujet.

57. DOUBROFF, Olivier.- Bibliothèques intercommunales. Sous la dir. de Bertrand Calenge.- Mâcon : B.C.P. de Saône et Loire, 1988.

A partir d'une enquête sur les pratiques associées à la fréquentation des bibliothèques (pharmacie, collège, lieu de travail,...) les auteurs proposent un projet d'équipements intercommunaux, gérés par des conventions ou des structures existantes (SIVOM, SIVU), avec l'appui des B.C.P.

58. La lecture publique dans les villes nouvelles de la Région parisienne. Bulletin des Bibliothèques de France. Vol. 19. N°17. 1974.

La mise en place, ex-nihilo, d'un réseau de bibliothèques reposant sur une structure intercommunale éclaire d'un jour différent les avantages et les difficultés de cette entreprise.

59. RONSIN, Albert.- Le projet de la médiathèque de secteur en 1983. Médiathèques publiques. N°65-66. 1983.

Albert Ronsin est un pionnier de l'intercommunalité. L'idée de "bibliothèque de secteur" avait été élaborée, en fait, dès 1965, mais écartée parce que dérangement. L'organisation qu'il propose s'appuie sur des structures et du personnel d'Etat.

60. Le patrimoine des bibliothèques du XXI^e siècle : technologie, coopération, partenariat, les moyens d'une politique patrimoniale. Actes de la 3^e rencontre des Médiathèques publiques de Niort. 16-17 novembre 1989.- Poitiers : Agence de coopération ABCD, 1990. 152 p.

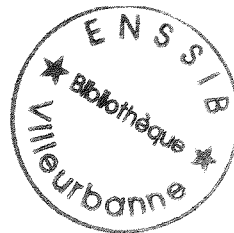
En matière patrimoniale aussi, la coopération est de mise : Fonds Régionaux d'Acquisitions, ateliers de microfilmage, restaurations, politique de conservation. La mémoire écrite d'une région est l'affaire de tous. Les compétences et les moyens doivent être partagés.

61. Perspectives pour la coopération. Actes. Orléans 3-4 juin 1991.- Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques, 1991.- 68 p.

L'état, pour le moins disparate, de la coopération entre bibliothèques, avec un aperçu des outils existants ou à créer.

62. BERTRAND, Anne-Marie.- Le réseau dans le rétro. Interlignes. N°27-28. juin 1992. pp. 11-19.

Un historique de la décennie dans le domaine de la coopération, avec quelques mises au point salutaires, un tour d'horizon des échecs annoncés et des propositions nouvelles.



63. Réseaulument. Bulletin d'informations de l'A.B.F. N°147. 2° trimestre 1990.

Dossier sur la coopération en bibliothèques avec, notamment, un inventaire, incomplet, des coopérations intercommunales.

64. GROLIER, Georgette et Eric de.- Bibliobus et bibliothèques régionales : plan d'organisation de la lecture publique en France. Revue du Livre et des Bibliothèques. Mars-juin 1938.

65. GUILBAUD, Didier.- Coopérer dans une agglomération : restons simple ! Bulletin des Bibliothèques de France. Tome 36. N°3. 1991.

L'agglomération dunkerquoise offre un réseau d'équipements de lecture qui sont complémentaires et pourraient fonctionner en coopération, au-delà des frontières communales.

IV - LES PUBLICS

66. DONNAT, Olivier et COGNEAU, Denis.- Les pratiques culturelles des Français : 1973-1989.- Paris : La Découverte/la Documentation française, 1990. 285 p.

Largement commenté, sur le mode tragique par les médias, cet ouvrage demande un oeil attentif à qui veut déceler les signes révélateurs d'une modification des pratiques de lecture.

67. Pour une sociologie de la lecture : lectures et lecteurs dans la France contemporaine. Sous la dir. de Martine Poulain.- Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1988. 241 p.

Quelques études portant sur les dimensions sociales de la lecture : capital socio-culturel, âge, représentations du livre, environnement, types de lectures, ...Certaines idées reçues sont battues en brèche.

68. BARBIER-BOUVET, Jean-François et POULAIN, Martine.- Publics à l'oeuvre : pratiques culturelles à la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou.- Paris : B.P.I./la Documentation française, 1986. 295 p.

Bien que liée à l'utilisation d'une bibliothèque atypique, cette étude est une mine de renseignements sur les appropriations possibles d'un lieu de lecture. On y retrouve les pratiques des usagers de bibliothèques publiques et certaines constatations devraient provoquer une réflexion utile chez les professionnels de la lecture.

69. POULAIN, Martine.- Constances et variances : les publics de la Bibliothèque Publique d'Information.- Paris : B.P.I., 1990. 77 p.

Résultat d'une série d'enquêtes sur les publics qui fréquentent la B.P.I., cet ouvrage fait suite au précédent. Véritable phénomène, l'affluence de lecteurs occasionnels ou réguliers ne se dément pas. Les étudiants sont majoritaires, rappelant les carences dramatiques des bibliothèques universitaires, mais les motivations restent très variées.

70. POULAIN, Martine.- Douceurs et métamorphoses des rencontres : la Salle d'actualité de la Bibliothèque Publique d'Information et ses usagers. Bulletin des Bibliothèques de France. Tome 31. N°4. 1986.

Décalage entre le projet des concepteurs et l'utilisation qui en est faite : ce constat met en évidence le détournement de la B.P.I. par les lecteurs, en fonction de leur projet immédiat, de leurs habitudes, de leur origine socio-professionnelle ou du hasard... Une même personne peut modifier son comportement et avoir plusieurs utilisations successives des lieux. Mais les lieux engendrent eux-mêmes des réactions...

71. L'Oeil à la page : enquête sur les images et les bibliothèques.- Paris : B.P.I., 1985. 345 p.

A travers l'impact de l'introduction de l'audio-visuel en bibliothèques, cet ouvrage tente d'offrir une typologie des utilisateurs.

72. Bulletin des Bibliothèques de France. Tome 31. N°4. 1986.

Sous le titre *Pour tout public*, ce numéro présente une série d'articles sur les pratiques des publics, leurs façons de voir bibliothèques et bibliothécaires. Ceux-ci croquent à leur tour quelques portraits de lecteurs...

73. ROBINE, Nicole.- Le chercheur dans la bibliothèque de recherche.- Talence : Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1977. 23 p.

Une enquête détaillée sur les pratiques des chercheurs en bibliothèque, les conséquences de l'implantation géographique, du classement, de l'accueil, de l'accès au document.

74. ROBINE, Nicole.- Les jeunes travailleurs et la lecture.- Paris : la Documentation française, 1984. 266 p.

Cette enquête auprès d'un public peu utilisateur des bibliothèques montre à quel point celles-ci sont peu adaptées à leurs besoins. Faut-il concevoir des bibliothèques publiques en direction de ce lectorat potentiel ?

75. Pourquoi lisez-vous ? Bulletin des Bibliothèques de France. N°9. 1957.

C'est le résultat d'une enquête diligentée, en 1957, par la Direction des Bibliothèques sur les motivations de lecture.

Il est intéressant de noter que c'est aux bibliothécaires (et non aux lecteurs) que l'on s'est adressé. Deuxième intérêt de cette enquête : la réponse des bibliothécaires est unanime : "On lit pour se distraire, beaucoup plus qu'avec le souci de s'instruire". Les commentaires préfigurent les errements des professionnels dans la définition de leurs missions, ou, au contraire, les dynamiques qui verront le jour, quelques années plus tard.

76. VERON, Eliseo.- Espaces du livre : perception et usages de la classification et du classement en bibliothèque.- Paris : B.P.I., 1989. 99 p.

En étudiant le comportement des lecteurs dans quatre bibliothèques, E. Veron établit une typologie des utilisations possibles de l'espace. Il met à mal, par la même occasion, quelques certitudes des bibliothécaires...

77. VELIS, Jean-Pierre.- La France illettrée.- Paris : Seuil, 1988. 269 p.

On ne peut envisager de lutter contre l'illettrisme sans évoquer les

indispensables structures de proximité et, surtout, le partenariat : les bibliothèques doivent s'insérer dans des réseaux d'action mais ne peuvent rien faire seules.

78. BAHLOUL, Joëlle.- Lectures précaires : étude sociologique sur les faibles lecteurs.- Paris : B.P.I., 1987. 142 p.

Les faibles lecteurs ne sont pas des non-lecteurs. Leurs pratiques sont étroitement dépendantes de la représentation du modèle culturel dominant dont ils sont, en quelque sorte, le "négatif".

79. Dossier : Regards sur les publics. Bulletin d'information A.B.F. N°151. 2° trimestre 1991. pp. 11-63.

C'est la difficulté d'évaluer les pratiques des publics de manière exploitable qui ressort de ces articles.

80. TESSIER, Armelle.- Les bibliothèques publiques rochelaises vues par leurs lecteurs : de la réalité aux nouveaux projets. Dactyl. 49 p.

Les résultats d'une enquête effectuée en 1991 permet d'évaluer, même imparfaitement, l'utilisation qui est faite d'un réseau de bibliothèques, ainsi que les attentes du public.

81. AGENCE RHONE-ALPES DE SERVICES AUX ENTREPRISES CULTURELLES.- Les attentes des habitants de Saint Quentin en Yvelines en matière de médiathèque publique.- Lyon : A.R.S.E.C., 1989. Dactyl. 163 p.

Cette enquête très détaillée a été menée à la demande du Syndicat d'Agglomération Nouvelle afin d'adapter son projet de médiathèque à la demande des lecteurs et des non-lecteurs.

V - LES ENQUETES EN BIBLIOTHEQUES

82. SAVARD, Réjean.- Etude de milieu et stratégies de promotion des services documentaires. Documentation et Bibliothèques. Vol. 32. 1986.

Les services documentaires doivent s'appuyer sur une étude précise de leur public pour choisir un type de promotion adaptée.

83. SEIBEL, Bernadette.- Bibliothèques municipales et animation.- Paris : Dalloz, 1983. X-324 p.

Le développement de l'animation dans les B.M. a accompagné la création de nouveaux équipements. L'étude montre notamment des disparités entre villes-centre et villes périphériques, entre bibliothèques bien ou mal dotées. L'animation est utilisée comme moyen de promotion. A-t-elle toujours fait l'objet d'une étude d'objectifs ?

84. MOSCAROLA, Jacques.- Enquêtes et analyses de données.- Paris : Vuibert, 1990. 307 p.

85. HARVATOPOULOS, Yannis, LIVIAN, Yves-Frédéric, SARNIN, Philippe.- L'art de l'enquête.- Paris : Eyrolles, 1989.

A N N E X E S

EXEMPLES DE COUTS MOYENS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DE DIFFERENTS EQUIPEMENTS MUNICIPAUX (1)

TYPE D'EQUIPEMENT	Coût d'investissement au m2 (2)	Coût de fonctionnement au m2 (3)	Rapport $\frac{\text{coût d'investissement}}{\text{coût de fonctionnement}}$ annuel	Durée au bout de laquelle le coût de fonctionnement atteint celui de l'investissement
• Piscines	9321,00 F	1114,00 F	12 %	8 ans
• Ecoles Primaires	7560,00 F	2535,00 F	34 %	3 ans
• Crèches	7573,00 F	3362,00 F	44 %	2-3 ans
• Ecoles Maternelles	6702,00 F	1837,00 F	27 %	4 ans
• Maisons des Jeunes	4661,00 F	499,00 F	11 %	9 ans
• Logements-foyers de personnes âgées	5096,00 F	1472,00 F	29 %	3 ans
• Bibliothèques	7273,00 F	3060,00 F	42 %	2-3 ans
• Stades et terrains de sport	2906,00 F	589,00 F	20 %	5 ans
• Gymnases	5531,00 F	282,00 F	5 %	20 ans
• Haltes-garderies	6408,00 F	2036,00 F	32 %	3 ans
• Cantines	7855,00 F	3483,00 F	44 %	2-3 ans

1) Source : fichiers sur les coûts des équipements collectifs, ministère de l'Intérieur, direction générale des collectivités locales, ministère de l'Équipement, fichiers édités par la Documentation Française (données actualisées)

2) En Francs 1990-1991 et hors coût d'achat du terrain.

3) En Francs 1990-1991.

QUELQUES DONNÉES FINANCIÈRES ET FISCALES

	DÉPENSES 1986	ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE OU DE LA RECETTE DE 1980 A 1986
<u>Dépenses réelles de fonc- tionnement</u>		
Villes-centres	4 893 F/h	+ 108,3 %
Communes périphériques	2 563 F/h	+ 83,4 %
<u>Dépenses d'équipement brut</u>		
Villes-centres	1 444 F/h	989 F (1)
Communes périphériques	1 151 F/h	837 F (1)
<u>Charges de la dette</u>		
Villes-centres	1 067 F/h	+ 164 %
Communes périphériques	468,2 F/h	+ 72 %
<u>Taxe d'habitation</u>		
Villes-centres	589 F/h	+ 106 %
Communes périphériques	335 F/h	+ 94,1 %
<u>Taxe professionnelle</u>		
Villes-centres	51 % (2)	1980 : 55,53 % - 4,3 %
Communes périphériques	41,1 % (2)	1980 : 49,49 % - 8,3 %
<u>Dotation globale de fonc- tionnement</u>		
Villes-centres	1 328 F/h	+ 87,20 %
Communes périphériques	710,75 F/h	+ 77 %

(1) Il s'agit de la moyenne des trois années 1980, 1983, 1986.

(2) Il s'agit du pourcentage du produit fiscal des 4 taxes locales directes.

LA ROCHELLE : UNE MEDIATHEQUE CENTRALE – UNE BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

UNE VOLONTE D'INTEGRATION

L'agglomération de LA ROCHELLE projette de construire une médiathèque centrale. Par ailleurs, la création de l'Université de LA ROCHELLE implique la réalisation d'une bibliothèque universitaire de qualité. Il est évident que la réalisation concomitante de deux équipements publics de l'importance de la Médiathèque Centrale et de la Bibliothèque Universitaire peut être l'occasion unique de concrétiser l'idée selon laquelle l'Université doit s'intégrer à la Ville.

A cet égard, la création d'un pôle d'animation culturelle public ouvert à la documentation, aux livres et aux médias, peut être l'élément fort d'intégration recherché. Dès lors, un rapprochement géographique et fonctionnel doit être opéré entre ces deux équipements dans un lieu situé au centre de la Ville de LA ROCHELLE, considérée dans son évolution urbanistique.

Il faut rechercher la rencontre Ville-Université sur le terrain du savoir, des études, de la culture, de la curiosité en éveil. Le citoyen bénéficiera d'un accès à la Bibliothèque Universitaire et les étudiants utiliseront la Médiathèque Centrale.

En outre, la professionnalisation de certains cycles d'études engendrera un fonds documentaire dont le contenu en information scientifique et technique sera également utilisé par les entreprises.

Dans ces conditions, s'il est vrai qu'un certain nombre d'expériences et de réalisations ont vu le jour en France autour du rapprochement de bibliothèque universitaire et de médiathèque publique, le cas de LA ROCHELLE mérite une attention toute particulière puisqu'il s'agit de réaliser des équipements entièrement nouveaux, dans une ville comportant une université de plein exercice.

En résumé, il s'agit de réaliser l'harmonie et l'unité fonctionnelle de deux projets pour une agglomération de plus de 120 000 habitants et une université de 5 à 10 000 étudiants : c'est donc une opération pilote.



Michel CREPEAU

Député-Maire de LA ROCHELLE
Président du Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple

BIBLIOBUS DU SIVOM

ZONE INDUSTRIELLE DE PÉRIGNY

17180 PÉRIGNY / TÉL. 46.44.51.11

Romans, B.D., documentaires, périodiques et cassettes sonores, pour enfants et adultes.

Prêt direct aux points suivants :

Quartier de La Rochelle

FÉTILLY

Mardi 14 H 30 - 16 H
(Place de Fétilly)

LAFOND

Mardi 16 H 30 - 19 H
(Avenue du Colonel Ménard)

ROMPSAY

Mercredi 10 H - 12 H 30
(Rue des Écoles)

ST-ÉLOI

Vendredi 10 H - 12 H 30
(Rue Gaston Périer)

TASDON

Mercredi 16 H 30 - 19 H
(Place des Britanniques)

MIREUIL

Mardi 16 h 30 - 19 h
(Rue de Rome), parking
Cité Commerciale Nord

Communes du S.I.V.O.M.

ANGOULINS

Jeudi 16 H - 19 H
(Place de la Mairie)

CHATELAILLON

Mercredi 16 H 30 - 19 H
(Place Jean-Moulin, près poste)

L'HOUMEAU

Jeudi 16 H - 19 H
(Parking salle polyvalente)

LAGORD

Vendredi 16 H - 19 H
(Centre Commercial, Avenue des Oiseaux)

PUILBOREAU

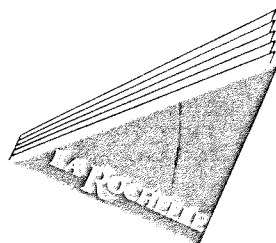
Vendredi 16 H - 19 H
(Rue St-Vincent), parking Mairie

ST-ROGATIEN

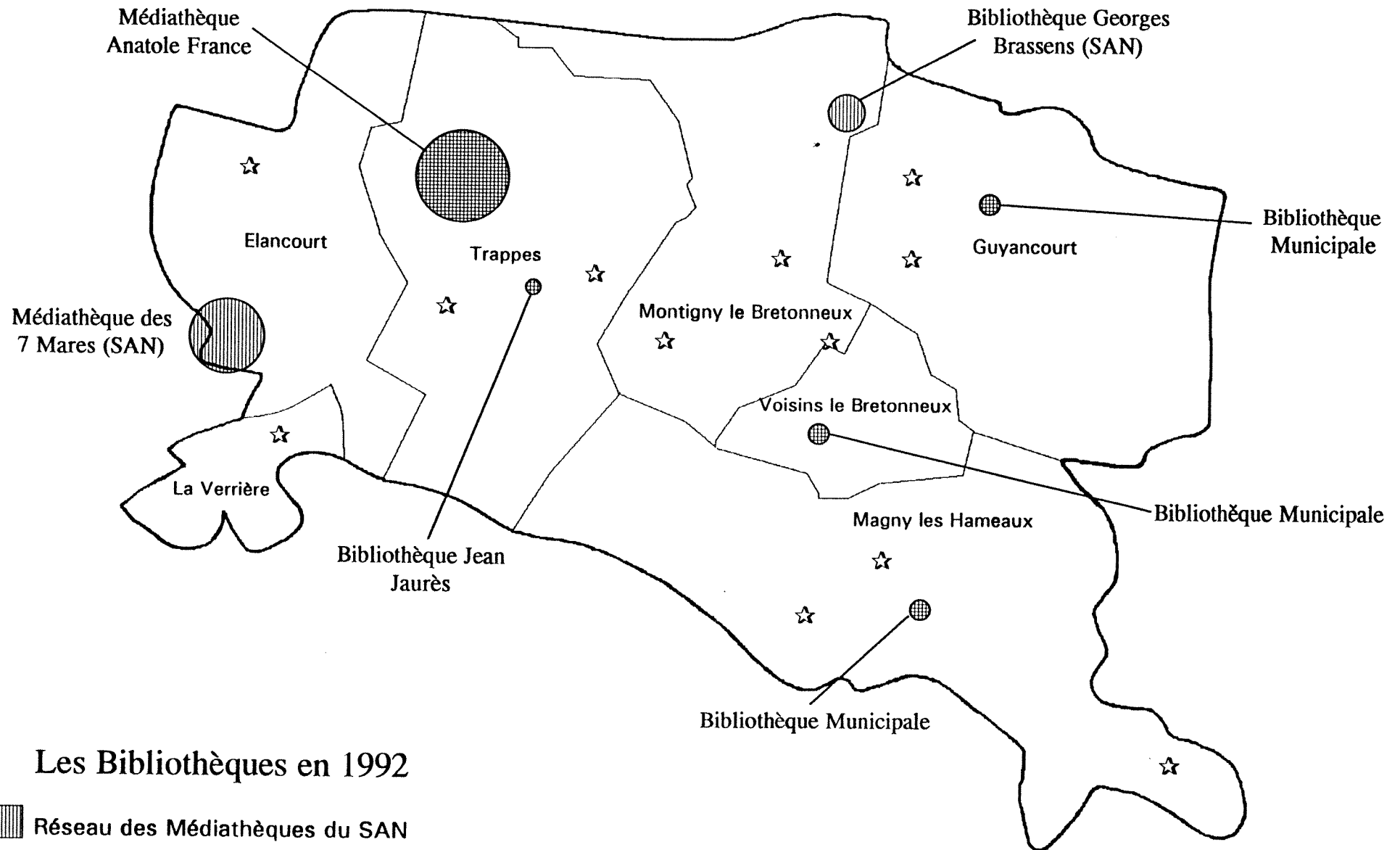
Mercredi 10 H 30 - 13 H
(Place de la Mairie)

Prêt aux collectivités : sur rendez-vous.

Prêt de livres aux écoles maternelles du S.I.V.O.M., sur des thèmes choisis par les enseignants.



La lecture publique à Saint-Quentin en Yvelines



Les Bibliothèques en 1992

 Réseau des Médiathèques du SAN

 Bibliothèques Municipales



CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

ENTRE

- Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, représenté par son Président, Monsieur Roland NADAUS.

ET

- L'Association pour la Promotion de la Musique à Saint-Quentin-en-Yvelines - Ensemble Orchestral de Saint-Quentin-en-Yvelines, représentée par son Président, Monsieur Jean Yves ESPIE, ci-après dénommée l'APMSQ-EOSQ.

ARTICLE 1 OBJET DE LA CONVENTION

. Affirmer la mission d'intérêt général de l'APMSQ-EOSQ en matière de création, diffusion, formation et aide à l'animation musicale dans la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines.

. Préciser les contre-parties que le S.A.N. s'engage à apporter tant au niveau financier que matériel à l'APMSQ-EOSQ en échange d'un programme d'action ci-après défini.

ARTICLE 2 PROGRAMME D'ACTION DE L'APMSQ-EOSQ

. Assurer la production de 3 concerts annuels au minimum, soit 3 programmations différentes sur Saint-Quentin-en-Yvelines.
Périodes envisagées :

- janvier-Février
- Mars-Mai
- Octobre-Novembre

. développer en priorité avec l'ensemble des Ecoles de Musique et les milieux scolaires et universitaires de Saint-Quentin-en-Yvelines des opérations coordonnées d'animation et de sensibilisation musicale.

- petites formations in-situ (concerts éducatifs)
- répétitions publiques ...

. Bâtir un programme de promotion et de production de l'EOSQ hors de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines associant l'image de dynamisme musical de la Ville Nouvelle et de qualité professionnelle de l'ensemble.

- . préparer des actions et manifestations conjointes avec :
 - d'autres ensembles professionnels ou amateurs (instrumentaux, vocaux, théâtral, chorégraphiques ...) de la Ville Nouvelle ou extérieurs à celle-ci.
 - les associations à vocation culturelle de la Ville Nouvelle.
 - les organismes ou les services d'animation culturelle des Communes de la Ville Nouvelle.

Ces actions peuvent être des co-productions, coréalizations, ou des invitations (échange-accueil). Elles peuvent être l'objet d'avenants spécifiques à cette convention organisant un partenariat technique et financier adapté.

- . développer en direction du personnel des Entreprises de la Ville Nouvelle, des actions musicales à proximité de leurs lieux de travail et à des horaires adaptés (midi-18h00...)
- . participer comme conseiller artistique aux comités ou instances de réflexion chargés de définir ou améliorer le développement culturel et musical de la Ville Nouvelle, l'utilisation et la programmation des équipements spécialisés.

ARTICLE 3 PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION NOUVELLE

1 - Aide matérielle et logistique

Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle s'engage à assister l'APMSQ-EOSQ (caution morale ou financière) dans ses demandes de salles de spectacle sur la Ville Nouvelle auprès des propriétaires ou gérants concernés. Il appartient à l'APMSQ-EOSQ de rechercher des lieux de manifestation (salles aménagées ou non) et d'entrer préalablement en contact avec leurs responsables.

- . Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle s'engage à mettre à la disposition de l'EOSQ son équipe technique pour la préparation matérielle des concerts sur le territoire de la Ville Nouvelle, dans la limite de sa disponibilité.

[la demande d'intervention doit parvenir au Syndicat d'Agglomération Nouvelle accompagnée d'une fiche technique précise au minimum 1 à 3 mois avant la présentation]

. Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle s'engage à mettre gratuitement à disposition de l'EOSQ, et ceci dans la limite de sa disponibilité, le matériel dont il a la propriété ou l'usage habituel et qui serait utile à l'organisation des concerts sur Saint-Quentin-en-Yvelines. (liste descriptive en annexe).

[la demande de mise à disposition doit parvenir au Syndicat d'Agglomération Nouvelle au minimum 1 à 3 mois avant la représentation]

2 - Aide technique et administrative

Le S.A.N. et l'APMSQ-EOSQ se concerteront pour établir une plate forme d'actions conjointes :

. aide des services culturels du SAN à l'établissement de conventions multipartites ou coordonnées avec le département, la région ou plus largement les collectivités territoriales ou les organismes professionnels dans le but de développer une synergie de soutien.

. aide du service communication du S.A.N. à l'élaboration d'un plan de communication et la réalisation à l'action de diffusion et de promotion.

- utilisation des publications de la Ville Nouvelle (Petit Quentin)
- affichage sur les panneaux Decaux
- invitation des médias
- réceptions

3 - Aide financière - Principes et modalités

Le principe de l'aide financière accordée par le S.A.N. à l'APMSQ-EOSQ est d'assurer en partie les frais de préparation des manifestations musicales proposées par l'EOSQ pour son programme annuel sur la Ville Nouvelle et acceptées par la commission culture du S.A.N. ; cette participation est calculée sur la base d'un budget annuel tenant compte :

. du nombre de répétitions et de l'effectif requis pour assurer la qualité tant technique que musicale des manifestations et l'accomplissement d'un projet artistiques sur 3 ans reconnu par les autorités musicales départementales et régionales.

. des aides, subventions, missions obtenues de la part d'autres organismes publics ou privés spécifiquement pour les manifestations en Ville Nouvelle.

. des recettes prévisibles provenant des entrées payantes à ces manifestations.

En toute état de cause la participation financière du S.A.N. ne pourra dépasser 50% de ce budget annuel et sera versée selon un échéancier tenant compte des dates et des budgets particuliers de chaque manifestation.

Les modalités contractuelles pourront être celles de coproduction ou de coréalisation ou toute autre forme en accord avec le principe exposé ci-dessus.

Le S.A.N. reconnaît à l'APMSQ-EOSQ la propriété des programmes musicaux entrepris dans le cadre de la présente convention et lui laisse tous droits pour revendre à ses propres conditions ces mêmes programmes musicaux hors de la Ville Nouvelle.

ARTICLE 4 OBLIGATIONS PARTICULIERES DE L'APMSQ-EOSQ

1 - L'APMSQ-EOSQ adressera au S.A.N. avant le 1er Avril de chaque année :

- . un compte d'exploitation de l'année civile précédente faisant apparaître l'utilisation des subventions allouées dans le cadre de cette convention.

L'APMSQ-EOSQ adressera au S.A.N. avant le 1er Décembre de chaque année :

- . un rapport d'activité et un bilan financier de la saison écoulée.
- . la programmation et un budget prévisionnel pour l'année suivante, tenant compte des obligations contenues dans la présente convention.

L'ensemble de ces documents devra être validé en Conseil d'Administration de l'APMSQ-EOSQ et en commission culture du S.A.N.

2 - L'APMSQ-EOSQ s'engage à faire figurer le logo de Saint-Quentin-en-Yvelines sur tous les supports d'information, de promotion et de publicité de l'orchestre ainsi que sur les programmes des concerts de ce dernier.

ARTICLE 5 REPRESENTATION DU S.A.N. AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APMSQ.

Le S.A.N. sera représenté au sein du Conseil d'Administration de l'APMSQ par son Président ou un représentant dûment mandaté par celui-ci.

ARTICLE 6 DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelable.

ARTICLE 7 REVISION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être révisée à la demande des parties. Elle restera en vigueur, tant qu'un accord ne sera pas réalisé sur les points soumis à révision, accord qui devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8 DENONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention ne peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties que dans les cas de :

- non respect par l'une et l'autre des parties des clauses et obligations fixées dans celle-ci.
- actions menées par l'APMSQ-EOSQ en contradiction avec les principes de la convention.
- dissolution de l'EOSQ au cours des trois années de la convention.

La dénonciation ne pourra être prononcée qu'après réunion préalable des parties cosignataires de la convention au sein d'une commission de conciliation qui aura pour but d'examiner les litiges et de proposer un délai de remise en conformité avec les principes de la convention sur la base d'un compromis acceptable par les différentes parties.

ARTICLE 9 COMMISSION DE CONCILIATION

Cette commission paritaire sera réunie en cas de litiges entre les parties cosignataires de la convention. Il sera fait appel à une tierce personne chargée de trouver un compromis permettant la remise en conformité avec les principes de la convention dans un délai acceptable.

Les sept communes du district

Lèves

3 879 habitants
715 hectares
Michel Castaing:
(Association des
Démocrates)

Champhol

2 234 habitants
536 hectares
Robert Rousselet:
(sans étiquette)

Mainvilliers

9 965 habitants
1 191 hectares
Jean Charpentier: (PS)

LEVES

MAINVILLIERS

CHARTRES

CHAMPHOL

LUCE

RN 123

LUISANT

LE COUDRAY

Chartres

39 397 habitants
1 685 hectares
Georges Lemoine: (PS)

Lucé

18 731 habitants
605 hectares
James Benoist: (PS)

Luisant

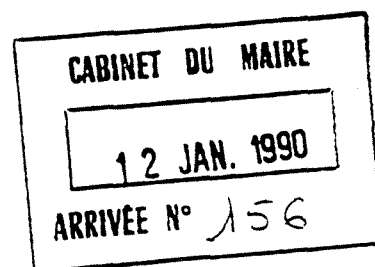
6 412 habitants
443 hectares
Raymond Poirier: (UDF)

Le Coudray

2 024 habitants
552 hectares
Étienne Bordet:
(sans étiquette)

Echo-Infographie: Hervé Paraut

Chartres, le 9 janvier 1990



Monsieur le Ministre,

J'ai été interrogé par un certain nombre de maires et par plusieurs acteurs de la vie économique sur les perspectives d'avenir liées au développement de l'agglomération chartraine.

Ce dossier est fondamental pour permettre à l'agglomération d'aborder dans de bonnes conditions la décennie qui s'ouvre à présent, au moment où la région parisienne entreprend une réflexion globale sur son avenir et où la compétition entre les grandes régions de la Communauté Economique Européenne va s'intensifier.

Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération chartraine (S.D.A.U) qui concerne 21 communes, a été élaboré entre 1973 et 1980. Depuis le contexte a considérablement évolué ; il paraît souhaitable d'analyser à nouveau les besoins et de proposer les orientations relatives à l'avenir de l'agglomération dans tous les domaines : urbanisme, action sociale, enseignement, action culturelle, équipements publics, développement économique, cadre de vie, à la fois en termes de stratégie globale de développement et de traduction spatiale de ces objectifs.

Après avoir impliqué dans la réflexion plusieurs services d'Etat et m'être entouré d'avis d'horizons différents, j'ai l'honneur de vous proposer d'aborder ce problème en deux démarches complémentaires sachant, bien évidemment que par le présent courrier, cette double démarche est proposée à chacun des 21 maires concernés par le S.D.A.U.

Pourrait d'abord être mis en place un syndicat intercommunal d'études et de programmation chargé d'élaborer un nouveau schéma directeur. Cette structure qui sera à durée limitée, devra bien évidemment s'entourer des avis destinés à étayer les projections envisagées, de tous les partenaires concernés, institutions de droit public et personnes privées.

Les services extérieurs de l'Etat peuvent être mis à la disposition de ce syndicat.

.../...

Le syndicat d'études n'aura pas les moyens de mettre en oeuvre tout ou partie des projets décidés.

En revanche, les communes disposent de moyens de réaliser ces projets, individuellement ou dans une structure intercommunale.

Ainsi pourrait être créée, simultanément ou plus tard, une seconde structure plus opérationnelle. La forme de celle-ci sera conforme à la législation en vigueur : SIVOM, district, communauté urbaine (voir document de présentation ci-joint). Il appartiendra aux maires qui envisagent d'en faire partie d'en décider la forme juridique.

Dans la mesure où le SIAC existe d'ores et déjà et si ses adhérents le souhaitent, il pourra le cas échéant se transformer, immédiatement ou plus tard, en se limitant aux sept communes actuelles ou en s'élargissant à d'autres communes.

Si dans un premier temps seules les sept communes actuellement membres du SIAC souhaitent se réunir dans une structure renouée, les compétences actuelles du Syndicat Intercommunal seront automatiquement reprises dans cette nouvelle structure auxquelles seront ajoutées les attributions réglementaires et, éventuellement d'autres compétences.

Compte tenu de la nécessité de développer la coopération intercommunale sur un tel projet, et qu'il appartient aux communes concernées de me proposer le périmètre d'un schéma directeur, il me serait agréable de savoir dès que possible si cette double démarche recueille votre agrément afin de poursuivre utilement la concertation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Guy MERRHEIM

Monsieur Georges LEMOINE
Ancien Ministre
Député
Maire de Chartres

Hôtel de Ville
28019 CHARTRES CEDEX

S	C	H	E	M	A								
D	I	R	E	C	T	E	U	R					
D	E		L	'									
A	G	G	L	O	M	E	R	A	T	I	O	N	
C	H	A	R	T	R	A	I	N	E				
P	R	E	M	I	E	R	E						
C	O	N	T	R	I	B	U	T	I	O	N		
D	E	S			S	E	R	V	I	C	E	S	
D	E		L	'	E	T	A	T					
S	E	P	T	E	M	B	R	E		1	9	9	0

La politique d'expositions et d'acquisitions du Musée des Beaux Arts, actuellement l'une des plus dynamiques et réussies de la région, trouvera une dimension encore supérieure pour laquelle il convient de définir, pour l'agglomération, les moyens de démultiplication.

Dans le même sens, le Conservatoire du Machinisme et des Pratiques agricoles est une structure unique en France au niveau muséographique et du tourisme technique.

Il est indispensable de mettre en oeuvre des actions ambitieuses de promotion de cette structure.

Dans le souci de le rendre encore plus attractif vis-à-vis du grand public, on peut suggérer la création, dans un espace naturel, d'une ferme-école.

5. Livre et culture :

Le projet de nouvelle bibliothèque municipale à CHARTRES doit susciter une réflexion sur le rôle de cet équipement au profit de la Ville de Chartres et de l'ensemble des communes de l'agglomération.

Il serait alors possible de créer un réseau dans lequel chaque commune disposerait d'un terminal informatique permettant de connaître l'intégralité des livres détenus dans la structure centrale (bibliothèque municipale).

Il convient également de s'interroger sur une éventuelle collaboration entre ce réseau et la bibliothèque centrale de prêts.

Une condition doit être absolument remplie pour que le réseau puisse fonctionner valablement : c'est l'existence dans les communes autour de Chartres d'équipements de lecture publique efficaces, gérés par des professionnels avec des moyens suffisants : ces bibliothèques seront alors de réels partenaires du réseau de lecture.

6. Musique et danse ;

L'école nationale de musique de CHARTRES (660 élèves) et l'école municipale de musique agréée de LUCE (570 élèves) constituent des structures de grande qualité.

Il importe de rechercher une plus grande complémentarité entre ces structures de manière à ce qu'elles deviennent de véritables instruments de diffusion de la culture musicale au profit de l'ensemble des communes de l'agglomération.

PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA REGLEMENTATION

Bureau de l'Urbanisme
et du Cadre de Vie

Affaire suivie par PJ/AL
Mme JEANNIN
7097
Tél. 37.27

CHARTRES, le 11 AVRIL 1990

MAIRIE DE CHARTRES
13. AVR. 1990
ARRIVÉE N° : 4.3.56.

O. pour réponse :	<i>[Signature]</i>
C. pour éléments réponse :	<i>[Signature]</i>
C. pour information :	<i>[Signature]</i>

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR

à

Monsieur le Maire de CHARTRES

OBJET : Médiathèque

Vous avez bien voulu attirer l'attention de Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles sur votre projet de construire une médiathèque à CHARTRES.

L'examen de ce projet qui viendra appuyer celui du Centre Médiéval a suscité de la part de mes services les observations suivantes :

L'insertion de la médiathèque dans le site du lycée Marceau, à côté du Cloître des Cordeliers converti en centre de formation, paraît bénéfique pour le rôle culturel de la ville de CHARTRES. Cette insertion obligera à restaurer la première cour du lycée qui deviendra un lieu d'accueil. Il serait opportun de confier le traitement de cette première partie à l'architecte sollicité pour la médiathèque afin d'obtenir une unité de ton entre les deux parties de l'équipement.

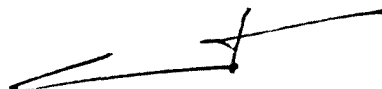
Par ailleurs, la mise en place d'une institution intercommunale qui reste à définir, si elle prend en charge les dépenses culturelles de l'agglomération, pourrait permettre de constituer un véritable réseau de bibliothèques. La réflexion pourrait s'orienter sur la mise en commun des moyens et des compétences pour la réalisation et la circulation d'expositions, la mise en place de formations pour les bibliothécaires, l'échange de livres, une politique d'acquisition coordonnée, la liaison entre les différents équipements par un système informatique. La future médiathèque pourrait jouer dans ce contexte un rôle de "tête de réseau".

.../...

L'institution intercommunale pourra choisir entre deux solutions: avoir la maîtrise d'ouvrage de la médiathèque et prendre en charge le fonctionnement ou bien laisser la maîtrise d'ouvrage à la ville puis prendre en charge le fonctionnement. Le financement de l'Etat est possible dans les deux cas.

Il est souhaitable que le groupe de travail, constitué autour de Madame POLLIN, Directrice de la Bibliothèque Municipale de CHARTRES, par Monsieur Hugues VAN BESIEN, Conservateur et chargé des constructions de Bibliothèques Municipales à la direction du Livre et de la Lecture au Ministère de la Culture et Monsieur Jean-François SERON, Conseiller Technique pour le livre et la lecture à la direction régionale des Affaires Culturelles, élabore un programme dans la perspective d'une réalisation à partir de 1994, comme vous l'envisagez.

P/LE PREFET,
LE SECRETAIRE GENERAL,



Henri-Michel COMET

EDITORIAL

En quelques années, le District de l'agglomération montargoise a su promouvoir une action culturelle de très haute qualité, complétant ainsi les initiatives des différentes communes. Des milliers d'entre vous ont fréquenté les spectacles et les expositions qui ont marqué la saison 1989-1990. Vous trouverez cette année encore, réparti dans chacune des communes, un large éventail de manifestations. Passionnés de musique et de théâtre, vous pourrez bénéficier d'initiatives culturelles convoitées par les habitants des grandes capitales régionales. Jeunes élèves des écoles primaires et maternelles, collégiens et lycéens, la programmation s'adresse à vous autant qu'à vos aînés. Curieux et amateurs d'expositions, vous pourrez découvrir les quatre expositions présentées dans cette brochure. Parallèlement à la diffusion de spectacles, une activité de création est mise en œuvre :

- création d'une exposition sur le patrimoine industriel et technique,
- création d'un spectacle théâtral à partir de la mise en place d'ateliers dans les établissements scolaires, grâce à la collaboration de trois partenaires (Education Nationale, Direction Régionale des Affaires Culturelles, et District),
- soutien aux productions proposées par l'Ecole de Musique.

Nous souhaitons que ceci ne soit que le point de départ d'une activité plus grande. Aussi sollicitons-nous vos remarques, vos suggestions, vos propositions. Nous remercions la Caisse d'Epargne

Ecureuil de Montargis dont le partenariat privilégié permet la réalisation de cette campagne de promotion culturelle.



Max NUBLAT
Président du District

François BONNEAU
Président de la commission culturelle

Nous nous réjouissons du succès croissant que connaît le spectacle vivant dans l'agglomération montargoise et de répondre par notre action aux souhaits du public.

Car vous avez, une fois encore la saison dernière, témoigné votre confiance en venant toujours plus nombreux aux spectacles que nous vous proposons. Nous sommes donc déterminés à poursuivre dans la même voie.

Des spectacles à l'affiche la saison prochaine, aucun n'échappe à la règle d'or que nous nous sommes fixée : privilégier la qualité dans la diversité des genres et des styles.

Il n'est de vrai plaisir que celui qu'on partage : si vous nous faites l'honneur de nous accompagner dans le projet de cette nouvelle saison, nous serons comblés.

Claudine CLAIRAY

P.S. : une formule nouvelle pour vous : les abonnements. Voir page 37

Dans cette brochure, vous trouverez l'ensemble des manifestations organisées par :

- L'A.P.S.A.M. District
- L'A.P.S.A.M. District, L'APSM MONTARGIS et l'Ecole de Musique
- L'A.P.S.A.M. District et l'ASPECT AMILLY
- L'ASPECT AMILLY seule ou en collaboration avec le HOT-CLUB

CONSEIL GÉNÉRAL

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE
DE PRÊT

EXEMPLE POSSIBLE D'UNE DELIBERATION ASSOCIANT
UNE COMMUNE A UNE BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

Considérant l'intérêt pour la population de disposer d'une desserte en livres appropriée, le conseil municipal décide de s'associer au fonctionnement de la bibliothèque de x, avec l'accord de la municipalité de x, pour constituer une bibliothèque intercommunale.

A cet effet, le conseil municipal décide de :

- déléguer M. xxx, membre du conseil, pour suivre la gestion intercommunale de la bibliothèque.
- désigner M. xxxxx et xxxxx comme responsables de cette activité dans la commune et correspondants de la bibliothèque intercommunale.
- approuver le règlement intérieur de la bibliothèque, étant entendu que les modifications proposées seront soumises au conseil pour avis.
- voter un budget de xxxxx F pour cette activité, dont xxxxx F pour des acquisitions d'ouvrages.
- autoriser le maire à signer la convention d'association ci-après annexée.

UNE BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE QUEL INTERET ?

Une, deux, trois ... communes s'associent autour d'une bibliothèque municipale, et proposent un service de lecture publique :

- * pour élargir le public, en trouvant les moyens d'offrir une lecture très proche des gens : on pensera surtout aux publics qui ont du mal à se déplacer, jeunes enfants et personnes âgées notamment.
- * pour proposer à ce public un nombre plus abondant d'ouvrages, et donc une plus grande variété de titres ; chacun sait que les lecteurs sont d'autant plus nombreux que le choix qui leur est proposé est plus vaste.
- * pour dégager ensemble davantage de moyens financiers, tant sur les achats d'ouvrages que sur les actions d'information et d'animation auprès des populations des communes concernées.
- * pour accroître le potentiel des animateurs qui, à partir de la bibliothèque et en rayonnant sur des relais adaptés autour d'elle, développent une lecture de loisir, d'information et de documentation.
- * pour conserver une maîtrise locale du développement de la lecture, qui, à partir du "noyau dur" que représente la bibliothèque, s'adaptera aux contraintes particulières de chacun des publics, des capacités en locaux, etc., pour chaque commune associée, et permettra à un petit "pays" de conduire un projet culturel proche de la population.



Une initiative de développement local, soutenue et encouragée par la
Bibliothèque Centrale de Prêt

CONSEIL GENERAL



DE SAONE-ET-LOIRE

FICHE N° 1

COOPERATION INTERBIBLIOTHEQUES DE L'AGGLOMERATION DUNKERQUOISE

Proposition des Bibliothécaires

Le développement des filières universitaires nous amène nécessairement à concevoir une nouvelle politique d'accès à l'information et à la documentation.

. Dans un premier temps, il est essentiel de faciliter l'accès aux équipements (médiathèques et bibliothèques), ce qui implique une simplification des conditions d'inscription.

. Dans un deuxième temps, il faudra réfléchir à une meilleure concertation dans le domaine de la conservation des collections, de la diffusion de l'information, et de l'animation.

I - SIMPLIFICATION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Deux cas de figures se présentent suivant les communes :

- . Gratuité
ou
- . Cotisation annuelle - avec tarif unique
ou
avec deux tarifs
(habitants de la
commune ; habitants
de l'extérieur)

Dans la majorité des cas l'inscription nécessite la présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif d'adresse.

PROPOSITIONS :

Dans le cadre d'une politique d'agglomération la première mesure à prendre serait de :

A. SUPPRIMER LA DISTINCTION DES TARIFS entre :

- habitants de la commune et habitants des villes de l'agglomération.

Cette distinction est souvent mal perçue par le public et alourdit le travail de régie.

- . La solution d'un tarif unique ou pourquoi pas de la gratuité comme dans certaines communes, nécessite un accord des élus communautaires suivi de la délibération de chaque conseil municipal.

B. LA CREATION D'UNE CARTE "AGGLOMERATION DUNKERQUOISE" :

- . Fonction de cette carte : Délivrée lors d'une première inscription dans une bibliothèque de l'agglomération, elle servirait ensuite de passport pour une inscription gratuite dans les autres bibliothèques.

L'utilisateur ne devrait présenter les pièces administratives indispensables à son inscription que lors de la première démarche.

A partir de cette proposition deux questions se posent :

* A qui s'adresserait la carte d'agglomération ?

Uniquement aux étudiants (collèges, lycées, universités...) ou à tout le public quel que soit sa fonction ?

La seconde solution nous semble préférable : elle évite toute ségrégation des publics et répond à notre fonction première de bibliothèque, médiathèque municipale.

* Est-ce que les avantages de la carte agglomération se limitent au prêt de livres, ou s'étendent-ils également aux sections audiovisuelles ?

* Détails pratiques concernant la carte "agglomération"

- Lieu d'impression de la carte ? : la CUD ?
- Où serait-elle délivrée ? : dans chaque bibliothèque ou médiathèque de l'agglomération (lors de la première inscription) ?
- Quelles informations comporterait-elle ?

<u>Recto</u> :	NOM	Prénom	PHOTO	<u>Verso</u> :	Estampille de l'équipement
	Date de naissance				avec la date d'inscription
	Profession	Adresse			Liste des équipements
					acceptant le passeport

IMPORTANT

Cette carte n'est pas utilisée pour le prêt de documents
Elle sera accompagnée par la carte de prêt-lecteur à l'effigie de chaque équipement (avec code barre ou non suivant le système de prêt utilisé).

II - MEILLEURE CONCERTATION ET VERITABLE COOPERATION INTERBIBLIOTHEQUES

- A long terme la coopération pourrait porter davantage sur les domaines suivants :

- . la formation des personnels
- . Politique réfléchie de conservation et d'acquisition de documents
- . Prêts interbibliothèques
- . Animation concertée (salon du livre, expositions, conteurs, rencontre avec des écrivains...)

Prévoir la création d'une ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LECTURE PUBLIQUE serait certainement la solution à de nombreux problèmes d'ordre administratif et technique.

BIBLIOTHEQUES

PARTENARIAT EN RÉGION LYONNAISE

Le 3 février dernier, les adjoints à la culture de trois communes du Sud-Ouest lyonnais, Brignais, Oullins et Saint-Genis-Laval, ont signé une charte de partenariat pour que les lecteurs puissent choisir dans les fonds des trois bibliothèques, ne se limitant plus à celui de la seule bibliothèque de leur ville. Une personne inscrite dans une des trois communes a ainsi, depuis le 1^{er} janvier, la possibilité d'emprunter des livres dans les deux autres, grâce à une uniformisation des tarifs et une inscription unique.

Le rapprochement de ces trois bibliothèques ne concerne, dans un premier temps, que leur fonctionnement, mais les élus envisagent aussi une action concertée de leur développement. L'objectif recherché étant d'éviter une trop grande dispersion des efforts, préjudiciable à la qualité des services



C'est dans les locaux de la médiathèque de Saint-Genis-Laval qu'a eu lieu le 3 février la présentation de la charte de partenariat. Ouverts au public en mai 1990, ses 1 500 m² ont coûté au total 16 MF subventionnés à 30 % par le conseil général, l'Etat et le conseil régional.

offerts aux habitants, et de jouer sur la complémentarité plutôt que sur la concurrence. En revanche, il n'est pas exclu qu'un secteur choisi par une commune soit également développé dans une autre, en fonction des besoins exprimés par les usagers.

« Nous sommes une bibliothèque "publique", souligne Françoise Guigou, responsable de la BM de Brignais, c'est pourquoi nous devons maintenir une offre qui soit la plus généraliste possible. » Dans les années à venir, elle donnera dans son établisse-

ment la priorité à la vidéo, mais tous les développements d'autres médias pourront être envisagés.

Si Françoise Guigou est convaincue de la nécessité de l'intercommunalité, notamment lorsque les bibliothèques pourront travailler dans le cadre d'un réseau informatisé, elle estime que le projet a été mené un peu trop rondement, sans que les bibliothécaires aient eu le temps de se mettre d'accord sur tous ses aspects, les tarifs notamment. C'est aussi le point de vue de sa consœur d'Oullins, Catherine Marlin, qui regrette que le principe de la gratuité n'ait été retenu que pour les lecteurs au-dessous de 14 ans. « Le moment est-il bien choisi, dit-elle, de faire payer les 15-18 ans, alors que c'est dans cette tranche d'âge que nous perdons le plus de lecteurs ? » Elle estime également que le tarif de 90 F retenu pour toute personne extérieure aux trois communes est trop cher. Aussi a-t-elle plaidé et obtenu que chaque établissement puisse inscrire des lecteurs extérieurs au tarif communal, soit 40 F, dans la mesure où ils ne disposeraient pas de bibliothèque sur leur lieu d'habitation (1).

Certains lecteurs apprécient déjà de pouvoir utiliser sans

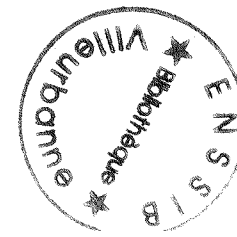
démarche supplémentaire la bibliothèque de leur lieu de travail, mais ils sont encore peu nombreux à profiter des avantages offerts hors de leur commune résidentielle. Il faudra attendre, comme à Saint-Genis-Laval, l'ouverture d'ici à fin 1992 d'un fonds de disques compacts et de cassettes pour enfants et le projet plus lointain, à Brignais, d'un secteur médiathèque où la priorité sera donnée à la vidéo et au prêt de logiciels, pour que la complémentarité des équipements ait des incidences sur leur fréquentation.

Le public doit aussi être informé des possibilités offertes par l'une et l'autre des trois bibliothèques. Il sera convié le 23 mai prochain (la date sera confirmée) à prendre connaissance de l'état actuel et des perspectives de l'intercommunalité au cours d'une journée d'animation organisée entre les trois médiathèques, en collaboration entre l'union des écrivains Rhône-Alpes et l'Oral.

FRANÇOISE BONY ■

Responsable du pilotage du projet intercommunal : Elisabeth Saby. Service culturel de Saint-Genis Laval. Tél. : 78 56 01 52.

(1) Elle a également obtenu une dérogation pour la gratuité à la BM d'Oullins jusqu'à 18 ans.





959236B